

# RAPPORT ANNUEL 2009



LA RÉFÉRENCE DE LA MANUTENTION

 **MANITOU**

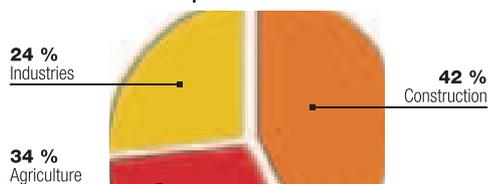
# Manitou,

la référence de la manutention

Fondé par la Famille Braud il y a plus de 60 ans, Manitou, dont le cœur se situe à Ancenis (Loire-Atlantique - France), est aujourd'hui implanté dans le monde entier. Son leadership dans la manutention (chariots élévateurs tout terrain ou industriels, nacelles élévatrices de personnes, chargeuses compactes, matériels de magasinage, ...) s'articule autour du « business-model » suivant :



CA par marché



**3 divisions produits :**

Manutention Tout Terrain (RTH), Manutention Industrielle (IMH) et Equipements Compacts (CE)

**4 régions de vente :**

France, Europe, Amériques et Reste du Monde

**3 marchés :**

Construction, Agriculture et Industries

**3 métiers :**

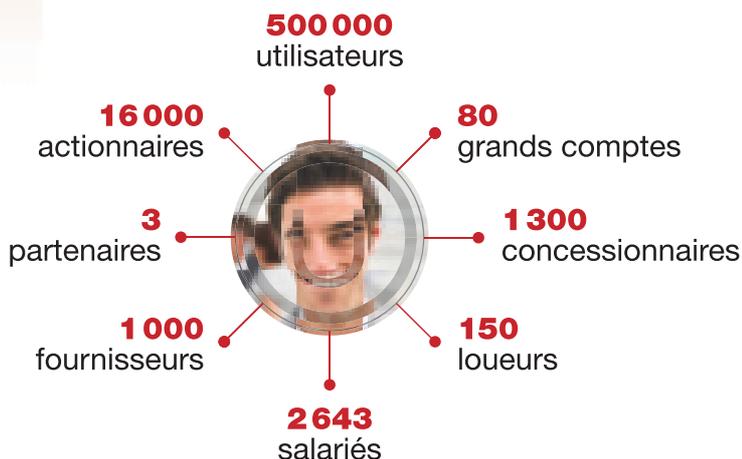
Concepteur, Assembleur, Distributeur

**5 marques :**

Manitou®, Gehl®, Mustang®, Loc®, Edge®

**2 centres logistiques** mondiaux de pièces de rechange

**et aussi...**



« *L'adversité contient toujours le ferment d'une nouvelle chance* ».

W. Clement Stone



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année que nous venons de traverser ne constitue pas la plus belle page de l'histoire de Manitou. Mais j'ai la conviction qu'elle permettra d'en commencer un nouveau chapitre, certes moins spectaculaire mais tout aussi passionnant et porteur d'espoir.

Inscrit depuis de nombreuses années dans une dynamique de croissance, le changement brutal de rythme d'activité a été le révélateur de dysfonctionnements au sein de la gouvernance de l'entreprise que nous nous sommes attachés à résorber, en redéfinissant clairement les rôles et responsabilités des organes de direction.

En passant d'une structure d'entreprise à Conseil de surveillance et Directoire à celle de Conseil d'administration, nous avons souhaité simplifier les circuits de décision, rendre plus lisibles notre organisation et nos pratiques, et redonner à la Direction Générale un rôle exécutif plus fort, assorti d'une plus grande autonomie.

Les signaux de la reprise ne sont pas encore au vert mais notre organisation est en ordre de marche pour redonner à l'entreprise ses lettres de noblesse et atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : être et rester la référence de la manutention.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'Assemblée Générale du 17.12. 2009, Manitou a adopté la forme d'une SA à Conseil d'administration.

Celui-ci est composé de 9 membres :

- 1 Marcel Braud,  
Président
- 2 Jacqueline Himsworth,  
Vice-Présidente
- 3 Gordon Himsworth
- 4 Sébastien Braud
- 5 Christopher Himsworth
- 6 Serge Ghysdael
- 7 Joël Goulet\*
- 8 Dominique Bamas\*
- 9 Pierre-Henri Ricaud\*

### Marcel Braud

Président du Conseil d'administration

\* Indépendants au sens des recommandations AFEP/MEDEF.



*« L'arbre qui tombe  
fait plus de bruit que  
la forêt qui pousse ».*

Proverbe africain

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Piloté par Jean-Christophe Giroux, Directeur Général, le Comité exécutif est composé de 7 membres :

- 1 Jean-Christophe Giroux,  
Directeur Général
- 2 Christian Caleca,  
Directeur Général Adjoint et Président de  
la Division RTH (Manutention Tout Terrain)
- 3 Jean Louis Hervieu,  
Président de la Division IMH  
(Manutention Industrielle)
- 4 Malcolm F. Moore,  
Président de la Division CE (Equipements  
Compacts), remplacé le 01.04.2010 par  
Daniel L. Miller
- 5 Hervé Rochet,  
Directeur Financier
- 6 Hervé Saulais,  
Secrétaire Général
- 7 Jérôme Tertrais,  
Directeur des Ressources Humaines

## MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Après 60 ans de croissance continue, qui ont porté le groupe Manitou à un niveau inégalé et l'ont conforté comme leader incontesté de la manutention tout terrain, l'année 2009 restera celle d'un choc profond aux répercussions multiples pour les années à venir. Ce choc, d'une ampleur et d'une nouveauté radicales dans l'histoire du groupe Manitou, trouve son origine dans une triple crise :

- crise économique tout d'abord, avec l'effondrement de tous les marchés sur lesquels Manitou réalise son chiffre d'affaires : construction, agriculture, industries ;
- crise financière ensuite, aggravée par le financement de Gehl dont l'acquisition fin 2008 est intervenue quelques jours avant l'effondrement des marchés financiers ;
- crise de gouvernance enfin, le groupe ayant atteint une taille et une complexité appelant plus de réactivité dans son management.

C'est en analysant les causes et conséquences de ce retournement de situation et en mettant en œuvre un plan stratégique adapté à ce contexte que le groupe pourra envisager un retour à l'équilibre et renouer avec la croissance. Dans cette optique, plusieurs chantiers ont été lancés tant au niveau de nos organisations, que de nos orientations produits ou marchés :

- redimensionnement de Gehl,
  - rationalisation des gammes de produits,
  - réorganisation industrielle,
  - optimisation des processus qualité,
  - accompagnement des hommes et des femmes de l'entreprise dans les mutations,
- le tout dans une dynamique de clarification, de simplification et d'amplification.

Plus que jamais, nous comptons sur nos réseaux, nos partenaires et nos équipes pour garantir un retour à l'équilibre dès 2010 et continuer de construire ensemble notre leadership.

Nos ambitions restent intactes. Les énergies et la motivation aussi.

**Jean-Christophe Giroux**  
Directeur Général

**65 %** du chiffre d'affaires réalisés à l'international

**24**

filiales dans le monde

**10**

sites de production

**2 643**

salariés dans le monde

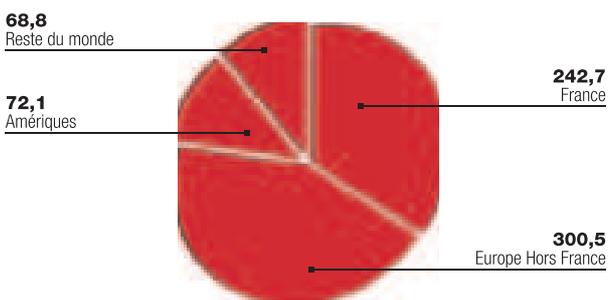
## Manitou est présent dans 120 pays

Réseau Manitou® : plus de 600 concessionnaires et/ou distributeurs dans le monde

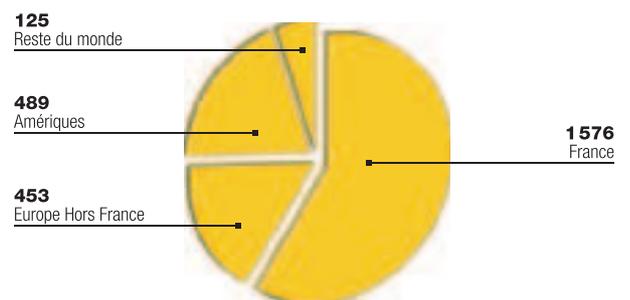
Réseaux Gehl® / Mustang® : 780 distributeurs dans le monde dont 660 aux États-Unis



### CA par zone géographique (en M€)



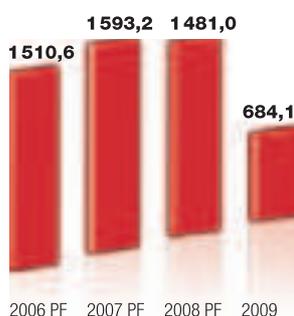
### Effectifs par zone géographique (en nombre de personnes)



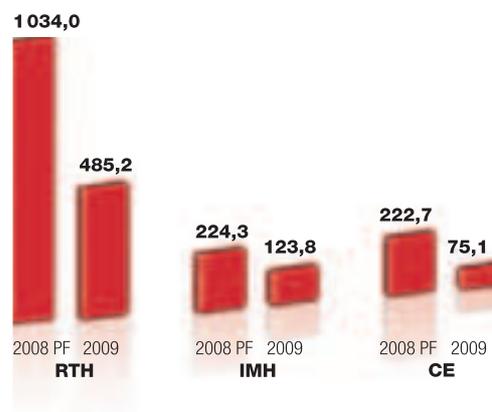
# 2009

Un retournement conjoncturel sans précédent

## ■ CA sur 4 ans (proforma avec Gehl) (en M€)



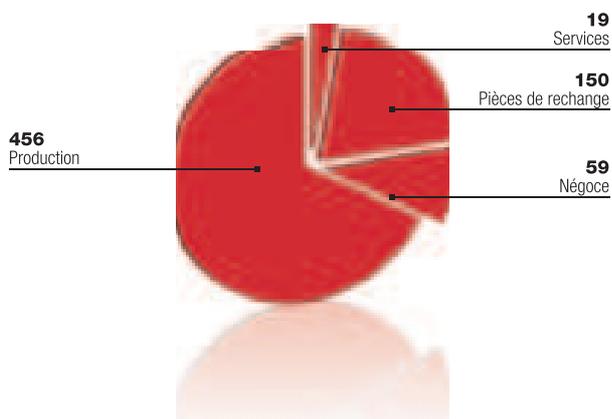
## ■ CA par division (proforma avec Gehl) (en M€)



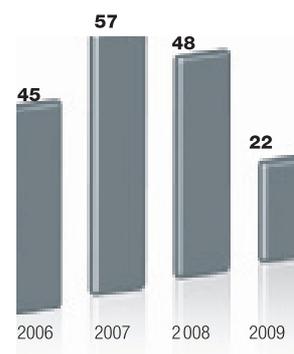
## ■ EBITDA sur 4 ans (en M€)



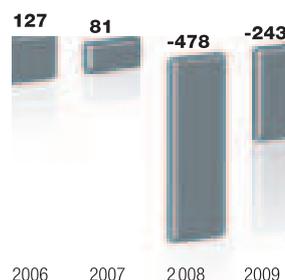
## ■ CA par nature (en M€)



## ■ Investissements (en M€)



## ■ Trésorerie (Dettes) nette (en M€)



# Adapter notre stratégie

au contexte

Que ce soit au niveau de l'organisation ou de l'activité, l'année 2009 a été placée sous le signe de l'adaptation. C'est en montrant sa capacité à repenser sa stratégie, ses structures et son outil industriel que le groupe a pu résister à un environnement très tendu sur l'ensemble de ses marchés.



## 25 JANVIER

Communiqué du 4<sup>e</sup> trimestre 2008 faisant état d'une chute de chiffre d'affaires de 39 %.



## 1<sup>ER</sup> AVRIL

Contingement de Gehl.



## 2 JUIN

Nomination d'un nouveau dirigeant : Jean-Christophe Giroux.



## 26 JUIN

Renouvellement de l'accord de distribution avec Toyota.



## 24 JUILLET

Mise en œuvre des plans de départs volontaires concernant 360 personnes.



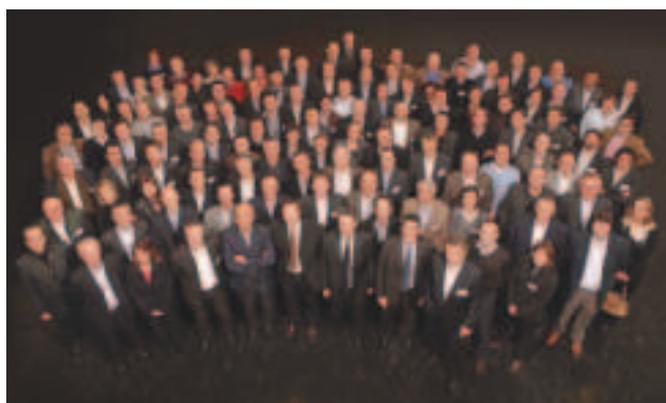
## 25 AOÛT

Mise en place du nouvel organigramme.



## 17 DÉCEMBRE

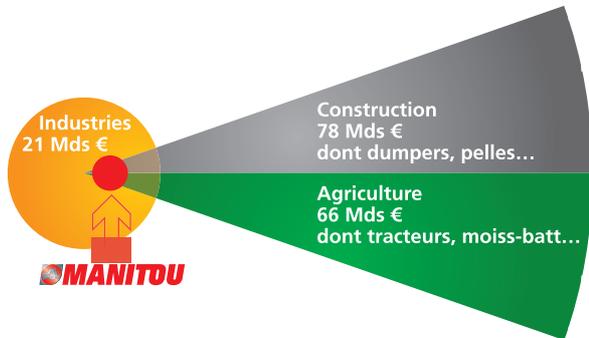
Changement de structure juridique du groupe et nouvelle gouvernance.



## 11 JANVIER 2010

Convention internationale « Manitou Next ! »  
Lancement du plan 1-2-3.

Alors que 2010 apparaît comme une année de stabilisation, le groupe se met en ordre de marche pour optimiser son organisation industrielle, rationaliser ses gammes de produits et retrouver un équilibre financier.



## 1 MISSION

Riche de ses savoir-faire consistant à croiser des gammes de produits et des usages en fonction des modes de distribution, dans tous les pays du monde, le groupe Manitou se donne pour mission d'être « LA référence de la manutention ». Positionné sur des marchés à fort potentiel de développement, Manitou a une expertise de chacun d'entre eux, de leurs clients et utilisateurs, partout dans le monde. En étant à la fois plus global que les simples spécialistes et plus focalisé que les full-liners, Manitou est un acteur unique de la manutention.



## 2 VISIONS

### 1. CRÉER DE LA VALEUR

Résolument orientée vers la satisfaction de ses clients, la vision du groupe Manitou se définit en termes de création de valeur :

- valeur d'usage, en mettant à leur disposition les meilleurs produits en réponse à leurs besoins
- valeur financière, en assurant une valeur de revente des matériels à moyen terme, véritable actif financier
- valeur stratégique, en fournissant aux clients un avantage concurrentiel indispensable pour leur développement.

### 2. MANITOU, C'EST VOUS !

Au-delà de ses 2643 salariés, Manitou fédère un ensemble d'acteurs et de partenaires partageant les mêmes ambitions et une même vision de l'entreprise. Du fournisseur à l'utilisateur, en passant par l'actionnaire, le distributeur ou le salarié, c'est avec une même passion et un même attachement aux valeurs historiques du groupe que se construit l'ambition de la société.



## 3 STRATÉGIES

Construites autour de trois maîtres mots, CLARIFIER, SIMPLIFIER, AMPLIFIER, les stratégies de Manitou s'inscrivent dans un ensemble de plans d'actions à court, moyen ou long terme. Elles se doivent d'être parfaitement adaptées à l'environnement du groupe, à son nouveau dimensionnement et à ses nouveaux enjeux.

En replaçant ses axes stratégiques et plans d'actions dans cette logique de clarification, de simplification et d'amplification, le groupe se donne les moyens d'assainir sa situation financière et de renouer avec la croissance.

Clarifier



Simplifier



Amplifier





CA 2009  
**485 M€**

Soit 71 %  
du CA global

Effectifs :  
1 442 salariés

# Manutention Tout Terrain

Un leadership incontesté

« La Manutention Tout Terrain, c'est à la fois ce qui a fait de Manitou un leader mondial et pour demain de fantastiques opportunités de développement. Les équipes RTH sont particulièrement motivées pour relever ce défi! ».



Christian Caleca,  
Président Division RTH



Métier historique du groupe, la manutention tout terrain en reste l'activité principale. Ses activités sont regroupées sous la division RTH.

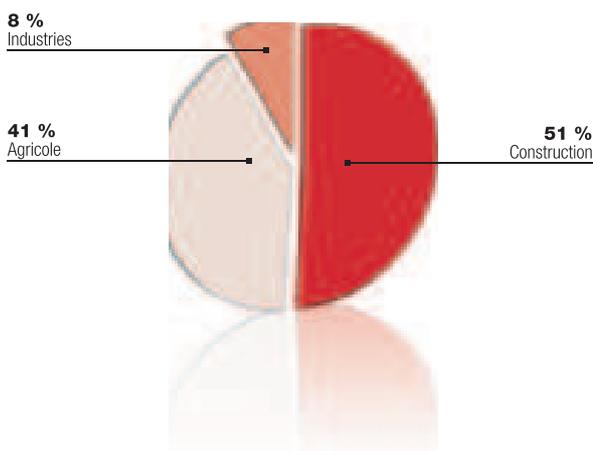
RTH (manutention tout terrain) développe des matériels de manutention et d'élévation de personnes pour les marchés de la construction (couvresseurs, charpentiers, maçons,...), de l'agriculture (éleveurs, céréaliers,...), ou pour des industries telles que l'extraction minière, le traitement des déchets, et aussi pour des clients institutionnels (armées, ONU, etc.). Très à l'écoute de ses clients finaux, le groupe Manitou attache toujours plus d'importance à la compréhension de leurs besoins et à garantir plus de fiabilité et de performance.

## LES PRINCIPALES GAMMES RTH SONT :

- Les télescopiques fixes Maniscopic MT (construction) et MLT (agriculture) de 5 à 18 mètres de hauteur de levage et de 2,3 à 4 tonnes de capacité
- les télescopiques rotatifs MRT (de 14 à 30 mètres de hauteur de levée et de 4 à 5 tonnes de capacité)
- les télescopiques de fort tonnage particulièrement adaptés pour les travaux dans les mines et carrières, par exemple
- les nacelles élévatrices de personnes tout terrain Maniaccess thermiques et électriques comprenant des nacelles articulées, verticales ou à ciseaux d'une hauteur allant de 5,70 à 20 mètres.

RTH développe et fabrique ses produits sur les sites d'Ancenis, de Candé, de Laillé (France) et de Castelfranco (Italie). Répartis dans les bureaux d'études de ces différentes entités, 130 ingénieurs développent les gammes RTH de demain.

## Répartition du CA par marché





CA 2009  
**124 M€**

Soit 18 %  
du CA global

Effectifs :  
285 salariés

# Manutention Industrielle

Une promesse pour le groupe

« Le marché industriel représente un nouveau challenge pour Manitou : relais de croissance, accélérateur de business, un véritable outil de conquête pour le groupe! ».



Jean Louis Hervieu,  
Président Division IMH



La division IMH (manutention industrielle) positionne le groupe sur le premier marché mondial de la manutention.

La division propose des matériels de manutention destinés aux applications industrielles et assure la gestion de parcs de matériels. Elle fabrique en outre des mâts pour le compte de Toyota Industrial Equipment et distribue les chariots Toyota en France.

## LES PRINCIPALES GAMMES DE PRODUITS DE LA DIVISION IMH SONT :

- Les chariots à mât industriels et semi-industriels Manitou comprenant des chariots électriques de 1,5 t à 3 t et des chariots thermiques d'une capacité de 1,5 t à 7 t
- les chariots à mât thermiques et électriques Toyota, distribués en France par la Compagnie Française de Manutention (CFM), d'une capacité de 1 t à 8 t
- les chariots embarqués Manitransit de 2,5 t et de 2,7 t de capacité
- les matériels de magasinage Manilec également distribués sous la marque Loc, comprenant des transpalettes électriques, des gerbeurs, des préparateurs de commandes, tracteurs industriels, chariots à mât rétractables etc.

IMH développe et assemble des produits (hormis les matériels Toyota) sur 4 sites différents, à Ancenis, Beaupréau, Saint-Ouen-l'Aumône et Hangzhou. Véritable réponse à des besoins de manutention sur sols stabilisés et à l'intérieur d'entrepôts, ces matériels font aussi l'objet d'une offre de services qui va du financement à la maintenance ou la location.



CA 2009  
**75 M€**

Soit 11 %  
du CA global

Effectifs :  
482 salariés

# Compact Equipment

## Un renforcement et une diversification

« Alors que l'année 2009 a été particulièrement éprouvante, nous avons mis en œuvre de nombreux changements positifs pour nous adapter. Ceux-ci ont globalement conforté notre activité et nous permettront de sortir renforcés lors de la reprise ».



Daniel L. Miller,  
Président Division CE



Initié en juillet 2004 par une prise de participation de 14,4 %, le partenariat entre Gehl et Manitou reposait sur une complémentarité de gammes et de réseaux et s'est conclu par l'acquisition de l'ensemble de Gehl par Manitou, en octobre 2008. En 2009 les activités de Gehl ont été regroupées dans une division « Compact Equipment », au même titre que RTH et IMH, lors de la mise en place de la nouvelle organisation du groupe.

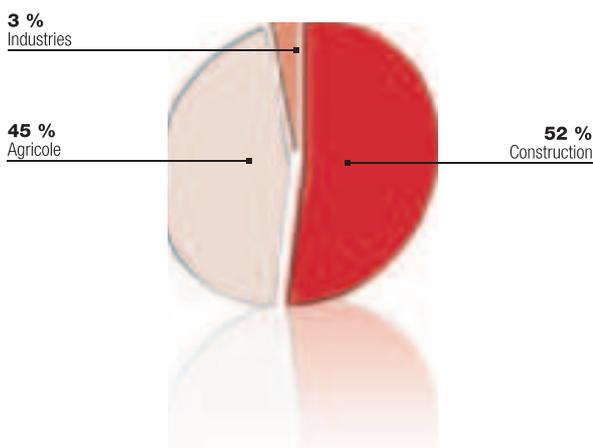
Au-delà du complément de gamme, de nombreuses synergies sont en cours de déploiement, aussi bien en interne (achats, R&D, production,...) qu'avec nos réseaux de distribution, et ce, pays par pays.

### LES PRINCIPALES GAMMES DE PRODUITS DE LA DIVISION CE :

- Chargeuses compactes (skid-steers)
- Chargeuses articulées
- Chariots télescopiques
- Mini-pelles.

Ces produits sont fabriqués aux États-Unis, dans les usines de Yankton et de Madison et commercialisés sous les marques Gehl® et Mustang®. Leur robustesse, leur simplicité d'utilisation et leur capacité de levage en font des matériels particulièrement adaptés aux marchés de la construction et de l'agriculture.

### Répartition du CA par marché



# France

## Un marché mature

fortement impacté par la crise



CA 2009  
**243 M€**  
 Soit 35 %  
 du CA global

Marché historique de Manitou, du fait des origines du Groupe, de sa culture mais aussi de son développement, la France représente un tiers du chiffre d'affaires global. Fait unique, grâce à l'accord Toyota mis en place il y a plus de 30 ans, le réseau regroupe les enseignes Manitou et Toyota et a de ce fait développé une expertise sur les trois marchés, construction, agriculture et industries, ce qui leur a permis de résister à la crise puisque globalement leur activité ne recule que de 20 % par rapport au constructeur, qui lui, recule de 50 %. Cette crise a d'ailleurs permis une évolution plus rapide vers les activités de services, de location ou d'occasion par rapport à la seule activité de vente de matériels neufs. Par ailleurs, les liens avec ces entreprises individuelles sont fortement inscrits dans le temps, ces dernières en ayant bien souvent assuré la pérennité sur plusieurs générations.



Ludovic Piquand - ACTEMIS Manutention - France

« C'est dans l'adversité que se révèlent le mieux les forces d'un partenaire. La crise que nous traversons est aussi l'occasion, pour nous concessionnaires, de capitaliser sur les liens de confiance que nous avons tissés au fil du temps ».

# Europe

## Des évolutions contrastées

mais une présence toujours très forte

CA 2009  
**300 M€**

Soit 44 %  
du CA global  
(hors France)



Présent en Europe depuis de longues années et représenté par 8 filiales de distribution et un réseau de concessionnaires très dense, Manitou a acquis une véritable notoriété sur des marchés européens matures sur lesquels la pénétration est déjà réalisée. Plus récemment, la création de têtes de ponts dans l'est de l'Europe a permis au Groupe de trouver des relais de croissance et de développer son réseau de distribution. En 2009, la crise a impacté l'ensemble des pays de la zone, avec certains contrastes, pays par pays, du fait de politiques locales différenciées dans certains secteurs : incitations fiscales pour la Construction, en Italie, courant d'affaires en agricole, au Royaume-Uni, bonne résistance de l'activité industrielle et de magasinage en Espagne... A contrario, l'Allemagne, le Benelux et les pays d'Europe de l'Est ont souffert de la disparition du marché des loueurs, très impactés par la crise.

Avec la reprise de Gehl, fin 2008, les ventes Europe ont été élargies en termes de gammes de produits (mini-chargeuses Gehl® et Mustang®, mini-pelles,...) l'Europe constituant le deuxième territoire d'activité de la Division CE (Compact Equipment).

*« Les trois caractéristiques qui définissent Manitou, sont l'innovation, la fiabilité et la qualité. La facilité d'utilisation des produits et le service font également partie des forces de l'Entreprise ».*



Neil Edwards - Crichel Farms Ltd. - Royaume-Uni

# Amériques

**Un continent affecté**  
de manière durable et profonde



CA 2009  
**72 M€**  
Soit 11 %  
du CA global

Avec le rachat de Gehl, fin 2008, Manitou a renforcé sa présence sur le continent nord-américain, où il était jusqu'alors principalement représenté par la distribution aux États-Unis et au Canada, de gammes courtes assemblées localement ou importées. La complémentarité d'activités escomptée avec la reprise de Gehl, en termes de produits, réseaux et territoire géographique, a malheureusement été différée par la crise brutale à laquelle le pays a dû faire face, tant dans le secteur de l'immobilier que dans celui de l'agricole, marchés principaux sur cette zone. Cette triple complémentarité reste cependant stratégiquement pertinente et devrait trouver sa pleine justification dès que la reprise sera amorcée sur le marché nord-américain.

En Amérique Latine, le marché des télescopiques est lui aussi resté en recul, mais le groupe continue à consolider son réseau de distribution.

L'année 2009 a également constaté l'assainissement progressif des réseaux Gehl® et Mustang® aux États-Unis, avec des aides au déstockage pour les machines les plus anciennes, en avance de phase par rapport aux concurrents. Par ailleurs, Gehl a été profondément impacté par les incertitudes quant à sa situation financière d'une part, et par la quasi-disparition des ventes de chariots télescopiques, ceux-ci étant commandés en temps normal à 90 % par les loueurs.



« Le principal, c'est la maintenance. Prendre soin de son produit, c'est prendre soin de soi ! La relation avec le concessionnaire local est très importante. Ils ont des produits et des pièces disponibles et sont toujours là en cas de besoin ».

Richard Moldenhauer - Moldenhauer Brothers LLC - Wisconsin - États-Unis

# Moyen-Orient, Afrique, Asie-Pacifique

## Un fort ralentissement économique

mais des relais de croissance pour l'avenir

CA 2009  
**69 M€**

Soit 10 %  
du CA global



Cette région de ventes regroupe des pays très divers, aussi bien en termes d'économie que d'appétit pour les gammes Manitou.

L'Afrique du Sud et l'Australie sont des marchés qui se rapprochent des marchés « développés » occidentaux, tout en ayant développé au fil du temps une véritable spécificité autour des activités minières.

Au-delà, les deux immenses pays que sont l'Inde et la Chine, s'ouvrent progressivement à l'utilisation d'engins mécaniques sophistiqués dont le prix et la maintenance restent un obstacle à leur diffusion de masse, compte-tenu de la main d'œuvre abondante et bon marché.

Enfin, le Moyen-Orient et l'Asie du sud-est offrent des perspectives intéressantes sur le marché des mini-chargeuses, produits polyvalents robustes, adaptés aux conditions de travail.

« Nous utilisons des produits Manitou depuis de longues années et la profondeur de la gamme a permis à Manitou de nous fournir des solutions pour une variété d'applications en extérieur ou souterraines ».



Martin Bell - Thiess - Australie

# 3 marchés

pour une infinité d'applications

En définissant son offre sur la recherche de solutions directement liées à des besoins utilisateurs, le groupe Manitou a développé une gamme de produits répondant parfaitement aux exigences de marchés aussi divers que l'agriculture, la construction ou de multiples industries. Au-delà des engins, l'offre Manitou sur ces différents segments repose également sur une très large gamme d'accessoires qui augmentent la polyvalence de la machine et accroissent sa valeur pour l'utilisateur.



Travail sur façade d'un immeuble à l'aide d'un chariot télescopique rotatif doté d'une flèche de 30 mètres.



Travail intensif dans une entreprise de recyclage.



Transpalette gerbeur pour stockage en entrepôts.



Chargement de cages de poulets en Australie.



Changement d'un pneu de dumper, à l'aide de la pince à pneu montée sur un Maniscopic.



Chargement de matériaux sur camion (Indonésie).



Manutention sur sol stabilisé.



Intervention sur un bâtiment public.



Récolte d'olives avec l'accessoire développé pour secouer les oliviers.



Construction du viaduc de Millau à l'aide d'un bras pendulaire monté sur un Maniscopic rotatif.



Manutention de balles de paille.



Distribution de fourrage.



Manutention de blocs de béton.



Manutention de briques en Australie.



Télescopique blindé destiné à la manutention pour des opérations extérieures de l'Armée Française dans le monde (montage de bungalows, hôpitaux,...).



Travail en carrière.



# Trois métiers

créateurs de valeur

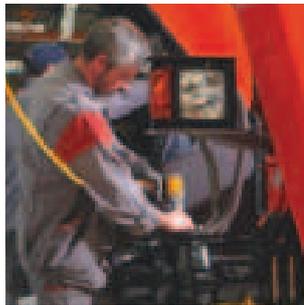
Depuis l'origine, le groupe Manitou a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution. Cette stratégie de développement a permis de concentrer nos efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles, et la construction de solides réseaux de distributeurs indépendants.



## CONCEPTEUR

L'INNOVATION PRODUITS, CLÉ DE LA RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La recherche incessante de l'innovation permet à Manitou d'anticiper les exigences du marché en concevant des produits répondant parfaitement aux besoins de ses clients. De plus, en optimisant son sourcing de composants pour l'ensemble du groupe et en choisissant les meilleurs partenaires, en amont, le groupe est reconnu pour la qualité et la fiabilité de ses produits. Les matériels Manitou®, Gehl®, Mustang®, Loc® et Edge® disposent ainsi en permanence d'avantages concurrentiels appréciés par l'ensemble des utilisateurs.



## ASSEMBLEUR

UN OUTIL INDUSTRIEL PERFORMANT, DOTÉ D'UNE GRANDE FLEXIBILITÉ

Pour permettre de s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités de leurs différents marchés, le groupe Manitou a construit son outil industriel autour de trois idées maîtresses :

- le développement de savoir-faire dans la fabrication d'ensembles de structure, tels que les châssis, les flèches et les mâts ;
- la flexibilité et la réactivité de sa supply chain pour optimiser la production ainsi que le recours à la sous-traitance et à l'approvisionnement de composants externes ;
- la mise en œuvre de capacités d'assemblage et de montage performantes.



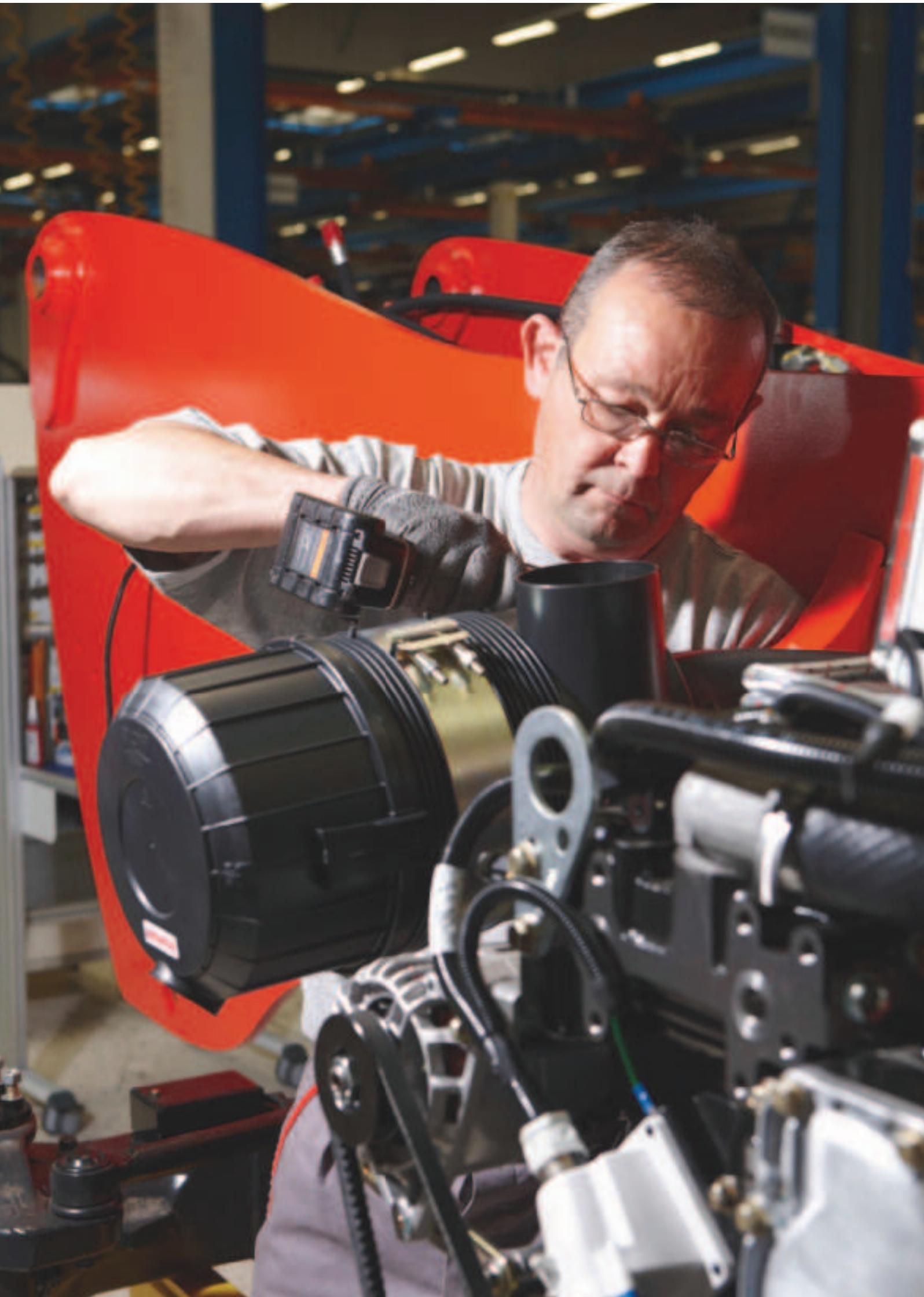
## DISTRIBUTEUR

LA SOLIDITÉ DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

Depuis l'origine, le groupe Manitou s'est attaché à déployer des réseaux de proximité fiables et puissants. Près de 1 300 concessionnaires et distributeurs répartis dans 120 pays, tous spécialisés dans le matériel de manutention, portent aujourd'hui les marques du groupe et partagent avec leur constructeur le même engagement. La qualification de ce réseau de spécialistes est aujourd'hui unanimement reconnue sur tous les secteurs d'activité de Manitou. Relais essentiel des concessions, l'administration des ventes mise en place dans chacune des entités, permet d'assurer l'acheminement et la livraison des matériels dans les meilleurs délais aux quatre coins du monde.

### UN MARCHÉ QUI ÉVOLUE VERS LE SERVICE

En proposant, via ses réseaux, une offre de services complète, du financement jusqu'à la maintenance des matériels, et en les accompagnant dans la mutation de leurs métiers, le groupe répond à la demande de plus en plus prégnante de fournir à ses clients un service personnalisé et approprié leur permettant d'optimiser l'utilisation de leurs matériels.



# Accompagner

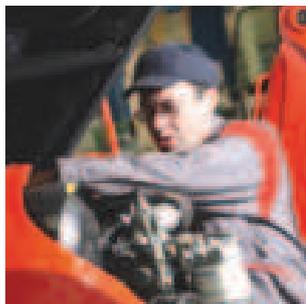
les hommes et les femmes de Manitou dans le changement

Confronté à une crise sans précédent, le groupe Manitou a dû adapter ses structures à ce nouvel environnement et repenser son organisation. En veillant à maintenir le dialogue social et à accompagner l'ensemble des salariés dans les mutations mises en œuvre, le groupe a orienté sa gestion des Ressources Humaines sur le maintien de l'emploi et des compétences et sur la responsabilité sociale. C'est en restant attachée au respect de fortes valeurs humaines que l'Entreprise se prépare à relever les challenges de demain.



## **ADAPTER** LES EFFECTIFS AUX BAISES D'ACTIVITÉ

La chute brutale de l'activité, secteur par secteur, a conduit l'entreprise à différentes mesures d'adaptation de ses effectifs ; en optant prioritairement pour des Plans de Départs Volontaires ou en mettant en place un vaste plan de formation de ses opérateurs pour limiter les répercussions du chômage partiel et préparer la reprise d'activité, la Société a montré sa capacité à minimiser l'impact social du redimensionnement de ses équipes.



## **MAINTENIR** LES COMPÉTENCES ET ASSURER LES MOBILITÉS

Le choix d'un certain nombre de collaborateurs de poursuivre leur carrière en dehors de l'entreprise a été mis à profit pour accélérer des mobilités professionnelles et géographiques pour un grand nombre d'entre eux, tout en évitant de perdre les savoir-faire du groupe. Réorganiser les services et les entités en fonction des nouveaux périmètres, promouvoir les talents et donner à chacun des opportunités de développement tout en accompagnant les mobilités, tels ont été les enjeux de l'adaptation des effectifs dans un souci de cohérence.



## **ACCOMPAGNER** LA RÉORGANISATION DU GROUPE

Avec la mise en place de sa nouvelle organisation, l'adaptation de l'activité et de ses effectifs, le groupe a veillé à préserver ses compétences tout en accompagnant le changement. En repensant ses modes de fonctionnement et en simplifiant son organisation, en clarifiant les rôles de chacun au sein des trois divisions nouvellement définies et en amplifiant la communication interne entre ses différentes entités, le groupe se donne les moyens d'en assurer la pérennité et se prépare à la reprise.

*« La dimension humaine de l'entreprise ne se juge pas uniquement aux valeurs affichées, mais à sa capacité à accompagner les hommes et les femmes face à une crise économique brutale, sévère et durable ».*

Jérôme Tertrais, Directeur des Ressources Humaines

# Actionnariat

et vie du titre

## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- SFERT SA : 42,06 %
- Marcel Braud : 9,69 %
- Jacqueline Himsworth : 5,07 %
- Ancemat : 5,03 %
- Société Générale : 6,59 %
- Toyota : 2,98 %



## L'ACTION MANITOU EST COTÉE SUR NYSEEURONEXT PARIS

- EUROLIST compartiment B
- Code ISIN : FR0000038606
- Valeur nominale : 1 €
- Unité de transaction : 1

## LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT AU 31.12.09

- Montant du capital : 37 567 540 €
- Nombre total d'actions : 37 567 540
- Nombre total de droits de vote : 37 064 880 (hors titres auto-détenus)

## INDICES BOURSIERS

- Mid CAC 100
- SBF 250
- NEXT 150

Évolution du cours de l'action Manitou, en valeur et en volume du 01.01.09 au 31.05.10



## GESTION DE L'ACTION

- Établissement chargé du service des titres : Société Générale Securities Services
- Contrat d'animation : Portzamparc Société de Bourse SA

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

- Hervé Rochet – Directeur Financier

## DONNÉES BOURSIÈRES

COURS DE L'ACTION EN €	2005	2006	2007	2008	2009
Plus haut	39,90	39,30	48,70	31,90	12,74
Plus bas	24,20	30,50	29,54	7,50	3,48
Dernier cours de l'année	36,25	38,00	31,25	8,15	10,38
Évolution sur l'année	+48,1%	+4,8%	-17,8%	-73,9%	+27,4%
Évolution du CAC MID 100 sur l'année	+39,0%	+29,8%	-1,9%	-42,2%	+37,8%
Évolution du SBF 250 sur l'année	+26,3%	+18,2%	+0,6%	-43,1%	+23,9%
Évolution du Next 150 sur l'année	+38,6%	+25,0%	+1,8%	-49,2%	+53,2%
Capitalisation boursière au 31.12, en millions d'euros	1 371	1 437	1 182	308	390
Moyenne des échanges quotidiens	26 262	27 128	27 077	44 584	45 544
Nombre d'actions échangées sur l'année	6 151 072	6 877 886	6 904 754	11 413 488	11 659 292
Taux de rotation des actions	16,3%	18,2%	18,3%	30,2%	30,8%

1.1 Chiffres Clés	26
1.2 Historique et faits marquants	27
1.3 Principales activités du Groupe	28
1.4 Renseignements sur les principales filiales et organigramme du Groupe	30

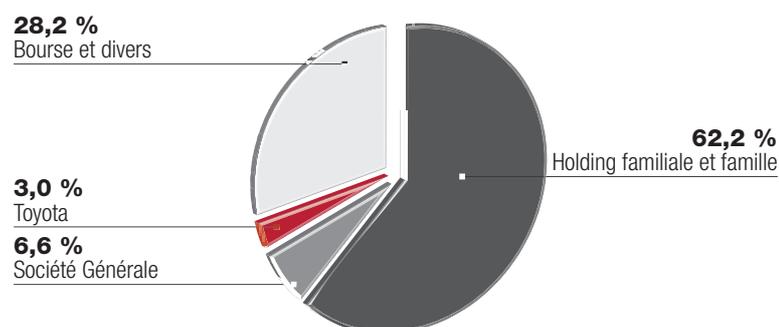
## 1.1. CHIFFRES CLÉS

### PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS SUR DEUX ANS – CHIFFRES PUBLIÉS (1)

<i>en millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Chiffre d'affaires	684	1 278
Résultat opérationnel récurrent	-81	97
Résultat opérationnel	-146	45
Résultat net part du Groupe	-131	4
Capitaux propres	334	469
Total de bilan	857	1 316
Dividende (en euros)	0	0
Capacité d'autofinancement	-35	101
Endettement financier net	243	479
Effectif total au 31.12	2 643	3 319

(1) Les données sont reportées telles que publiées et ne tiennent pas compte des changements de périmètre intervenus au cours des exercices, dont l'acquisition de Gehl à partir du 01.11.2008.

### RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31.12.2009



Capitalisation boursière au 31.12.2009 : 390 M€

## 1.2. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

**1945** Création à Ancenis, Loire Atlantique, de la société "Braud Mécanique Générale".

**1958** Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

### Les années 70

Création d'une filiale de distribution au Royaume-Uni, début de l'internationalisation du Groupe en Italie, etc.  
Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

### Les années 80

Recentrage des activités du groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.  
Implantation du Groupe aux USA.

**1981** Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

**1984** Introduction au Second Marché de la société Manitou BF.

**1987** Accord de fabrication de chariots industriels avec le groupe Toyota. La société Manitou BF assemble sur son site d'Ancenis, des chariots de marque Toyota commercialisés en Europe.

**1989** Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

### Les années 90

Poursuite de l'internationalisation du Groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud).

**1995** Création à Ancenis d'une JV avec le groupe Toyota, destinée à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe.  
Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

**1998** Transformation de la Société en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

### Les années 2000

Poursuite de l'internationalisation du Groupe (Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde).

Signature avec la société Gehl Company aux États-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux USA et prise de participation par Manitou de 14,9% du capital de la société Gehl.

Année de célébration du 200 000<sup>ème</sup> chariot Manitou.

**2008** Lancement d'une offre publique de rachat sur les 85% d'actions non détenues de la société Gehl. L'opération est annoncée une semaine avant la chute de la banque Lehman Brothers. La société Gehl deviendra filiale à 100% de Manitou BF à l'issue de la période d'offre et rentrera dans le périmètre de consolidation des comptes du Groupe à compter du 01.11.2008. L'opération a pour but de renforcer la présence du Groupe en Amérique du nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires.

Année de célébration des 50 ans du Manitou.

**2009** Évoluant dans un contexte économique très difficile, le Groupe doit affronter simultanément trois crises majeures :

- une crise économique d'une ampleur inégalée avec un retrait de 54% de son chiffre d'affaires à périmètre constant nécessitant d'adapter les structures du groupe à ce brutal retournement.
- une crise financière qui l'oblige à renégocier dans des conditions difficiles les financements de sa nouvelle filiale aux États-Unis puis ceux de la Société Mère. La persistance de la récession américaine replonge la société Gehl dans un nouveau processus de réaménagement de sa dette au cours du dernier trimestre.
- une crise de gouvernance qui conduit les familles fondatrices à se retirer de la gestion opérationnelle du groupe pour se concentrer sur la gouvernance et la stratégie et à recruter un dirigeant indépendant, Jean-Christophe Giroux. L'organisation du Groupe a, par ailleurs, été refondue en trois divisions afin de mieux répondre aux besoins des différents marchés.

Dans la foulée de ces évolutions, la forme juridique de la société est transformée le 17.12.2009 en une structure à Conseil d'administration au sein de laquelle Marcel Braud assume la fonction de Président non exécutif, et Jean-Christophe Giroux devient Directeur Général.

2009 a également été l'année de célébration des 150 ans de la marque Gehl, ancienneté exceptionnelle pour une société américaine.

## 1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Depuis le premier semestre 2009, les activités du Groupe sont réparties en trois secteurs d'activités rassemblés en divisions :

- la division "RTH - Rough Terrain Handling", spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,
- la division "IMH - Industrial Material Handling" centrée sur le matériel de manutention industriel,
- la division "CE - Compact Equipment" spécialisée dans le matériel compact.

L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers de concepteur, assembleur et distributeur de produits de manutention.

Les activités complémentaires de ventes de pièces de rechange ou d'accessoires et de prestations de services telles que la gestion de flotte pour compte de tiers, la formation, etc. sont présentes dans chacune des divisions.

### 1.3.1. Division RTH - Manutention tout terrain

#### MATÉRIELS POUR LA CONSTRUCTION

Ces produits sont principalement composés de chariots à mâts "Manitou", de chariots télescopiques fixes et rotatifs "Maniscopic". Les chariots ont une portée de 4 à 30 mètres de hauteur et lèvent des charges pouvant aller jusqu'à 5 tonnes.

Les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de distribuer efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente.

Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs.

Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

#### NACELLES ÉLÉVATRICES DE PERSONNES

La gamme de nacelles élévatrices de charges et de personnes dénommée "Maniaccess" est rattachée à la division RTH. Les nacelles conçues et commercialisées par le Groupe sont à bras articulé, à bras vertical télescopique ou à plateau télescopique. Les motorisations des nacelles sont thermiques pour l'utilisation en extérieur ou électriques pour les applications en intérieur. Une gamme de nacelles articulées "bienergy" a vu le jour en 2008. Ces nacelles électriques sont équipées d'un moteur thermique permettant de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.

Les nacelles sont très majoritairement commercialisées à travers des sociétés de locations régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.

#### MATÉRIEL POUR L'AGRICULTURE

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Ils sont constitués de chariots télescopiques de 5 à 10 mètres, et peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désensileur, manipulation de balles de paille, godet de reprise de vrac, etc...). À titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1.500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.

Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation, et du "JSM", joystick conçu par Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.

#### CHARIOTS TOUT TERRAIN "PERFORMANCE"

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc. Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de 21 tonnes jusqu'à 10 mètres de hauteur.

### 1.3.2. Division IMH - Manutention industrielle

#### CHARIOTS INDUSTRIELS ET SEMI INDUSTRIELS

La division IMH conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- chariots à mât semi industriels destinés à évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts,
- chariots industriels thermiques ou électriques destinés à évoluer sur sol entièrement stabilisé, en intérieur ou en extérieur,
- chariots embarqués sur des camions qui permettent à un chauffeur de charger, décharger et manutentionner sa cargaison.

La division distribue également des chariots industriels Toyota pour le territoire français. En fonction des applications, la motorisation des chariots peut être thermique (diesel ou gaz) ou électrique.

## MATÉRIEL DE MAGASINAGE

Les matériels de magasinage sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différenciations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques. La division IMH dispose d'une très forte expertise dans le secteur des matériels spécifiques. Les produits de magasinage distribués sont de marque Toyota (France uniquement), Loc et Manilec.

## FABRICATION DE MÂTS

Le mât constitue l'élément central du chariot élévateur. La diversité des applications nécessite d'adapter le mât frontal des chariots afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Les principales différenciations portent sur la hauteur et la capacité de levage.

La fabrication de mâts est destinée aux besoins internes du Groupe ainsi qu'aux besoins de la société Toyota Industrial Equipment, basée à Ancenis dans laquelle Manitou détient une participation de 20%.

## GESTION DE FLOTTE

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grand-comptes, la division IMH gère en direct la maintenance de certaines flottes de chariots industriels qui lui sont propres. Le contrat de maintenance le plus significatif porte sur la maintenance de la flotte de matériels de manutention de l'usine PCA Peugeot Citroën de Rennes en France. Forte de sa performance commerciale, la division IMH assurera la mise à disposition et la gestion du parc de chariots industriels de l'usine Citroën d'Aulnay sous Bois.

### 1.3.3. Division CE - Équipements compacts

La division Compact Equipment conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CE est commercialisé sous la marque Gehl et sous la marque Mustang. Par ailleurs, une marque Edge permet d'offrir une gamme complète d'accessoires.

## MINICHARGEURS OU "SKIDSTEERS"

Les minichargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un côté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des minichargeurs sont principalement la construction et l'agriculture. Certaines machines peuvent être mues par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles.

## CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment est exclusivement composée de matériels simples et robustes, destinés à une clientèle quasi exclusive de loueurs pour le marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel ne recherche aucune sophistication ni recherche esthétique.

## CHARGEUSES ARTICULÉES

Les chargeuses articulées conçues, assemblées et commercialisées par Gehl sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de faible capacité.

## MINIPELLES

La division distribue une gamme de minipelles sourcées auprès d'un acteur tiers du marché. Ce type de matériel plus tourné vers les applications de travaux publics est maintenu en complément de gamme dans la division.

## 1.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

### 1.4.1. Principales filiales du Groupe

#### **Manitou Costruzioni Industriali Srl**

Via Emilia – Cavazzona  
41013 Castelfranco - Italie

Filiale à 100% de Manitou BF

**Activité** : conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du Groupe sur le territoire italien.

**Chiffre d'affaires 2009 (normes IFRS)** : 85,9 M€

**Résultat net 2009** : 0,5 M€

**Effectifs au 31.12.2009** : 241 personnes

#### **Gehl Company Inc.**

One Gehl Way  
West Bend Wisconsin 53095 – États-Unis

Filiale à 100% de Manitou BF

**Activité** : conception, assemblage et distribution de matériels compacts à travers un réseau de distributeurs indépendants dans l'ensemble du monde : minichargeurs, chariots télescopiques, chargeuses articulées et minipelles.

La société, dont le siège social est basé à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de deux filiales de production localisées à Yanktown et Madison dans le South-Dakota.

Gehl offre également, pour les États-Unis, des solutions de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux sous le label Gehl Finance.

**Chiffre d'affaires 2009 (normes IFRS)** : 61,3 M€

**Résultat net 2009** : -92,0 M€

**Effectifs au 31.12.2009** : 416 personnes

#### **Manitou UK Ltd**

Ebblake Industrial Estate  
Verwood - Dorset BH 31 6BB – Royaume-Uni

Filiale à 98,7% de Manitou BF

**Activité** : Distribution des produits des divisions RTH et IMH pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

**Chiffre d'affaires 2009 (normes IFRS)** : 57,3 M€

**Résultat net 2009** : 1,3 M€

**Effectifs au 31.12.2009** : 39 personnes

#### **Compagnie Française De Manutention SAS**

510, Boulevard Pierre et Marie Curie  
44152 Ancenis Cedex

Filiale à 100% de Manitou BF

**Activité** : Distribution exclusive de chariots industriels de marque Toyota et de matériel de magasinage Toyota et Manitou pour la France et gestion de la maintenance de parc de chariots industriels pour le compte de PCA Peugeot Citroën à Rennes et à Aulnay (à partir de 2010).

**Chiffre d'affaires 2009 (normes IFRS)** : 46,1 M€

**Résultat net 2009** : -1,1 M€

**Effectifs au 31.12.2009** : 118 personnes

#### **Manitou Benelux SA**

Chaussée de Wavre - Zoning Industriel  
1360 Perwez – Belgique

Filiale à 98,0% de Manitou BF

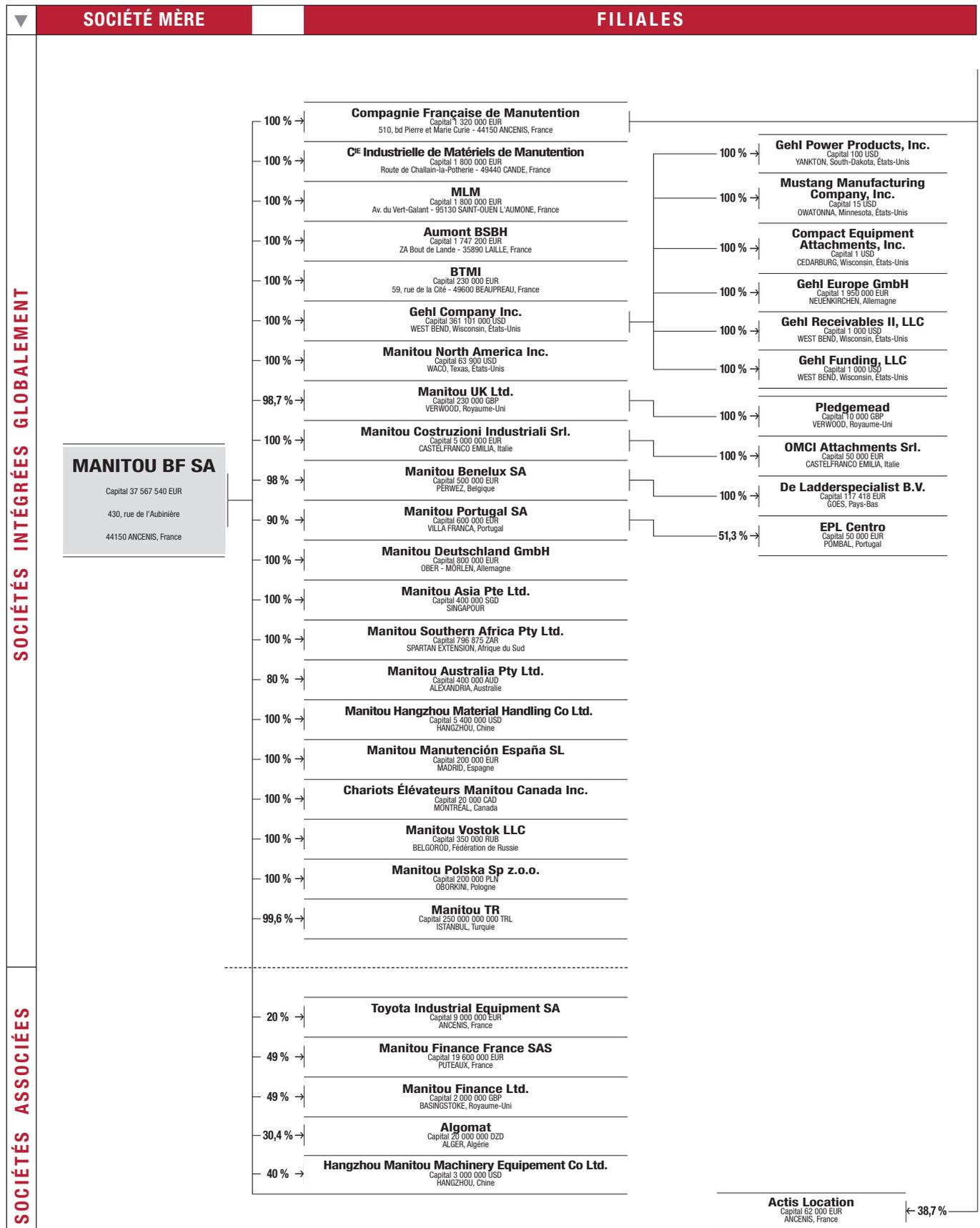
**Activité** : Distribution des produits des divisions RTH et IMH pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

**Chiffre d'affaires 2009 (normes IFRS)** : 39,3 M€

**Résultat net 2009** : 0,4 M€

**Effectifs au 31.12.2009** : 21 personnes

## 1.4.2. Organigramme du Groupe au 31.12.2009



SOCIÉTÉS ASSOCIÉES



# 2.

Rapport financier 2009

# RAPPORT DE GESTION

2.1 Rapport d'activité	34
2.2 Résultats financiers	39
2.3 La Recherche et le développement	45
2.4 Événements postérieurs à la clôture	45

Le Groupe a connu un exercice d'une difficulté extrême en 2009 et a dû faire face simultanément à une crise économique, financière et de gouvernance. Ces éléments ont conduit à une refonte profonde de Manitou avec la mise en place d'une organisation par divisions, le changement du management exécutif et le passage à une forme juridique à Conseil d'administration accompagnée par l'élargissement du Conseil de 7 à 9 membres et par l'entrée de trois nouveaux administrateurs dont deux indépendants.

Le Groupe enregistre à périmètre constant une baisse de 54% de son chiffre d'affaires à 684 M€. Les divisions RTH matériel tout terrain et IMH manutention industrielle font part d'une réelle résistance de leur performance financière en limitant leur perte opérationnelle récurrente à 22 M€ et en parvenant à dégager un EBITDA récurrent positif. En revanche, la division Compact Equipment touchée par une chute beaucoup plus marquée de son chiffre d'affaires (-66%) achève l'exercice avec une perte opérationnelle récurrente de 59 M€, en dépit d'une restructuration à la fois rapide et massive.

La chute d'activité a contraint le Groupe à réorganiser l'ensemble de ses organisations et à réduire ses effectifs de près de 700 personnes. Cette opération a été réalisée en veillant au maintien du dialogue social permanent et en préservant les savoir-faire et les capacités de gestion de la reprise.

En dépit d'une perte nette de 131 M€, la structure financière du Groupe à la fin de l'exercice présente un endettement divisé par deux et un ratio de gearing de 73% bien en deçà de la limite autorisée de 100%. La renégociation des financements a été finalisée en juin aux États-Unis et en juillet 2009 en France. Le nouveau non respect de covenants constaté par Gehl en novembre 2009 a entraîné la réouverture de négociations bancaires. Celles-ci portent sur la dette syndiquée de Gehl qui pèse pour 15% de la dette globale du Groupe. Compte tenu des informations disponibles à la date de signature de ce rapport les négociations devraient pouvoir déboucher sur une stabilisation des financements de la filiale dans les prochaines semaines.

En dépit des difficultés connues à la date de signature de ce rapport, les perspectives d'activité ne mettent pas en péril la continuité d'exploitation du Groupe qui, à l'instar des acteurs du marché, continuera à faire face en 2010 à des conditions économiques et financières difficiles. Les actions mises en œuvre en 2009, la poursuite en 2010 de l'optimisation des processus, la nouvelle gouvernance, le positionnement commercial du Groupe, sa structure financière et l'engagement des équipes constituent les atouts essentiels pour permettre à Manitou de sortir renforcé de la crise.

## 2.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 2.1.1. Performances commerciales

#### 2.1.1.1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le secteur d'activité des biens d'équipement sur lequel intervient Manitou a été un des plus touché par la crise économique suite à un arrêt généralisé des projets d'investissements. Les effets du recul de la demande finale ont été amplifiés par le déstockage des réseaux de concessionnaires ainsi que par la revente par les loueurs d'une fraction importante de leur flotte de matériel.

Par ailleurs, la reprise économique constatée à compter du second semestre sur les zones émergentes, Chine, Inde, Brésil n'a eu que peu d'incidence sur le marché de la manutention qui demeure peu structuré dans ces zones, à la différence du secteur des travaux publics.

Fortement impacté par l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires du Groupe à périmètre constant fait état d'un recul de 54% par rapport à 2008 (46% à périmètre courant).

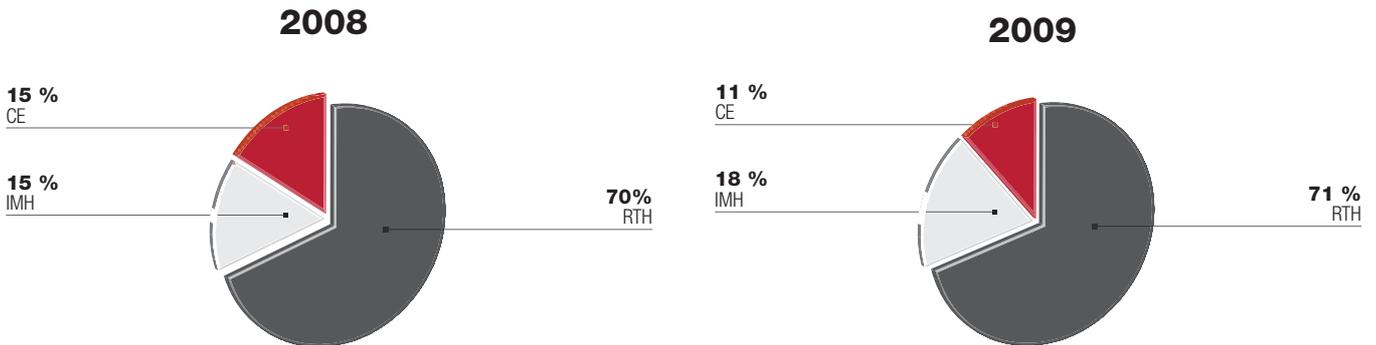
Depuis 2009, le Groupe est organisé en 3 divisions de ventes qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques.

#### ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

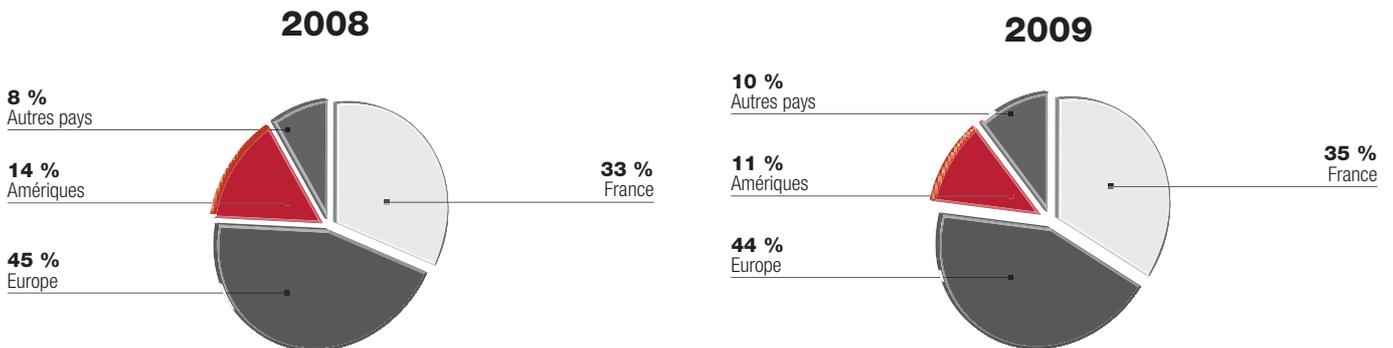
En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale

Chiffre d'affaires 2008 Pro forma avec Gehl						Chiffre d'affaires 2009				
France	Europe	Amér.	Autres zones	Total	M€ % tot	France	Europe	Amér.	Autres zones	Total
338 23%	561 38%	41 3%	94 6%	1034 70%	RTH	163 24%	250 37%	23 3%	49 7%	485 71%
156 11%	48 3%	9 1%	11 1%	224 15%	IMH	79 11%	27 4%	5 1%	13 2%	124 18%
2 0%	44 3%	158 11%	18 1%	223 15%	CE	1 0%	23 3%	45 7%	6 1%	75 11%
496 33%	653 44%	208 14%	124 8%	1481 100%	Total	243 35%	300 44%	72 11%	69 10%	684 100%

**RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR DIVISION (CA pro forma en 2008)**



**RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**



**2.1.1.2. L'ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION**

**2.1.1.2.1. Évolution des ventes de la division Rough Terrain Handling (RTH)**

La division RTH (matériel tout terrain), commercialise des matériels de manutention et d'élévation de personnes dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, dans des secteurs industriels tels les mines, l'environnement, ou encore auprès de clients institutionnels, des armées etc. Elle représente, en 2009, 71% du chiffre d'affaires du Groupe et fait état d'un recul de 53% par rapport à 2008.

Touchées par la crise économique dès la fin de 2008, les ventes de l'exercice reculent de façon importante sur l'ensemble des zones géographiques et des marchés. La relative résistance du secteur agricole au cours du premier semestre a été contrariée au second semestre par la baisse des prix du lait, des céréales et, en conséquence, du revenu des exploitants. Par ailleurs, les nombreux plans de relance gouvernementaux plus tournés sur le secteur des travaux publics que de la construction ont peu profité au Groupe.

Le chiffre d'affaires de la division qui dépassait le milliard d'euros en 2008 est de 485 M€ en 2009. Le recul de la demande en provenance des utilisateurs finaux a été amplifié par le déstockage réalisé par les concessionnaires. De plus, une partie des besoins a été détournée vers le marché de l'occasion rendu attractif par une offre abondante. De nombreux acteurs en recherche d'ajustement de leur outil de production et de liquidités ont revendu du matériel peu utilisé à des prix compétitifs. Ce fut notamment le cas des loueurs qui, après avoir constitué en 2006-2007 des parcs importants de matériel en anticipation d'une croissance du marché de la construction, ont procédé en 2009 à des réductions massives de leur flotte.

Surpris par la brutalité du retournement des marchés, Manitou a du également procéder à un déstockage massif de matériel. Cette opération a été réalisée par la réduction des volumes de production et le lancement d'opérations commerciales spécifiques, dont une de grande ampleur au cours du quatrième trimestre 2009. Hors opérations promotionnelles, les prix de ventes n'ont pas connu de dérive particulière.

En dépit du contexte très difficile, la division est parvenue à maintenir ses parts de marché.

## ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION RTH EN FRANCE

En France, le recul de l'activité a été principalement marqué dans le secteur de la construction et de l'industrie. Les ventes de nacelles exposées à ces deux marchés et à une clientèle quasi exclusive de loueurs ont été les plus touchées par la baisse d'activité.

## ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION RTH EN EUROPE

Par secteur d'activité, la zone Europe a été confrontée aux mêmes tendances que la France. Deux pays font état d'une meilleure résistance à la crise : l'Italie, qui a bénéficié d'une relative vitalité de la construction facilitée par des incitations fiscales et le Royaume-Uni supporté par un courant d'affaires dans l'agricole. L'Allemagne, le Benelux et les pays d'Europe de l'Est, qui avaient bénéficié en 2008 d'une forte croissance des loueurs font état des reculs les plus marqués, la disparition du marché des loueurs ainsi que leurs opérations de réduction de flotte réalisées en 2009 venant pénaliser une activité économique déjà très défavorable.

## ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION RTH SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

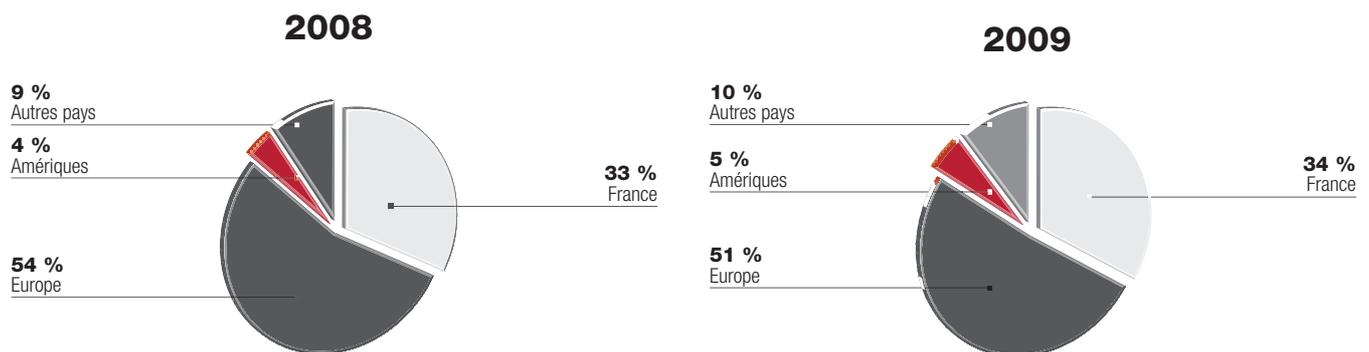
Les activités de la division sur le continent américain sont principalement représentées par la distribution aux États-Unis et au Canada de chariots à mâts assemblés dans l'usine de Waco au Texas et de chariots télescopiques importés d'Europe. L'activité en Amérique du Sud est concentrée sur la distribution de chariots télescopiques européens.

L'année 2009 fait état d'un recul généralisé sur les deux continents.

## ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION RTH DANS LES AUTRES RÉGIONS DU MONDE

Le retrait de l'activité a été très marqué au Moyen-Orient et en Afrique centrale et australe. Tous les secteurs d'activité ont été touchés par le ralentissement économique, y compris le secteur minier en Australie et en Afrique du Sud jusque-là porteur pour la division.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION RTH PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



### 2.1.1.2.2. Évolution des ventes de la division Industrial Material Handling (IMH)

La division IMH commercialise des matériels de manutention destinés aux applications industrielles, des services de gestion de parc de matériel de manutention et fournit une prestation de sous-traitance de mâts pour le compte de Toyota. Elle représente, en 2009, 18% du chiffre d'affaires du Groupe et fait état d'un recul de 45% par rapport à 2008.

## ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION IMH EN FRANCE

Elle représente près des deux tiers du chiffre d'affaires de la division réparti à travers trois différentes activités :

- la distribution de chariots industriels Toyota, de chariots semi industriels et embarqués Manitou, et de matériels de magasinage Toyota et Manitou, enregistre un recul d'activité de 57% sur l'exercice. La commercialisation des chariots industriels thermiques constitue le segment le plus fortement marqué par le ralentissement économique et confirme l'évolution régulière du marché français vers des matériels électriques. Par ailleurs, les activités de magasinage ont beaucoup mieux résisté à la crise, tant pour les produits de négoce que pour les produits assemblés par la division.
- La fabrication de mâts en sous-traitance pour le compte de Toyota fait état d'un recul de 67% sous l'effet de la baisse de la demande et des actions de déstockage mises en œuvre tout au long de l'année par les concessionnaires et Toyota.
- Enfin les activités de service, comprenant principalement la gestion de flotte de matériels de manutention pour le compte de Peugeot Citroën Automobile et des prestations de location courte durée, ou la vente de pièces de rechange ont été plus résilientes que les activités de distribution de matériels neufs.

## ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION IMH EN EUROPE

En Europe, la division réalise 70% de son chiffre d'affaires en Allemagne, au Benelux et dans la péninsule ibérique à travers la distribution de chariots industriels, semi industriels et de matériel de magasinage de marque Manitou. Certains produits sont également sourcés auprès d'acteurs tiers afin de disposer de la profondeur de gamme requise par les marchés locaux. Le recul de l'activité en 2009 a été assez homogène sur l'ensemble de la zone, à l'exception d'une meilleure résistance de la distribution de chariots industriels et de magasinage Manitou dans la péninsule ibérique où le Groupe dispose depuis de nombreuses années d'une solide implantation sur ce secteur.

### ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION IMH SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

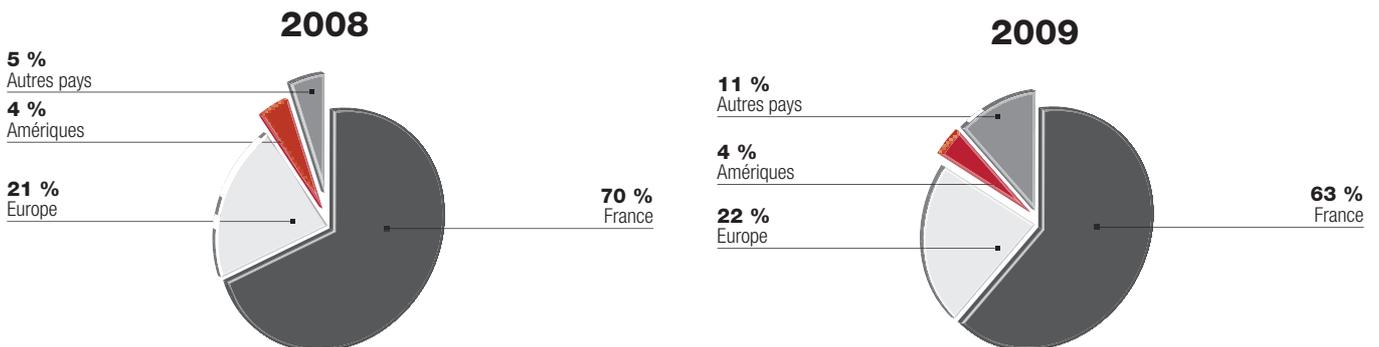
L'activité de la division est principalement constituée de la distribution aux USA et au Canada de chariots à mâts semi industriels et de chariots embarqués assemblés dans l'usine de Waco au Texas et par la distribution de chariots industriels Manitou en Amérique du Sud.

En 2009, l'ensemble de la zone fait état d'un retrait de son activité.

### ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION IMH DANS LES AUTRES RÉGIONS DU MONDE

La région de ventes distribue des chariots à mât et des chariots industriels Manitou ainsi que des produits compléments de gamme sourcés auprès d'acteurs tiers. La division est principalement présente en Afrique australe et en Australie.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION IMH PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



### 2.1.1.2.3. Évolution des ventes de la division Compact Equipment (CE)

La division Compact Equipment commercialise des matériels de manutention compacts dans les secteurs de la construction et de l'agriculture commercialisés sous les marques Gehl et Mustang. Elle regroupe l'ensemble des activités de la société Gehl acquise fin 2008 par Manitou. En 2009, la division représente 11% du chiffre d'affaires du Groupe et fait état d'un recul de son activité de 66% par rapport à 2008 (pro forma).

### ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION CE SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

Positionnée historiquement pour près des trois quart de son activité sur le continent nord américain, la division CE a été touchée, à l'instar de ses concurrents, par une chute historique du marché de l'immobilier résidentiel. Aux États-Unis, le nombre de permis de construire a atteint en 2009 le point le plus bas des cinquante dernières années. En parallèle, le secteur agricole a également été touché par une crise profonde du lait et des céréales. A cause de ce climat économique déplorable, le marché du chariot télescopique aux États-Unis a enregistré un retrait de 72% par rapport à 2008 et celui du minichargeur de 48%.

Dans ce contexte difficile, Gehl et ses distributeurs ont été amenés à réduire drastiquement leurs stocks pour s'adapter à la nouvelle taille du marché. L'ampleur de la tâche a nécessité la mise en place d'actions promotionnelles en partie supportées par le constructeur. Les aides à la vente ont dû porter parfois sur des matériels facturés au cours des années antérieures et toujours présents chez les concessionnaires, ce qui a eu un effet très défavorable sur les niveaux de marge. Le déstockage des réseaux s'est étalé sur tout l'exercice pour s'achever à la fin de l'année 2009. Au global, les ventes de matériels réalisées par les concessionnaires de Gehl vis-à-vis des utilisateurs finaux (hors marge de distribution) furent deux fois supérieures au chiffre d'affaires de Gehl vis-à-vis de ses concessionnaires. En d'autres termes, le déstockage réalisé par les distributeurs a privé la division de près de la moitié de son chiffre d'affaires.

Les difficultés financières rencontrées par Gehl ont également eu des effets négatifs sur l'activité. Les renégociations bancaires intervenues au cours du premier semestre ont connu des épisodes difficiles en mars 2009, tout particulièrement lorsque le pool bancaire de la Société a exigé le remboursement anticipé de ses prêts. La communication financière faite autour de cet événement a plongé les concessionnaires dans une période de doute profond, bien que la menace des banques n'ait pas été mise à exécution et que les parties soient parvenues à finaliser deux mois plus tard un accord de refinancement de Gehl.

Moins exposée que ses concurrents à la clientèle de loueurs, la division CE a renforcé ses parts de marché aux États-Unis.

### ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION CE EN EUROPE

L'Europe constitue le second territoire d'activité de la division qui y détient une filiale d'importation au nord de l'Allemagne. Les produits distribués sont principalement des minichargeurs et des chargeuses articulées utilisés dans la construction et dans l'agriculture.

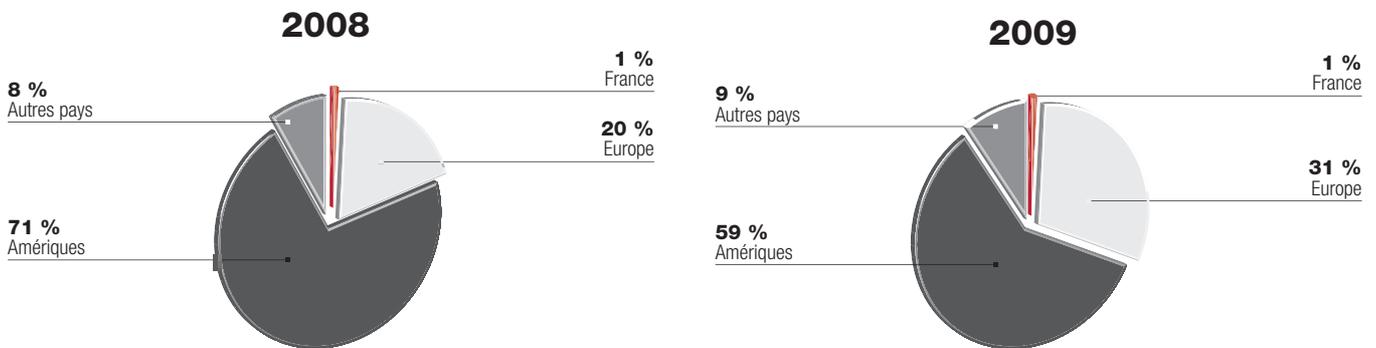
Les activités européennes ont été touchées par le ralentissement économique sur l'ensemble des territoires avec une amplitude plus marquée en Europe de l'Est et en Russie.

L'exercice a été mis à profit pour définir la nouvelle stratégie commerciale de la division et initier les contacts entre les organisations de Gehl, Manitou et de leurs réseaux de concessionnaires. La stratégie retenue vise globalement à offrir aux réseaux historiques de Manitou, la possibilité de distribuer des produits de la division sous la marque Mustang et de maintenir le réseau de distributeurs historiques de Gehl sous la marque Gehl. Ces réorganisations mises en œuvre progressivement en cours d'année porteront pleinement leurs fruits à compter de 2010.

## ■ L'ACTIVITÉ DE LA DIVISION CE DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le chiffre d'affaires réalisé par la division sur cette zone s'est principalement concentré sur le Moyen-Orient et l'Océanie où la filiale de Manitou a pris en charge la distribution des matériels de la division sur le continent.

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



## 2.1.2. Répartition des ventes par secteurs d'activité

Le Groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agricole et des industries. Cette stratégie de diversification destinée à protéger le Groupe de la cyclicité de chacun de ces marchés a permis, en 2009, de répartir dans le temps l'onde de choc de la crise globale dans laquelle l'économie mondiale est plongée depuis fin 2008.

- Dans le secteur de la construction, l'ensemble des marchés a connu un très fort ralentissement. La chute de l'immobilier résidentiel qui s'était concentré jusqu'à mi 2008 sur les marchés spéculatifs des USA, de l'Espagne et du Royaume-Uni a connu une généralisation à l'ensemble des autres zones géographiques dans les mois qui suivirent la chute de la banque américaine Lehman Brothers.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2009 dans le marché de la construction représente 42% du chiffre d'affaires consolidé.

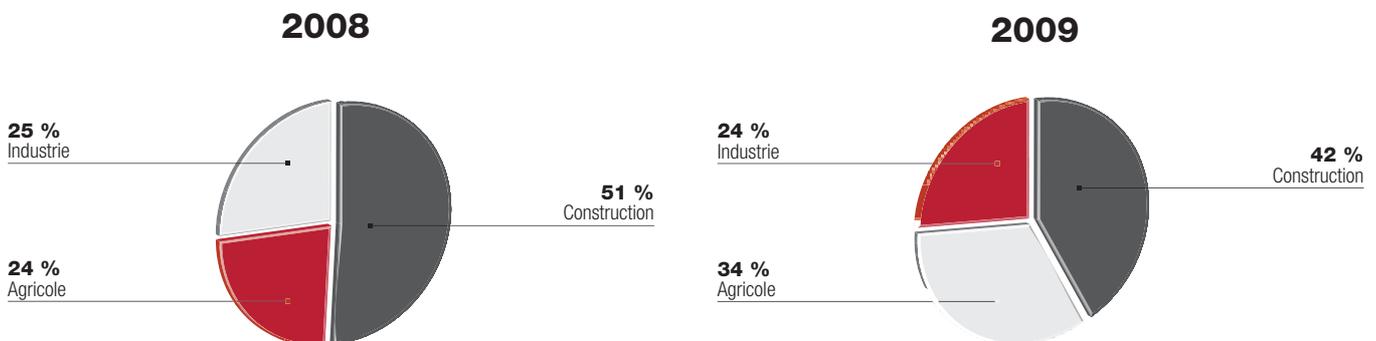
- Dans le secteur de l'agriculture, la demande est restée soutenue tout au long du premier semestre sur les marchés européens les moins fermés au crédit. Cette relative résistance a néanmoins fait place, sur la seconde partie de l'année à un contexte de crise profonde dans un secteur désormais touché par une crise du lait, la chute des cours des céréales et la baisse du revenu des agriculteurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans le secteur agricole représente 34% du chiffre d'affaires consolidé en 2009.

- Dans le secteur de l'industrie, où le Groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, l'industrie du bois, le retraitement de déchets et la transformation des matériaux, l'investissement en biens d'équipement a connu un retrait généralisé.

Le secteur des industries représente 24% du chiffre d'affaires consolidé.

### RÉPARTITION DES VENTES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



## 2.2. RÉSULTATS FINANCIERS

### 2.2.1. Compte de résultat consolidé

<i>en millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Chiffre d'affaires	684	1 278
Marge brute	192	404
	% du C.A.	31,6%
<b>Résultat opérationnel récurrent</b>	<b>-81</b>	<b>97</b>
	% du C.A.	7,6%
Charges de restructuration	-13	
Dépréciation des actifs	-51	-52
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-146</b>	<b>45</b>
Résultat net - Part du Groupe	-131	4

Touché par une crise économique et financière sans précédent, le résultat de l'exercice 2009 fait état d'une perte 131,3 M€.

La marge brute de 28,1% fait état d'un retrait de 3,5 points par rapport à 2008. Elle se répartit en une marge brute de 31,2% pour le périmètre cumulé des divisions RTH (31,1%) et IMH (31,7%) et 2,5% pour la division CE.

Sur le périmètre IMH, RTH, proche du périmètre pré acquisition de Gehl, le niveau de marge brute est resté très proche de celui de 2008. L'effet positif du mix produit généré par l'augmentation de la part relative de l'activité pièces de rechange et une répartition plus favorable des ventes de produits finis (+11 M€) compense dans sa quasi-totalité les effets défavorables de la parité (-3 M€), des baisses de prix de ventes relatives aux actions de déstockage (-6 M€), ainsi que de l'effet report des hausses des prix matières premières et composants de l'année 2008 sur 2009 (-3 M€).

En revanche, la division CE fait état d'un effondrement de sa marge brute qui ressort à 2,5%. Ce taux anormal est affecté à hauteur de 5,7 points par le traitement comptable de la balance d'ouverture de Gehl en novembre 2008, qui a entraîné, conformément à la norme IFRS3, une réévaluation des stocks à leur juste valeur de 6 M€. La cession ultérieure de ces stocks réévalués a impacté la marge brute de la division à hauteur de 1,2 M€ en 2008 et 4,8 M€ en 2009, sans pour autant générer d'effet sur les flux de trésorerie. Par ailleurs, la division CE a dû soutenir de façon massive le déstockage de ses concessionnaires touchés par un contexte économique très difficile. Des actions promotionnelles ont été mises en œuvre afin d'accélérer la commercialisation auprès des utilisateurs finaux de machines facturées par Gehl au cours des exercices antérieurs mais toujours sur le parc des distributeurs. Ces opérations exceptionnelles ont pesé pour 11,2 points sur le taux de marge brute de la division. Corrigée de ces éléments, ainsi que de l'impact de 2,4 points de la part de valeur ajoutée dans la variation de stock de la division, la marge brute normative de la division CE ressort aux alentours de 22%.

Des mesures importantes de restructuration ont été mises en œuvre au sein de toutes les entités afin de redimensionner les organisations au niveau d'activité des marchés. Sur l'exercice le Groupe a procédé à la réduction de 676 postes inscrits et, compte tenu des mesures de chômage partiel, à une réduction en équivalents temps plein de 987 postes.

Les charges de personnel font état d'une baisse de 13,1 M€ à 114,9 M€. Au sein des divisions IMH et RTH, elles évoluent de 122,9 M€ en 2008 à 96,5 M€ en 2009, principalement du fait des baisses des rémunérations variables, intéressement et participation pour 4,6 M€, des économies générées par les départs de personnel pour 12,7 M€ et par les mesures de compensation des périodes de chômage pour 9,6 M€.

Pour la division CE, les charges de personnel évoluent de 39,6 M€ en 2008 en valeur pro forma à 18,5 M€ (-53%) pour 2009, ce qui illustre l'ampleur des efforts de restructuration effectués. A périmètre courant, les charges de personnel de Gehl, passent de 5 M€ pour 2008 à 18,5 M€ sur 2009.

Les efforts de maîtrise des coûts ont également porté sur les charges externes qui enregistrent un retrait de 37,1 M€. Cette variation se répartit en une réduction de 46,7 M€ sur le périmètre RTH et IMH (-28,4 M€ de charges externes variables et -18,3 M€ de charges externes fixes) et une augmentation de 9,6 M€ due à la variation de périmètre.

Les dotations aux amortissements progressent de 26,0 M€ à 36,0 M€, conséquence de l'acquisition de Gehl pour 6,5 M€ et des effets en année pleine des importants programmes d'investissements réalisés en 2008.

Les provisions pour risques et charges font état d'une reprise nette de 12,3 M€ principalement supportée par les garanties, alors que les dotations relatives aux actifs circulants (-21,3 M€) sont significativement impactées par une augmentation de la sinistralité clients et des dépréciations de stocks. Les dépréciations de postes clients et créances de financement des ventes ont touché de façon exceptionnelle la division CE pour 11,5 M€ compte tenu du contexte économique particulièrement difficile sur le continent nord américain.

Le résultat opérationnel récurrent est arrêté à -81,1 M€ par rapport à +96,6 M€ pour 2008.

Les éléments non récurrents portent sur les coûts de restructuration pesant pour 13,4 M€ ainsi que sur des dépréciations d'actifs relatives à la valorisation à leur juste valeur de certains groupes d'actifs. Les dépréciations ont porté sur les activités CE pour 50,0 M€, et IMH pour 1,4 M€.

Après imputation des éléments non récurrents, le résultat opérationnel est établi à -145,9 M€ par rapport à + 45,0 M€ en 2008.

Le résultat financier évolue de - 9,0 M€ pour atteindre une charge nette de -17,6 M€. Les produits financiers de 18,2 M€ ont principalement pour origine les intérêts perçus sur les créances de financement des ventes pour 14,2 M€.

Le poste impôts fait état, eu égard aux pertes du Groupe, à un crédit de 33,3 M€.

La quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence reflète la perte de 8,3 M€ de la participation dans Toyota Industrial Equipment mise en équivalence pour 20% dans les comptes du Groupe, partiellement compensée par la quote-part de 0,6 M€ de profits des participations de financement Manitou Finance France et Manitou Finance Ltd.

Le résultat net part du Groupe est arrêté à -131,3 M€, par rapport à un résultat de 4,1 M€ pour 2008.

## 2.2.1.1. COMPTE DE RÉSULTAT PAR DIVISION

Suite à l'acquisition de Gehl fin 2008, le Groupe Manitou a défini de nouveaux périmètres organisationnels qui ont été mis en place au cours de l'exercice 2009. La nouvelle organisation ayant été définie courant 2009 et la division Compact Equipment n'ayant eu que deux mois d'activité sur 2008, au sein du Groupe, les reportings opérationnels transmis au management n'intègrent pas de comparatif 2008.

<i>En millions d'euros</i>	RTH	IMH	CE	<b>TOTAL</b>
Chiffre d'affaires	485,2	123,8	75,1	684,1
Marge brute	151,1	39,2	1,8	192,2
% du C.A.	31,1%	31,7%	2,5%	28,1%
Charges de personnel	-76,2	-21,2	-17,5	-114,9
Charges externes variables	-40,3	-5,2	-4,2	-49,6
Charges externes fixes	-32,2	-9,1	-10,9	-52,3
Dotation aux amortissements	-20,6	-6,8	-8,5	-36
Provisions pour risques et charges	7,6	1,4	3,3	12,3
Provisions pour actifs circulant	-7,8	-2,0	-11,5	-21,3
Autres charges d'exploitation	-0,2	0,1	-11,2	-11,4
<b>Résultat opérationnel récurrent</b>	<b>-18,7</b>	<b>-3,7</b>	<b>-58,7</b>	<b>-81,1</b>
% du C.A.	-3,9%	-3,0%	-78,1%	-11,8%
EBITDA Récurrent	2,1	3,8	-42,0	-36,0
% du C.A.	0,4%	3,1%	-55,9%	-5,3%
Charges de restructuration	-9,8	-2,6	-0,9	-13,4
Impairment	0,0	-1,4	-50,0	-51,4
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-28,5</b>	<b>-7,8</b>	<b>-109,6</b>	<b>-145,9</b>
% du C.A.	-5,9%	-6,3%	-146,0%	-21,3%
EBITDA	-7,4	1,1	-42,0	-48,3
% du C.A.	-1,6%	0,9%	-57,1%	-7,2%

## 2.2.2. Structure financière

Le recul de l'activité en 2009 a entraîné des évolutions importantes de la structure financière du Groupe.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors créances de financement des ventes, (BFR) fait état d'un dégonflement de 235 M€ (-46%) sur l'exercice pour atteindre 272 M€ en décembre 2009. Calculé en délai de rotation, il représente 143 jours de chiffre d'affaires fin 2009, par rapport à 123 jours fin 2008 (calculé sur un chiffre d'affaires pro forma), et 80 jours fin 2007 (hors Gehl). Les marges d'amélioration sur cet agrégat restent importantes. Elles portent sur la poursuite de la baisse des stocks de certains produits finis et surtout sur l'écoulement des stocks de composants qui sera rendu possible en 2010 par la remontée des niveaux de production. L'optimisation future du BFR constitue un réservoir important de liquidité qui permettra d'amortir les effets du prochain cycle d'activité, que celui-ci soit orienté à la hausse comme à la baisse.

Les créances de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux, principalement portées par Gehl à travers son programme "Gehl finance" font état d'une réduction de 40% sur l'exercice pour atteindre 125 M€ fin 2009 par rapport à 208 M€ un an plus tôt. Outil de support à la vente aux États-Unis, le programme "Gehl finance" a connu un volume de production financière de 27 M€ en retrait de 68% par rapport à 2009, montant bien en deçà des volumes de remboursements relatifs aux contrats préexistants. Le refinancement des contrats 2009 a été réalisé par le biais de cessions de créances à recours limité auprès d'institutions financières.

Les capitaux propres arrêtés à 334 M€ font état d'un retrait de 135 M€ par rapport à 2008. Ils représentent 39,0% du total du bilan par rapport à 35,6% au cours de l'exercice précédent.

La dette nette du Groupe, qui représentait 478 M€ en décembre 2008 fait état d'une réduction de 49%, soit 235 M€ de remboursements, pour atteindre 243 M€ à la fin de l'exercice. Ce désendettement majeur a été financé par la baisse du BFR ainsi que par la réduction des créances de financement des ventes. Les principales évolutions des dettes financières sont dues :

- pour Manitou BF : à l'amortissement de la première échéance de la dette d'acquisition de Gehl pour 34 M€, et au rachat des puts de minoritaires des filiales Manitou Costruzioni Industriali et Manitou Asia pour 33 M€,
- pour Gehl : à la réduction de la dette liée à l'ancien contrat de titrisation de 65 M€, des dettes relatives aux cessions de créances avec recours limité de 12 M€, de son crédit syndiqué de financement de ses besoins d'exploitation de 47 M€.

## 2.2.3. État des financements du Groupe

Les financements du Groupe sont principalement répartis au sein de la Société Mère et de Gehl.

### ■ FINANCEMENTS DE MANITOU BF

Début 2009, ils consistaient en un crédit syndiqué de 260 M€ plus 125 M\$ ou équivalent en euros amortissable non linéairement jusqu'en septembre 2013. Le crédit se décomposait en 210 M€ de dette d'acquisition amortissable de façon non linéaire sur 5 ans, et en deux lignes revolver de 50 M€ et de 125 M\$ ou équivalent euros. Au 31.12.2008, seule la dette d'acquisition tirée en intégralité figurait au bilan pour un montant de 207 M€ correspondant à la valeur de la dette, après déduction de la part non amortie des commissions d'arrangement relatives à l'opération.

Le non respect des covenants fin décembre 2008 a conduit le Groupe à renégocier sa dette. Un amendement de la convention de crédit a été signé le 23.07.2009. Le nouveau contrat confirme la maturité et le rythme d'amortissement de la convention initiale. Les nouveaux covenants prévoient un ratio de gearing inférieur à 1 sur la période résiduelle du contrat, une liquidité supérieure à 25 M€ à la fin des exercices 2009 et 2010, un cash cover ratio (flux de trésorerie / service de la dette) supérieur à 1 jusqu'en décembre 2010 et la réintroduction d'un covenant de leverage (dette nette / EBITDA) à compter du 30.06.2011. La ligne multidevises de 125 M\$ est réduite à 62,5M\$, garantie sur les créances de la Société Mère et la convention prévoit un cantonnement financier de la société Gehl jusqu'au mois de juin 2011.

Au 31.12.2009, seule la dette d'acquisition tirée en intégralité figurait au bilan pour un montant de 171 M€ correspondant à la valeur de la dette, après amortissement de la première annuité pour 34 M€ et déduction de la part non amortie des commissions d'arrangement relatives à l'opération.

La Société dispose, par ailleurs, de 141 M€ de lignes bilatérales non utilisées.

### ■ FINANCEMENTS DE GEHL

#### - Crédit syndiqué

Fin 2008, Gehl disposait d'un crédit de 125 M\$ (90 M€) syndiqué en octobre 2006 pour 5 ans et tiré à hauteur de 84 M€, pour lequel les conditions de changement de contrôle relatives à l'acquisition n'étaient toujours pas levées à la clôture de 2008.

Mis en défaut, le crédit syndiqué a été renégocié en juin 2009 pour une période de 24 mois. Il a été restructuré en un crédit amortissable de 25 M\$ et un crédit revolver de 80 M\$, le tout garanti sur les actifs de Gehl. Compte tenu de la persistance de la faiblesse des marchés, Gehl a fait état, fin novembre 2009, d'un nouveau bris de covenant sur son crédit. Les négociations entamées avec le pool bancaire restent en cours à la date de signature de ce rapport, Gehl et ses banquiers cherchant conjointement et de façon constructive, à structurer un nouveau financement.

Au 31.12.2009, le crédit syndiqué représente un montant de 36,6 M€, dont 10,4 M€ de crédit amortissable, ce dernier ayant été entièrement remboursé par anticipation début mars 2010.

A fin décembre 2009, le crédit syndiqué de Gehl représente 15% de la dette globale du Groupe.

#### - Programme de titrisation

Début 2009, Gehl disposait d'un programme de titrisation de 165 M\$ (118 M€) réalisé et utilisé à hauteur de 93 M€ au 31.12.2008, pour lequel les conditions de changement de contrôle relatives à l'acquisition n'étaient pas levées à la clôture de l'exercice 2008 et dont le fonctionnement a été basculé en mode d'amortissement en février 2009, fermant l'accès à tout nouveau dossier de financement, en vue d'une extinction naturelle d'ici à fin 2010.

Au 31.12.2009, le programme de titrisation représente un montant de 28,5 M€, en baisse de 64,5 M€, soit 69% sur l'exercice.

#### - Programme de vente de contrats de financement avec recours limité

Gehl dispose d'un programme de vente de contrats de financement avec recours limité auprès de partenaires bancaires ad hoc pour un montant de 47,7 M€ en retrait de 12,3 M€ par rapport au 31.12.2008.

## 2.2.4. Investissements et marge brute d'autofinancement

Au cours de l'exercice, les investissements ont atteint 21,6 M€. Les investissements incorporels d'un montant total de 6,4 M€ se répartissent en 3,8 M€ d'activation de frais de développement, 2,2 M€ de frais relatifs à la poursuite des projets informatiques et 0,4 M€ de projets divers. Les investissements corporels de 15,2 M€ ont principalement consisté en la finalisation du siège social et du centre de recherche de Gehl pour 5,5 M€, la finalisation de l'extension de la plateforme logistique d'Ancenis pour 1,3 M€, des projets industriels pour 4,4 M€ et à l'activation de flottes locatives pour 1,9 M€.

La marge brute d'autofinancement fait état d'un solde négatif de 35 M€, conséquence directe de la baisse d'activité et illustration de l'impossibilité pour le Groupe à couvrir ses charges en 2009. La baisse de 224 M€ du besoin en fonds de roulement (y compris créances de financement des ventes et dettes de refinancement de ces créances) a permis de compenser ce déficit, et de financer les 22 M€ d'investissements et les rachats de parts de minoritaires pour 37 M€, de contribuer au remboursement de la dette pour près de 50% de sa situation à fin 2008 et de renforcer la trésorerie active de 36 M€.

## 2.2.5. La Société Mère Manitou BF (données en normes locales)

La société Manitou BF réalise, en 2009, un chiffre d'affaires de 433 M€ en retrait de 58% par rapport à l'exercice précédent. Eu égard à la baisse d'activité et en dépit des mesures d'ajustement et de maîtrise des coûts déployés, le résultat d'exploitation ressort en perte de 26,4 M€. Par ailleurs des événements non récurrents viennent pénaliser les résultats : une charge exceptionnelle de restructuration de 9,8 M€ et une dotation pour dépréciation des titres de 68,8 M€ constatant l'ajustement des titres consolidés à leur valeur d'équivalence en IFRS. Le résultat net ressort à 99,3 M€ de perte en comparaison d'un profit de 40,8 M€ en 2009.

La baisse du besoin en fonds de roulement, a permis à la Société de dégager des flux de trésorerie largement positifs et de réduire significativement sa dette nette.

## 2.2.6. Le chiffre d'affaires de Manitou BF

Dans un contexte de crise généralisée, la société Manitou BF enregistre un recul d'une ampleur sans précédent sur l'ensemble de ses marchés et des zones géographiques.

Le ralentissement de l'activité touche en priorité les activités de la division RTH, plus particulièrement sur le territoire européen. Les difficultés ont été amplifiées par des niveaux de stocks importants au sein de toutes les filiales du Groupe. Des baisses de plus de 70% du chiffre d'affaires sont ainsi constatées sur certains pays comme le Bénélux, l'Allemagne et le Portugal où Manitou BF distribue ses produits à travers d'autres entités du Groupe.

Le chiffre d'affaires des produits de la division IMH connaît également, pour les mêmes raisons, un ralentissement plus fort de son activité sur la zone européenne. L'activité d'assemblage de mâts pour le compte de Toyota fait par ailleurs état d'un recul de 67% à 12,2 M€.

Sur l'ensemble des activités, la distribution des pièces de rechange subit un retrait moindre que la vente de produits neufs et voit sa part relative dans le chiffre d'affaires progresser de 9 points pour représenter 24% du chiffre d'affaires de la société Manitou BF.

## 2.2.7. Les résultats de Manitou BF

En 2009, la marge brute de la Société ressort à 28,4% enregistrant une progression de 2,8 points par rapport à l'exercice précédent, conséquence principale d'un mix produit plus favorable et de l'augmentation de la part des activités de pièces de rechange plus rémunératrices.

Les autres charges externes font état d'une réduction de -36% à 73,0 M€, provenant de la baisse des charges de transports, de garantie et d'une réduction drastique des prestations externes réalisée dans l'optique d'abaisser au maximum les coûts de l'entreprise.

Le montant des salaires et charges a été impacté par les effets des mesures de chômage partiel ainsi que par la baisse des effectifs intervenue à la suite des deux plans de départs volontaires réalisés sur l'exercice. Eu égard à ces éléments, les charges de personnels diminuent de 15,8% à 57,7 M€.

Après déduction des amortissements, des dépréciations et provisions, respectivement en progression de 2,9 M€ et de 5,0 M€ du fait de la croissance des

investissements réalisés au cours des deux derniers exercices et d'une augmentation des dépréciations sur les stocks de produits finis, le résultat d'exploitation ressort à -26,4 M€, par rapport à 55,5 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à -69,2 M€ par rapport à un profit de 16,5 M€ sur l'exercice précédent. Trois éléments principaux ont contribué à cette évolution : tout d'abord, les effets de la mise en place de la dette d'acquisition de Gehl en octobre 2008 qui entraîne une hausse des charges nettes d'intérêts de 7,6 M€. Ensuite, l'ajustement pour 68,8 M€ de la valeur des titres des filiales à leur valeur d'équivalence, conséquence de l'importance des pertes constatées chez certaines filiales et tout particulièrement chez Gehl. Et enfin, le produit non récurrent de 10 M€ réalisé en 2008 lors du débouclage des options de change passées pour couvrir l'intégralité du prix d'acquisition de Gehl.

Le résultat exceptionnel fait état d'une perte de -24,2 M€ due à trois événements principaux :

- l'enregistrement des charges exceptionnelles relatives aux plans de départs volontaires annoncés en janvier et en mars 2009 pour un coût de 10,8 M€,
- le traitement des amortissements dérogatoires pour 10,7 M€,
- la constatation d'une moins value de 1,2 M€ sur l'annulation de 241.500 titres en autocontrôle approuvée par l'Assemblée Générale de juin 2009.

Le poste impôts fait état d'un produit de 20,5 M€ résultant de l'option prise par l'entreprise au régime du carry-back.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, la perte nette est arrêtée à 99,3 M€ par rapport à un bénéfice net de 40,8 M€ en 2008.

## 2.2.8. Activité et résultats des principales entreprises associées

### TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA (TIE SA)

Cette participation, détenue par Manitou BF et Toyota Industrial Company, est spécialisée dans l'assemblage de chariots industriels thermiques de marque Toyota destinés au marché européen.

En 2009, le chiffre d'affaires de 63 M€ fait état d'un recul de 63%, contraignant l'entité à mettre en œuvre un plan de départs volontaires de 120 personnes, soit 32% des effectifs de la société.

Sur l'année 2009, la société dégage une perte nette de 8,3 M€, mise en équivalence à hauteur de 20% dans les comptes du Groupe.

### MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Lease Group, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou et Toyota en France.

En 2009, l'entité a réalisé une production financière de 60,4 M€ en retrait de 40% par rapport à 2008. Le résultat net ressort à 0,6 M€, mis en équivalence pour 0,3 M€.

### MANITOU FINANCE LTD

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Lease Group, est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou au Royaume-Uni. En 2009, la Société a réalisé une production financière de 11,2 M€ et génère un résultat net après impôt de 0,7 M€, dont 0,3 M€ est mis en équivalence dans les comptes du Groupe.

## 2.2.9. Évolutions intervenues au cours de l'exercice dans les filiales, participations et succursales

### RACHAT DE LA PARTICIPATION MINORITAIRE DE MANITOU COSTRUZIONNI INDUSTRIALI

L'actionnaire minoritaire à 25% de la société Manitou Costruzioni Industriali a notifié le 27.02.2009 à la société Manitou BF que conformément au pacte d'actionnaires qu'il avait signé avec la société Manitou BF le 28.04.2005, il souhaitait exercer son put de minoritaire.

L'ensemble des actions a été racheté par Manitou BF pour une valeur de 33,1 M€ en mai 2009. La valorisation du rachat est conforme aux termes du contrat de put.

La société est désormais détenue à 100% par Manitou BF. L'actionnaire minoritaire, qui exerçait précédemment le rôle de Directeur Général de la société MCI, a notifié son souhait de démissionner de ses fonctions, ce qui fut réalisé au cours de l'été 2009.

### RACHAT DE LA PARTICIPATION MINORITAIRE DE OMCI ATTACHMENTS SRL (ITALIE)

La société Manitou Costruzioni Industriali a procédé en mai 2009 au rachat des 50% de titres de la société OMCI Attachments Srl détenus jusqu'alors par un tiers. Ce rachat concomitant à l'exercice du put de minoritaire de l'actionnaire minoritaire de MCI permet au Groupe de détenir désormais 100% de ses opérations italiennes.

### RACHAT DE LA PARTICIPATION MINORITAIRE DE MANITOU ASIA

L'actionnaire minoritaire de la société Manitou Asia a exercé son put de minoritaire en mars 2009 pour une valeur de 0,4 M€. La filiale Manitou Asia est désormais détenue à 100% par Manitou BF.

### RACHAT DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Dans un souci de simplification de ses organisations et de rationalisation de sa gouvernance, la société Manitou BF a procédé au rachat de l'ensemble des participations minoritaires des filiales françaises : CFM 0,3 M€, CIMM 1,1 M€, BTMI 0,5 M€.

## ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS AU PORTUGAL

- La société Empilhadores de Portugal, a été renommée Manitou Portugal au 01.01.2009.
- Les parts de la société EPL Algarve détenues par le Groupe ont été entièrement cédées en Septembre 2009 à un tiers indépendant afin d'assurer l'unique mission de concessionnaire de la société.

## 2.2.10. Autres informations relatives à l'exercice 2009

### AVANCEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION

Soucieuse d'optimiser la gestion de ses processus techniques, industriels et commerciaux, la société Manitou BF a poursuivi le projet stratégique de refonte de ses outils informatiques, à travers la mise en place d'un progiciel de gestion intégré du marché (ERP).

Après avoir implanté les modules de comptabilité-finance en 2007, de distribution en 2008, la Société Mère et certaines filiales françaises ont activé en mai 2009 les modules de gestion de production et d'achat, migration la plus sensible du projet eu égard à sa complexité. Les activités de gestion de pièces de rechange et de service devraient migrer sous l'ERP en début d'année 2011. Par la suite, l'outil sera déployé progressivement dans l'ensemble des filiales du Groupe.

### CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 100 582 euros, correspondant à des amortissements et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Solde 31.12.2009</b>
Paielement à 30 jours	20 073
Paielement à 45 jours	
Paielement à 60 jours	11 021
Paielement à plus de 60 jours	2 734

### INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe au 31.12.2009 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour la présentation et la publication de ses comptes au 31.12.2009, le Groupe a retenu les mêmes principes que lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008 selon les normes IFRS.

A l'exception de TIE SA, de Manitou Finance Ltd., de Manitou Finance France SAS, d'Algomat, d'Actis Location SAS et Hangzhou Manitou Machinery Equipment mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale. Toutes ces sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception de TIE SA, dont les comptes sociaux sont arrêtés au 31 mars, mais dont les données ont été consolidées sur la base de l'année civile 2009.

## 2.2.11. Perspectives pour l'exercice 2010

La prise de commandes du premier trimestre 2010 a été plus forte que prévue, ce qui accroît la tension sur la chaîne opérationnelle, avec des fournisseurs sous contrainte et un retour à l'embauche d'intérimaires chez Manitou afin de pouvoir livrer ces commandes. Cependant, ce niveau de commandes ne semble pas s'inscrire dans la durée, étant dû davantage à des ajustements de 2009 qu'à une véritable reprise de la demande finale. Les marchés d'applications demeurent globalement très faibles, avec un marché agricole qui continue à se dégrader et celui de la construction et des loueurs toujours déprimé.

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes suivantes pour 2010 :

- prévision d'une croissance entre 5 et 10% par rapport à 2009,
- un équilibre au niveau de l'EBITDA, avec RTH et IMH de nouveau positifs et CE montrant une amélioration significative après le creux de 2009,
- renégociation des contrats de financement aux États-Unis.

Il convient toutefois de souligner qu'il existe des incertitudes inhérentes à la réalisation des hypothèses mentionnées ci-dessus. En particulier, même si la Direction de Manitou est confiante quant à l'aboutissement des négociations de réaménagement des financements de Gehl qui se déroulent avec les établissements financiers, celles-ci restent sujettes aux incertitudes propres à toute négociation financière.

Le Groupe Manitou, à l'instar des acteurs du marché, devra continuer à faire face en 2010 à des conditions économiques et financières difficiles, mais devrait, si ces hypothèses sont réalisées et compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

## 2.3. LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

### 2.3.1. Informations sur la recherche et le développement

En conformité avec sa stratégie, le Groupe continue à investir dans l'innovation et l'amélioration de ses produits. Les équipes de développement sont réparties dans six bureaux d'études et représentent plus de 7% des effectifs du Groupe. Les projets de développement portent d'une part sur l'innovation technique et le développement de nouveaux concepts et, d'autre part, sur les évolutions des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.

Les principales évolutions réglementaires à venir consistent en :

- septembre 2010 : norme EN15000 destinée à équiper l'ensemble des matériels télescopiques de systèmes de sécurité bloquant les mouvements aggravants,
- à partir de 2012 : passage progressif en fonction des puissances de motorisation aux normes Euro III B ou Tier 3B relatives aux émissions polluantes,
- à partir de 2014 : passage progressif en fonction des puissances de motorisation aux normes Euro IV ou Tier 4 relatives aux émissions polluantes.

Sur l'exercice 2009, les frais de développement non capitalisés se sont élevés à 11,8 M€ et représentent près de 1,7% du chiffre d'affaires.

Les frais de développement capitalisés représentent un montant additionnel de 3,8 M€ en 2009 et représentent 0,6% du chiffre d'affaires de l'exercice.

### 2.3.2. Information sur les brevets et licences

Le Groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études. 3 brevets ont été déposés en 2009 par les sociétés du Groupe et le nombre total actif à la fin de l'exercice s'élève à 77.

## 2.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### 2.4.1. Évolution financière et managériale chez Gehl

Gehl a adopté le 31.03.2010 une structure managériale redimensionnée, avec la nomination de Dan Miller comme Président de Gehl et Président de la division Compact Equipment et Serge Bosché comme Directeur Commercial & Marketing de Gehl et de la région de ventes "Americas".

Gehl progresse également dans ses négociations avec le pool bancaire américain sur un nouvel accord de financement, dont la conclusion devrait intervenir d'ici quelques semaines.

### 2.4.2. Projet d'une nouvelle organisation industrielle en France

Manitou a présenté le 06.04.2010 à son Comité de Groupe le projet d'une nouvelle organisation industrielle et sociale en France. Ce projet suit les trois mots d'ordre stratégiques du groupe "Clarifier, Simplifier, Amplifier" en ce qu'il :

- clarifie les missions de chaque site industriel, en définissant des centres de compétences à masse critique autour des compétences locales, des métiers, et des nouveaux enjeux opérationnels ;
- simplifie l'organisation en fusionnant les entités légales Aumont BSBH, CIMM, BTMI et MLM dans Manitou BF, afin d'alléger le cadre administratif, de fluidifier les pratiques de rémunération et d'encourager les mobilités ;
- amplifie la réactivité, la responsabilité et la productivité des sites au moment où la société s'éloigne de la crise de sous-activité industrielle de 2009.

Ce projet vise à consolider et renforcer chacune des activités concernées et ne les remet pas en cause ni dans leurs ambitions, ni dans leur dimensionnement, ni dans leur localisation. Il propose toutefois le redéploiement de la ligne de produits Magasinage, actuellement implantée à Saint-Ouen-l'Aumône (95) vers le site de Beaupréau (49). Ce redéploiement vise à garantir la pérennité de cette activité sur un site à taille critique entièrement dédié à la division IMH (Manutention Industrielle), tout en l'intégrant fonctionnellement dans les structures du Groupe.

### 2.4.3. Terex AWP et Manitou signent un accord de distribution croisé

Terex Aerial Work Platforms (AWP) et Manitou ont annoncé le 19.04.2010 un accord réciproque de fourniture et de distribution en vertu duquel, chacune des parties fournira certains modèles de sa gamme de nacelles et plateformes élévatrices de personnes à l'autre, qui en assurera également le service après-vente.

Initialement, l'accord sera mis en œuvre en Europe (unités à la norme CE) avec l'intention d'élargir son champ d'application géographique en 2011.



# FACTEURS ET GESTION DE RISQUES

3.1 Risques financiers	48
3.2 Risques opérationnels	51
3.3 Autres risques	52
3.4 Couverture des risques par des assurances	52

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

## 3.1. RISQUES FINANCIERS

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction Financière de la Société Mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du Groupe sont gérées par la Direction Financière dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières.

### 3.1.1. Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Les moyens de financement à long terme sont essentiellement concentrés au sein de la Société Mère et de la société Gehl.

Le Groupe Manitou dispose de lignes de crédit au sein des sociétés Manitou BF et Gehl. Le montant de ces lignes au 31.12.2009 s'élève à 141 M€, dont aucune n'est utilisée à la date de signature de ce rapport.

L'ensemble des lignes de crédit est assorti de clauses de ratios (covenants) ou de "material adverse change" ou "Event of Default" qui peuvent en limiter la possibilité d'utilisation ou en affecter le terme. Les contrats comprennent des clauses de "negative pledge" portant sur les actifs non donnés en garantie et assorties, dans le cas de la Société Mère, d'un seuil de dérogations.

L'utilisation de certaines lignes est subordonnée à la mise en place de contre garanties auprès des créditeurs.

### ÉCHÉANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE

Lignes	Signataire	En défaut au 31.12.09	Montant en devise locale	Montant en euros	Non utilisé au 31.12.09	Utilisé au 31.12.09	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>en millions</i>									
Term Loan A	Manitou BF	Non	176 €	176		176	67	109	
Revolver ligne B	Manitou BF	Non	50 €	50	50				
Revolver ligne C *	Manitou BF	Non	62,5 \$	43	43				
Facilités	Manitou BF	N/A	48 €	48	48				
<b>Total lignes Manitou BF</b>		<b>Non</b>	<b>-</b>	<b>317</b>	<b>140</b>	<b>176</b>	<b>67</b>	<b>109</b>	
Term Loan	Gehl	Oui	15 \$	10		10	10		
Revolver	Gehl	Oui	80 \$	56	30	26	26		
Titrisation	Gehl	en amortissement				28	28		
Limited Recourse	Gehl	N/A				48	28	19	
<b>Total lignes Gehl</b>			<b>95 \$</b>	<b>66</b>	<b>30</b>	<b>112</b>	<b>92</b>	<b>19</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>383</b>	<b>170</b>	<b>288</b>	<b>159</b>	<b>128</b>	

\* ligne multidevises \$ ou équivalent €

## RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHÉES AUX LIGNES DE CRÉDIT

Évolution des principales clauses contractuelles par périodes

Lignes	Signataire	S2 2010	S1 2011	S2 2011	> 2011
<b>Lignes Manitou BF</b>					
Lignes A / B	Manitou BF	- Gearing < 1 - Excess Cash Flow - Limitation des investissements - Limitation des acquisitions - Liquidité Déc 2010 ≥ 25 M€ - Cantonnement de Gehl - Pas de cross default avec Gehl - Cash Cover > 1	- Gearing < 1 - Excess Cash Flow. - Limitation des investissements - Limitation des acquisitions - Liquidité Déc 2010 ≥ 25 M€ - Cantonnement de Gehl - Pas de cross default avec Gehl - Cash Cover > 1	- Gearing < 1 - Excess Cash Flow - Limitation des investissements - Limitation des acquisitions - Leverage < 6	- Gearing < 1 - Excess Cash Flow - Limitation des investissements - Limitation des acquisitions - Leverage < 3,5 à 2,5
Ligne C	Manitou BF	Idem A et B + contre-garantie Dailly sur les créances Manitou BF	Idem A et B + contre-garantie Dailly sur les créances Manitou BF	Idem A et B + contre-garantie Dailly sur les créances Manitou BF	Idem A et B + contre-garantie Dailly sur les créances Manitou BF
<b>Lignes Gehl</b>					
Term Loan	Gehl	Clos	Échéance initiale 26.06.2011. Entièrement remboursé par anticipation le 01.03.2010. et non retirable.		
Revolver	Gehl	En cours de renégociation. ABL Asset Based Lending. Garantie sur les actifs de la société.	Échéance 26.06.2011		
Titrisation	Gehl	En mode d'amortissement depuis février 2009 (i.e. fermé aux nouveaux contrats). Les encaissements en provenance des dossiers de financement des utilisateurs finaux refinancés par le programme de titrisation sont reversés en totalité à l'organisme de financement jusqu'à l'extinction de son exposition. L'organisme de financement devrait être entièrement remboursé au cours du dernier trimestre 2010. Passé ce terme, les encaissements en provenance des dossiers de financement des utilisateurs finaux refinancés par le programme de titrisation restant seront perçus par Gehl.	Clos	Clos	Clos
Limited Recourse	Gehl	Au cas par cas. Non contractualisé.			

À la date de publication de ce rapport, la société Gehl ne respecte pas certains covenants existant dans ses accords de financements de sa ligne revolver, ce qui l'a conduit à initier une renégociation avec ses partenaires bancaires, non achevée à la date de signature de ce rapport. Une banque conseil a été mandatée par le Groupe pour l'accompagner dans cet exercice, eu égard à la technicité de cette opération ainsi qu'aux expertises juridiques de différentes nationalités requises.

Le non respect des covenants de la ligne de crédit par Gehl donne aux banques créditrices la possibilité de demander le remboursement immédiat de leurs créances. Une telle éventualité pourrait avoir des conséquences néfastes sur Gehl. Un tel événement pourrait également être interprété comme un "material adverse effect" par les créanciers de la ligne de crédit syndiquée de Manitou BF nécessitant de renégocier les conditions de financement de cette ligne.

### 3.1.2. Risque de taux

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction Financière de la Société Mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le Groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

La société Manitou BF et ses filiales et participations sont principalement exposées au risque de taux d'intérêt à travers les éléments suivants :

#### LIGNES DE CRÉDIT

Le Groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour l'acquisition de Gehl et pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net et la position financière du Groupe.

#### FINANCEMENT DES VENTES

Cette activité exercée à travers la société Gehl et les participations Manitou Finance Ltd. et Manitou Finance France SAS reste sensible à l'évolution des taux de financement et de refinancement. Le risque principal, quant à l'activité, réside dans la capacité à corréliser les taux de financement et de refinancement.

### 3.1.3. Risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les Directions Financières de la Société Mère ou des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2009, le Groupe a facturé environ 24% de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (9,7%), en livres sterling (8,3%), en rands sud africains (2,9%) et en dollars australiens (2,3%), les autres devises étant le dollar Singapour, le yuan chinois et le rouble russe. En 2009, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes de devises à terme de livres sterling et de dollars australiens.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

### 3.1.4. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Créances de financement des ventes	125	208
Clients et comptes rattachés	157	306
Autres créances	13	17
Trésorerie et équivalent de trésorerie	72	57
<b>TOTAL</b>	<b>367</b>	<b>588</b>

#### La gestion du risque crédit des créances de financement des ventes auprès des utilisateurs finaux (Gehl)

Cette gestion est assurée par le service trésorerie de Gehl, service indépendant de la direction commerciale de l'entreprise. Des procédures définissent le mode de fonctionnement du service ainsi que les règles d'évaluation et les délégations de pouvoir. Les procédures prévoient un recours systématique à des bases de données externes permettant de connaître la notation crédit et la solvabilité des demandeurs.

Les critères d'attribution sont revus périodiquement en fonction de la situation économique et des pratiques du marché. Depuis la crise économique de 2008, la Société a renforcé ses conditions d'attributions de financement et accru le pourcentage d'apport initial minimum des clients.

La gestion contentieuse fait l'objet d'une procédure stricte et d'un suivi personnalisé des dossiers. Le but de cette procédure est de permettre le remboursement des sommes impayées ou la récupération rapide des matériels par voie amiable ou judiciaire.

#### La gestion du risque crédit

La gestion du risque client est assurée par les Directions Financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées de credit-management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours client. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la Société Mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du Groupe est très fractionnée et qu'aucun client ne représente plus de 3% du chiffre d'affaires.

## 3.2. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le Groupe précise qu'il est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit.

### 3.2.1. Risques fournisseurs

Le Groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité. Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à un fort ralentissement de l'activité économique représentent des risques pour la Société Mère et ses filiales.

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :

- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers ;
- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité ;
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du groupe en matière de qualité, coûts et délais ;
- un plan de substitution ou dédoublement des approvisionnements les plus sensibles.

Un comité des risques fournisseurs auquel participe le Président de la division RTH, le Directeur des achats, le Secrétaire Général, le responsable juridique et le responsable risques fournisseurs revoit régulièrement les dossiers jugés les plus critiques.

Les autres risques sont traités par les Directions d'achat opérationnelles ou par les autres divisions et en cas de défaillance, ces Directions mettent en œuvre les solutions de substitution permettant d'assurer la continuité des approvisionnements.

### 3.2.2. Risques relatifs aux prix des matières premières et composants

Le coût des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le Groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et composants pourrait obérer la rentabilité de l'entreprise.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières.

### 3.2.3. Risques industriels

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le Groupe dispose de douze usines dans le monde spécialisées par gammes de produits. Les sites d'Ancenis en France, de Castelfranco en Italie, de Yankton et de Madison aux États-Unis constituent les principales unités de production. Les centres d'Ancenis et de Castelfranco sont respectivement implantés sur de multiples bâtiments parfois distants de plusieurs kilomètres. D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

#### RISQUE DE QUALITÉ DES PRODUITS

Les matériels fabriqués par le Groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du Groupe se sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, la Société Mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du Groupe.

#### DÉPENDANCE PAR RAPPORT AU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre les différents sites. Les principaux risques sont l'interruption des services informatiques, la confidentialité et l'intégrité des données et la capacité du Groupe à gérer la mise en œuvre de ses nouveaux outils informatiques.

Conscient des faiblesses que comportaient ses systèmes existants, le Groupe a décidé en 2006 de procéder à la refonte de l'ensemble de ses systèmes d'information, par la mise en place d'un système d'information intégré. Démarré par lots depuis le dernier trimestre 2007, le projet a passé une étape majeure en 2009 avec l'activation des nouveaux systèmes de planification, de production et gestion des achats pour la Société Mère et des principales filiales de production françaises. Il sera déployé pour les activités centrales de gestion des pièces de rechange début 2011, puis dans les autres filiales du Groupe ultérieurement.

### 3.2.4. Risques commerciaux

#### RÉGLEMENTATIONS ET ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le Groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits.

### **RISQUE DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRATS IMPORTANTS**

Au 31.12.2009, le Groupe dispose de deux contrats significatifs, qui, s'ils n'étaient pas renouvelés à leur terme, pourraient avoir un impact sur la position financière du Groupe et son résultat d'exploitation. Les contrats concernés sont les suivants :

- un contrat de sous-traitance d'assemblage de mâts pour le compte de la société Toyota Industrial Equipment qui a représenté, en 2009, un chiffre d'affaires de 12,2 M€. Le contrat d'assemblage en vigueur depuis 1995 a été renouvelé en juillet 2007 pour couvrir l'ensemble de la durée de vie de production des chariots Toyota de type Toner. Sans préjuger de la durée de vie du Toner, la durée de vie des séries précédentes était de l'ordre de 6 à 7 ans.
- Un contrat de distribution pour la France des matériels de manutention industrielle de marque Toyota accordé à la filiale "Compagnie Française de Manutention (CFM)", qui est en vigueur depuis 1972. Ce contrat de distribution a été renouvelé en juillet 2007 pour une période de 4 ans. En 2009, la CFM a réalisé un chiffre d'affaires de 46,1 M€ et dégagé une perte nette de -0,1 M€.

### **RISQUE PAYS**

Le Groupe distribue ses produits dans plus de 120 pays à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence de la crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du Groupe et sur son résultat d'exploitation.

## **3.3. AUTRES RISQUES**

### **RISQUE DE LITIGE**

Plusieurs sociétés du Groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires. Dans l'état actuel des connaissances, le Groupe pense que le niveau des provisions suffit pour couvrir les risques en cours.

### **RISQUE FISCAL**

Manitou BF et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

### **DÉPENDANCE PAR RAPPORT À DES PERSONNES OCCUPANT DES POSITIONS CLÉS ET AU PERSONNEL QUALIFIÉ**

La réussite du Groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'administration, de son Comité exécutif et des équipes d'experts de la Société.

Le départ d'un ou plusieurs Membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un aspect négatif sur les activités du Groupe. Afin de limiter ce risque, le Groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés.

## **3.4. COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES**

Le Groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le Groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la Société Mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le Groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile "Master" à laquelle sont intégrées quasiment toutes les filiales, y compris Gehl depuis octobre 2009. Cette police Master intervient en relais des garanties offertes par les polices souscrites localement.

À la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 30 M€ par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type "tous risques sauf" pour des montants conformes aux risques identifiés.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes.

# 4.

Rapport financier 2009

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 Informations sociales	54
4.2 Informations environnementales	57

## 4.1. INFORMATIONS SOCIALES

### INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE SOCIALE

Conformément à l'article R 225-104 du Code de Commerce, le Groupe Manitou publie "les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité". Sauf mention particulière, le périmètre de reporting est l'ensemble du Groupe.

### LE NIVEAU DES EFFECTIFS, SA RÉPARTITION ET SES ÉVOLUTIONS

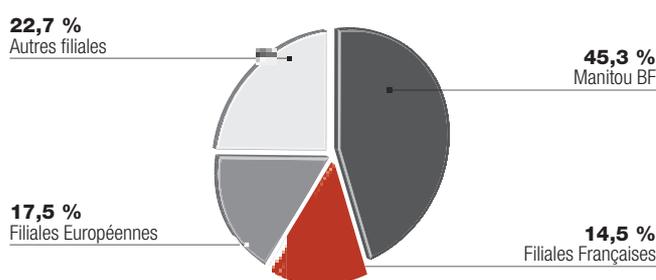
Au 31.12.2009, les effectifs du Groupe, Société Mère et ses filiales, représentaient 2 643 personnes, soit une baisse de 676 salariés par rapport à décembre 2008. La réduction d'effectifs provient des différents plans d'action mis en œuvre au sein du Groupe afin d'ajuster les ressources au niveau actuel d'activité.

La répartition des effectifs par société et par zone géographique fait état des évolutions suivantes :

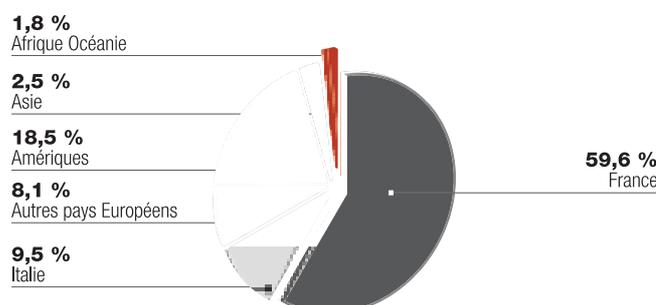
	2008	%	2009	%	Variation	Var. %
Manitou BF	1 455	43,9%	1 198	45,3%	-257	-17,7%
Filiales françaises	506	15,2%	383	14,5%	-123	-24,3%
Filiales européennes	503	15,2%	463	17,5%	-40	-8,0%
Autres filiales	855	25,8%	599	22,7%	-256	-29,9%
<b>TOTAL</b>	<b>3 319</b>	<b>100%</b>	<b>2 643</b>	<b>100,0%</b>	<b>-676</b>	<b>-20,4%</b>
France	1 956	58,9%	1 576	59,6%	-380	-19,4%
Italie	267	8%	251	9,5%	-16	-6,0%
Autres pays Européens	250	7,5%	214	8,1%	-36	-14,4%
Amériques	703	21,2%	489	18,5%	-214	-30,4%
Asie	83	2,5%	65	2,5%	-18	-21,7%
Afrique Océanie	60	1,8%	48	1,8%	-12	-20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 319</b>	<b>100%</b>	<b>2 643</b>	<b>100,0%</b>	<b>-676</b>	<b>-20,4%</b>

NB : effectifs inscrits en fin d'année

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SOCIÉTÉ



### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES



La répartition des effectifs par catégorie de contrat et par catégorie socioprofessionnelle fait état des évolutions suivantes :

		2008	%	2009	%
<b>Contrats à durée indéterminée</b>	Ouvriers et assimilés	1 617	48,7%	1 329	50,3%
	Agents de maîtrise	91	2,7%	61	2,3%
	Employés - techniciens	1 100	33,1%	658	24,9%
	Cadres et assimilés	436	13,1%	569	21,5%
	<b>Total</b>	<b>3 244</b>	<b>97,7%</b>	<b>2 617</b>	<b>99%</b>
<b>Contrats à durée déterminée</b>	Ouvriers et assimilés	26	0,8%	16	0,7%
	Agents de maîtrise	2	0,1%	0	0,0%
	Employés - techniciens	39	1,2%	9	0,3%
	Cadres et assimilés	8	0,2%	1	0,0%
	<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>2,3%</b>	<b>26</b>	<b>1%</b>
<b>Total des contrats</b>	<b>3 319</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 643</b>	<b>100%</b>	
<b>Intérimaires</b>	Ouvriers et assimilés	38	62,3%	2	9,5%
	Agents de maîtrise	2		1	4,8%
	Employés - techniciens	17	27,9%	16	76,2%
	Cadres et assimilés	4	6,6%	2	9,5%
	<b>Total intérimaires</b>	<b>61</b>	<b>100,0%</b>	<b>21</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total des contrats et des intérimaires</b>	<b>3 380</b>		<b>2 664</b>		

Le ralentissement brutal de l'activité au cours du second semestre 2008 a contraint le Groupe à procéder à des ajustements qui ont successivement conduit à mettre un terme aux contrats d'intérimaires, à ne pas renouveler les contrats à durée déterminée, à organiser des périodes de chômage technique sur l'ensemble des sites de production et à mettre en œuvre des programmes de réduction des effectifs de personnel sous contrat à durée indéterminée. L'ensemble des mesures de restructuration a été mené dans un souci permanent de maintien du dialogue social et de recherche de solutions permettant de procéder à la restructuration nécessaire tout en maintenant le savoir faire, la motivation du personnel et la capacité de répondre au prochain cycle de reprise.

## ORGANISATION, DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTÉISME

### Organisation et durée du temps de travail

Le travail du personnel au sein des 12 sites industriels et de l'ensemble des sociétés commerciales est organisé dans le cadre légal des durées de travail, variable d'une législation nationale à une autre.

Dans un contexte économique normalisé, le personnel à temps plein ne travaillant pas en équipe, la durée est de 1 607 heures par an pour la France.

L'évolution du contexte économique a conduit le Groupe à procéder en 2009 à des réductions très significatives des plages d'ouverture des sites industriels, afin d'adapter les niveaux de production à la demande des marchés. L'organisation des périodes de non activité a été organisée pays par pays en fonction de la législation locale.

Dans certaines sociétés, le personnel de structure et administratif a été affecté par des périodes de chômage partiel.

## LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION, LES CHARGES SOCIALES, ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### ■ LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION, LES CHARGES SOCIALES

En 2009, les charges de personnel ont représenté 16,8 % du chiffre d'affaires du Groupe, pour un montant total de 115 M€, dont 29 M€ de charges sociales employeur.

Pour l'ensemble du Groupe, la répartition des charges de personnel est la suivante :

<i>en milliers d'euros ou en %</i>		Groupe
Salaires et rémunérations	86 263	75,1%
Charges sociales employeur	28 668	24,9%
Intéressement et participation	176	0,2%
Plans d'options sur actions	-197	-0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>114 910</b>	<b>100,0%</b>

Le Groupe vise à positionner et faire évoluer les rémunérations de manière compétitive, en cherchant le meilleur équilibre entre satisfaction du personnel et performance économique. Cet enjeu essentiel fait l'objet d'une gestion attentive, le niveau de rémunération ayant un impact direct sur le prix de revient industriel des produits. La politique de rémunération du Groupe fait l'objet d'une approche à long terme, prenant en compte les responsabilités assumées et la performance individuelle pour atteindre des objectifs communs.

Afin de renforcer la cohérence, la motivation et la gestion des plans de carrières, le Groupe a procédé sur le second semestre à une revue complète de la structure de rémunération de ses cadres. L'exercice mené en collaboration étroite avec le Comité de rémunérations du Conseil d'administration a conduit à définir une grille de postes (grading) pour près de 400 cadres sur l'ensemble des entités du Groupe. La structuration de la rémunération entre éléments fixes et variables a été définie pour chacun des grades et le niveau de rémunération a été systématiquement comparé par rapport à des statistiques par pays. Les écarts de rémunérations relevés entre les pratiques du Groupe et les pratiques de marché permettront de piloter l'évolution de la politique salariale et des plans de carrière dans les années à venir. Les critères de détermination des objectifs variables ont également été refondus pour une première mise en œuvre en 2010.

### ■ ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (SOCIÉTÉ MÈRE)

Au 31.12.2009, le nombre de femmes présentes au sein de la Société représente 15,42% des effectifs. L'écart en pourcentage entre la moyenne des salaires hommes et la moyenne des salaires femmes fait état des variations suivantes :

<i>en %</i>	
Ouvriers et assimilés	-7,7%
Agents de maîtrise	n.a.
Employés - Techniciens	-6,2%
Cadres et assimilés	-15,7%

Les écarts négatifs constatés proviennent du fait que les anciennetés et donc les niveaux d'expérience et de responsabilité, sont plus faibles chez les femmes que chez les hommes. Quelles que soient les catégories de personnel, les règles de gestion de la rémunération sont exactement les mêmes pour les femmes et pour les hommes.

## LES RELATIONS PROFESSIONNELLES, LES ACCORDS COLLECTIFS

L'évolution du contexte économique a conduit le Groupe à mettre en œuvre des mesures d'adaptation de son temps de travail et de ses effectifs.

### Principaux accords passés au sein des sociétés françaises

Un travail important a été réalisé au cours de l'exercice afin de maintenir un dialogue social constructif et de créer les conditions optimales de réussite des projets.

Au sein des entreprises françaises deux accords de méthode ont été négociés en février et avril 2009 avec les organisations représentatives du personnel afin de définir les modalités de départ volontaire pour motif économique. Ces accords prévoyaient les mesures d'accompagnement, de formation de reconversion professionnelle et d'aides à la création d'entreprise. Au sein de la Société Mère, 234 personnes ont opté pour un plan de départ volontaire.

Une convention d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) a été signée avec l'Etat permettant d'améliorer l'indemnisation des salariés en chômage partiel des sociétés françaises. Cet accord prévoit également le maintien des droits à congés payés et une gestion plus souple des comptes épargne temps.

Un accord sur la politique salariale 2009-2010-2011 et sur la politique sociale, d'aménagement du temps de travail et de l'emploi de l'année 2010 a été signé en novembre 2009.

Des négociations relatives à des aménagements du temps de travail ou de la rémunération ont également été mises en œuvre pays par pays, en conformité avec la législation locale.

Par ailleurs, de nombreux canaux d'information et de consultation permettent de développer la communication au sein du Groupe, tels que les magazines d'entreprise, les réunions quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles d'équipes, les réunions avec les représentants du personnel ou les managers des entreprises.

## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION (SOCIÉTÉ MÈRE)

La société a poursuivi le renforcement des compétences de ses collaborateurs. Au cours de l'exercice, des efforts très importants ont été réalisés afin de préparer et d'accompagner la mise en place du nouvel ERP au sein de l'entreprise.

93 mobilités internes ont été mises en place à la suite des plans de départ volontaire. Elles nécessitent des besoins de formation complémentaires initiés en 2009 et qui se poursuivront en 2010.

Un programme de mise en œuvre de formation qualifiante de type "Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM)" a été initié fin 2009. Le projet a été signé avec les organisations représentatives, les instances régionales et l'Etat. Il prévoit de réaliser 11 jours de formation pour le personnel de production entre la fin 2009 et 2010.

## LA POLITIQUE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Groupe a poursuivi ses actions engagées pour améliorer la sécurité des personnes, l'ergonomie et l'optimisation des postes de travail.

Au sein de la Société Mère, les principales actions ont porté sur la formation, l'information et la sensibilisation du personnel. La prévention des risques professionnels a également été poursuivie pour identifier les risques au plus près des opérateurs et les rendre acteurs de leur propre sécurité. Le Groupe a poursuivi les formations de formateurs internes ainsi que les formations au poste.

## LA SOUS-TRAITANCE (SOCIÉTÉ MÈRE)

En 2009, les prestations de sous-traitance liées aux opérations industrielles de production représentent en moyenne 8% des effectifs de main-d'œuvre directe de production du site.

# 4.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

## INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article R 225-105 du Code de Commerce complété par les décrets et arrêtés d'application des 20.02.2002 et 30.04.2002, le Groupe Manitou publie "les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences environnementales de son activité".

Conscient des enjeux liés aux problématiques environnementales, le Groupe Manitou a inscrit dans sa Vision Stratégique sa volonté de "recherche d'un développement rentable et durable". L'engagement a été renforcé en 2008 par l'adhésion au projet "Global Compact" de l'O.N.U., à travers lequel le Groupe s'engage à mettre en œuvre de nouvelles actions de sauvegarde de l'environnement.

La Société Mère est certifiée ISO 14001 depuis le mois de juin 2007 pour ses activités de fabrication sur le site d'Ancenis et le processus de certification sera déployé sur les autres sites industriels dans les prochaines années.

Le site d'Ancenis est une installation classée soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La politique environnementale pour le site a été écrite à partir de la Vision et de la charte Sécurité Santé Environnement du Groupe Manitou.

L'analyse des sensibilités des milieux et des impacts principaux du site sur l'environnement fait ressortir une forte sensibilité à l'eau, compte tenu de la proximité de cours d'eau, de marais et de l'importance des surfaces imperméables et une forte sensibilité au patrimoine naturel résultant d'un voisinage de zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique ainsi que d'une zone importante pour la conservation des oiseaux. Les activités du site révèlent également une sensibilité moyenne à forte au bruit, en raison de la proximité de zones urbaines. Un plan d'action précis a été dressé afin de limiter les effets de l'activité sur chacun des thèmes sensibles.

Les objectifs d'amélioration environnementaux portent sur la maîtrise des rejets, la diminution des déchets, la baisse de consommation en eau et énergie, la formation du personnel, l'élargissement du panel de fournisseurs stratégiques certifiés ou engagés dans des processus de certification et enfin l'amélioration de la performance environnementale moyenne du site.



5.1 La Gouvernance en 2009	60
5.2 Les organes de direction au 30.03.2010	68
5.3 Rémunération des organes de surveillance, d'administration et de direction	69
5.4 Le contrôle des comptes	74
5.5 Autres informations	74

## 5.1. LA GOUVERNANCE EN 2009

Le Groupe a adhéré aux recommandations AFEP/MEDEF. Les évolutions de la gouvernance de 2009 ont été mises en œuvre dans le cadre du Code AFEP/MEDEF auquel se réfère le Groupe pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### 5.1.1. Une réforme profonde de la gouvernance

L'année 2009 aura été marquée par :

#### UN REPOSITIONNEMENT DES FAMILLES ACTIONNAIRES DE RÉFÉRENCE

Le Conseil de surveillance, réuni le 02.06.2009 sous la présidence de M. Marcel Braud, a décidé de nommer M. Jean-Christophe Giroux Président du Directoire, en remplacement de M. Marcel-Claude Braud. Ce changement a été le résultat d'une longue réflexion, dont les événements de fin 2008 ont accéléré la nécessité. En effet, la baisse des commandes au plan mondial, l'acquisition de Gehl aux États-Unis, le besoin d'une organisation claire et efficace, nécessitent un management à la fois global et réactif, permettant au Groupe de mieux s'adapter à son nouvel environnement et de consolider son leadership.

#### UN RETOUR À UNE FORME JURIDIQUE SIMPLIFIÉE

Par ailleurs, les actionnaires de référence ont exprimé leur souhait de se concentrer sur la gouvernance de la Société et sa stratégie. Ce recentrage se traduira le 17.12.2009 par un passage de la société à une structure juridique à Conseil d'administration, à la fois plus simple et plus efficace opérationnellement.

#### UNE ORGANISATION PRÉCISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration a été précisé dans un règlement intérieur prévoyant d'organiser le mode de fonctionnement du Conseil autour de 4 Comités spécifiques :

- Le Comité de développement
- Le Comité stratégique
- Le Comité de rémunérations
- Le Comité d'audit

Il est précisé que seuls les Comités de rémunération et d'audit existaient dans la structure précédente du Conseil de surveillance.

#### ■ UN RENFORCEMENT DU CONSEIL PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice, le nombre de membres du Conseil a été porté de 7 à 9 personnes.

Par ailleurs, un membre du Conseil de surveillance, membre du Conseil depuis plus de 12 ans a cessé ses fonctions lors de l'Assemblée du 04.06.2009 et été remplacé par un membre indépendant. Deux nouveaux administrateurs ont également été nommés par l'Assemblée Générale du 17.12.2009, dont un membre indépendant.

#### ■ L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DU GROUPE EN 3 DIVISIONS

Enfin l'année 2009 marque également la première structuration du mode de management du Groupe autour de 3 divisions permettant de mieux appréhender les spécificités des marchés sur lesquels elles évoluent respectivement.

La division RTH Rough Terrain Handling - Matériel de manutention tout terrain  
La division IMH Industrial Material Handling - Matériel de manutention industrielle  
La division CE Compact Equipment - Matériels compacts

## 5.1.2. La gouvernance du Groupe jusqu'au 17.12.2009

### 5.1.2.1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE JUSQU'AU 17.12.2009

#### ■ Marcel Braud

Président du Conseil de surveillance jusqu'au 17.12.2009

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Co-gérant de HB-Holding Braud (France)

Président de Manitou TR (Turquie)

Administrateur de Pledgemead Ltd. (Royaume-Uni)

PDG de SFERT SA (France) sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009  
 Président de Manitou Benelux SA (Belgique) jusqu'au 07.12.2009  
 Président de Manitou Portugal (Portugal)  
 Président de Manitou North America (États-Unis) jusqu'au 20.10.2009  
 Président de Manitou Asia Pte Ltd (Singapour) jusqu'au 10.10.2009  
 Administrateur de Manitou Costruzioni Industriali S.r.l. (Italie) jusqu'au 23.09.2009  
 Administrateur de Manitou UK (Royaume-Uni)  
 Administrateur de OMCI Attachments (Italie) jusqu'au 23.09.2010

■ **Jacqueline Himsworth**

Vice-Présidente du Conseil de surveillance jusqu'au 17.12.2009

Membre du Comité d'audit

**Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :**

Directeur Général de SFERT SA (France) sur le 1<sup>er</sup> semestre 2009  
 PDG de SFERT SA (France) à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2009  
 Gérante de la société civile Ancemat  
 Gérant de Coliphin  
 Gérante de H2O Capital  
 Gérante de Trinity Capital  
 Gérante de Sonafin

**Autre mandat dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Gérante de la société civile Sekoleg

■ **Gordon Himsworth**

Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 17.12.2009

Suppléant du Comité d'audit

**Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :**

Administrateur de SFERT SA (France)  
 Administrateur de Manitou UK (Royaume-Uni)  
 Administrateur de Pledgemead Ltd. (Royaume-Uni)  
 Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume Uni)

**Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Président Directeur Général de Saemia SA (France)  
 Gérant de SCI "6 rue Poupard Davyl" Ancenis (France)

■ **Sébastien Braud**

Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 17.12.2009

**Autre mandat dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Président de la société Actiman SAS

■ **Georges-Henri Bernard**

Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 04.06.2009

Membre du Comité d'audit jusqu'au 04.06.200

## ■ Joël Goulet

Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 17.12.2009

Membre du Comité de rémunération

### Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :

Président du Conseil de surveillance HMY International (France)

Président de Yudigar SL (Espagne)

Gérant A.R.S. Consulting

Administrateur de Shanghai Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine)

Administrateur de Sichuan Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine)

## ■ Serge Ghysdael

Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 17.12.2009

Membre du Comité de rémunération

### Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Administrateur de Manitou Benelux SA (Belgique) jusqu'au 17.12.2009

Administrateur De Ladderspecialist BV (Pays-Bas)

### Autre mandat dans des sociétés indépendantes du Groupe :

Administrateur d'Equicom SA (Luxembourg)

## ■ Dominique Bamas

Membre du Conseil de surveillance du 04.06.2009 au 17.12.2009

Membre du Comité d'audit du 04.06.2009 au 17.12.2009

### Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :

Directeur Général d'Axereal (Union de coopératives)

Directeur Général d'Axereal Participations (SASU)

Directeur Général d'Epis-Centre (Union de coopératives)

Directeur Général de Berry Silos (Union de coopératives)

Directeur Général de Union 36 - Cap Nievre - Epis Centre-Nord

Vallees Du Cher - EOpis Bocage - Valnord - Epis-Sem (société coopérative agricole)

Directeur Général d'Agralys (Union de coopératives)

Administrateur Représentant Epis-Centre de Benp Lillebonne (SAS)

Président de Centre Grains (SASU)

Président Directeur Général de Granit Negoce (SA)

Administrateur Représentant Granit Services de Silos Du Sud (SAS)

Président de TPR (SASU)

Président de SMTP (SASU)

Représentant Aria-Grains de Fertiberry (SAS)

Directeur Général Délégué chez Ariane (SA)

Président de TNA (SAS)

Administrateur de Force Centre (SA)

Président de Cantin (SAS)

Président de Semblancay (SA)

Président d'Ariane Meunerie (SASU)

Président de GMC (SASU)

GMC Président d'Agrofarines (SASU)

GMC Président de Moulin Calix (SAS)

GMC Président de Moulin De La Gare (SASU)

GMC Président de Moulin Ile De France (SASU)

GMC Président de Moulin Sud Ouest (SASU)

GMC Président de Lemadu (SASU)  
 GMC Président de Lemaire (SASU)  
 GMC Président de Moulin Nemours (SASU)  
 GMC Président de Minoterie Gautier David (SASU)  
 GMC Président de Moulin Finistere (SASU)  
 GMC Président de Moulins Marsan (SASU)  
 GMC Gérant de SCI du Grillon (SCI)  
 GMC Gérant de SCI d'Anast (SCI)  
 GMC Gérant de SCI de Maneros (SCI)  
 GMC Président de Le Coutelet (SASU)  
 GMC Président de Moulin Saint Gabriel (SASU)  
 Président des Ets A. Hebert (SASU)  
 Président d'Amo Moulin Du Temple (SASU)  
 Président Directeur Général de MFS (SA)  
 Président de Boortmalt Finance (Belgique)  
 Président de Boortmalt International (Belgique)  
 Président de Boortmalt N.V. (Belgique)  
 Président de Boortmalt Overseas (Belgique)  
 Président de Copagest (Luxembourg)  
 Président de MBM (Belgique)  
 Président de Boortmalt India (Inde)  
 Président de Slavonija Slad (Croatie)

## 5.1.2.2. LE DIRECTOIRE JUSQU'AU 17.12.2009

### ■ Jean-Christophe Giroux

Président du Directoire du 02.06.2009 au 17.12.2009

### ■ Christian Caleca

Directeur Général du 20.03.2009 au 17.12.2009

#### Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Directeur Général de CIMM SAS (France) jusqu'au 15.09.2009  
 Directeur Général de Aumont BSBH SAS (France) jusqu'au 15.09.2009  
 Administrateur de Manitou UK depuis le 15.09.2009  
 Administrateur de Manitou Southern Africa depuis le 15.09.2009  
 Administrateur de Manitou Manutencion Espana SL depuis le 15.09.2009  
 Président de Manitou Costruzioni Industriali Srl (Italie) depuis le 15.09.2009

#### Autre mandat dans une société indépendante du Groupe :

Administrateur du CISMA

### ■ Marcel-Claude Braud

Président du Directoire jusqu'au 02.06.2009

#### Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Représentant de Manitou BF : Président de CFM SAS (France) jusqu'au 02.06.2009  
 Représentant de Manitou BF : Président de MLM SAS (France) jusqu'au 02.06.2009  
 Représentant de Manitou BF : Président de CIMM SAS (France) jusqu'au 02.06.2009  
 Représentant de Manitou BF : Président de Aumont BSBH SAS (France) jusqu'au 02.06.2009  
 Représentant de Manitou BF : Président de BTMI SAS (France) jusqu'au 02.06.2009

Représentant de Manitou BF au Conseil d'administration de TIE SA (France) jusqu'au 15.07.2009  
Représentant de HB-Holding Braud au Conseil d'administration de SFERT SA (France)  
Co-gérant de HB-Holding Braud (France)  
Président de Manitou UK (Royaume-Uni)  
Administrateur de Manitou North America (États-Unis) jusqu'au 20.10.2009  
Administrateur de Manitou Costruzioni Industriali S.r.l. (Italie) jusqu'au 23.09.2009  
Administrateur de Manitou Portugal (Portugal) jusqu'au 19.05.2009  
Administrateur de Manitou Benelux SA (Belgique) jusqu'au 07.12.2009  
Vice-Président de Manitou TR (Turquie) jusqu'au 31.08.2009  
Président de Manitou Hangzhou Material Handling Co. Ltd. (Chine)  
Vice-Président de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co. Ltd. (Chine)  
Président de OMCI Attachments (Italie) jusqu'au 23.09.2009  
Administrateur de Gehl Company (États-Unis) jusqu'au 20.10.2009

**Autre mandat dans une société indépendante du Groupe :**  
Administrateur du CISMA

#### ■ Bruno Fille

Directeur Général jusqu'au 31.08.2009

**Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :**

Président de Manitou Australia (Australie) jusqu'au 14.12.2009  
Président de Chariots Elevateurs Manitou Canada Inc. (Canada) jusqu'au 23.10.2009  
Président de Manitou Vostok LLC (Russie) jusqu'au 23.10.2009  
Président de Manitou Polska Sp z o.o. (Pologne) jusqu'au 23.10.2009  
Administrateur de Manitou Costruzioni Industriali S.r.l. (Italie) jusqu'au 23.09.2009  
Administrateur de Manitou UK (Royaume-Uni) jusqu'au 14.12.2009  
Administrateur de Manitou North America (États-Unis) jusqu'au 20.10.2009  
Administrateur de Manitou Portugal (Portugal) jusqu'au 23.10.2009  
Administrateur de Manitou Asia Pte (Singapour) jusqu'au 10.10.2009  
Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume-Uni) jusqu'au 28.08.2009  
Administrateur de Manitou Hangzhou Material Handling Co. Ltd. (Chine) jusqu'au 14.12.2009  
Administrateur de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co. Ltd (Chine) jusqu'au 23.10.2009  
Membre de l'organe collégial de direction de Manitou Finance France SAS jusqu'au 28.08.2009  
Administrateur de Gehl Company (États-Unis) jusqu'au 20.10.2009

**Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Administrateur d'Audencia (France)  
Gérant de Progedis Sarl (France)

### 5.1.2.3. ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les activités du Conseil et des Comités sont détaillées dans le rapport du Président sur le Contrôle interne.

## 5.1.3. Gouvernance du Groupe depuis le 17.12.2009

### 5.1.3.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique.

### ■ Marcel Braud

Président du Conseil d'administration (non exécutif)

Président du Comité stratégique

Président du Comité de développement

#### Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Président de Manitou TR (Turquie)

Co-gérant de HB-Holding Braud (France)

Président de Manitou Portugal (Portugal)

Administrateur de Manitou UK (Royaume-Uni)

Administrateur de Pledgemead Ltd. (Royaume-Uni)

### ■ Jacqueline Himsworth

Vice Présidente du Conseil d'administration

Membre du Comité de développement

Présidente du Comité d'audit

#### Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

PDG de SFERT SA (France)

Gérante de la société civile Ancemat

Gérante de Coliphin

Gérante de H2O Capital

Gérante de Trinity Capital

Gérante de Sonafin

#### Autre mandat dans des sociétés indépendantes du Groupe :

Gérante de la société civile Sekoleg

### ■ Gordon Himsworth

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité stratégique

Suppléant du Comité de développement

#### Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :

Administrateur de SFERT SA (France)

Administrateur de Manitou UK (Royaume-Uni)

Administrateur de Pledgemead Ltd. (Royaume-Uni)

Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume Uni)

#### Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :

Président Directeur Général de Saemia SA (France)

Gérant de SCI "6 rue Poupard Davyl" Ancenis (France)

### ■ Sébastien Braud

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité stratégique

Suppléant du Comité de développement

#### Autre mandat dans des sociétés indépendantes du Groupe :

Président de la société Actiman SAS

### ■ Christopher Himsworth

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité de rémunérations

Suppléant du Comité stratégique

**Autre mandat dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Gérant de Menskin SARL (France)

### ■ Joël Goulet

Membre du Conseil d'administration

Président du Comité de rémunérations

Membre du Comité stratégique

**Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Président du Conseil de surveillance HMY International (France)

Président de Yudigar SL (Espagne)

Gérant A.R.S. Consulting

Administrateur de Shanghai Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine)

Administrateur de Sichuan Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine)

### ■ Serge Ghysdael

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité de rémunérations

**Autre mandat dans des sociétés apparentées au Groupe :**

Administrateur de De Ladderspecialist BV (Pays-Bas)

**Autre mandat dans des sociétés indépendantes du Groupe**

Administrateur d'Equicom SA (Luxembourg)

### ■ Dominique Bamas

Membre du Conseil d'administration

Suppléant du Comité d'audit

**Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Directeur Général d'Axereal (Union de coopératives)

Directeur Général d'Axereal Participations (SASU)

Directeur Général d'Epis-Centre (Union de coopératives)

Directeur Général de Berry Silos (Union de coopératives)

Directeur Général de Union 36 - Cap Nievre - Epis Centre-Nord

Vallees Du Cher - Epis Bocage - Valnord - Epis-Sem

(société coopérative agricole)

Directeur Général d' Agralys (Union de coopératives)

Administrateur Représentant Epis-Centre De Benp Lillebonne (SAS)

Président de Centre Grains (SASU)

Président Directeur Général de Granit Negoce (SA)

Administrateur Représentant Granit Services de Silos Du Sud (SAS)

Président de TPR (SASU)

Président de SMTP (SASU)

Représentant Aria-Grains de Fertiberry (SAS)

Directeur Général Délégué chez Ariane (SA)

Président de TNA (SAS)

Administrateur de Force Centre (SA)  
 Président de Cantin (SAS)  
 Président de Semblancay (SA)  
 Président d'Ariane Meunerie (SASU)  
 Président de GMC (SASU)  
 GMC Président d' Agrofarines (SASU)  
 GMC Président de Moulin Calix (SAS)  
 GMC Président de Moulin De La Gare (SASU)  
 GMC Président de Moulin Ile De France (SASU)  
 GMC Président de Moulin Sud Ouest (SASU)  
 GMC Président de Lemadu (SASU)  
 GMC Président de Lemaire (SASU)  
 GMC Président de Moulin Nemours (SASU)  
 GMC Président de Minoterie Gautier David (SASU)  
 GMC Président de Moulin Finistère (SASU)  
 GMC Président de Moulins Marsan (SASU)  
 GMC Gérant de SCI du Grillon (SCI)  
 GMC Gérant de SCI d'Anast (SCI)  
 GMC Gérant de SCI de Maneros (SCI)  
 GMC Président de Le Coutelet (SASU)  
 GMC Président de Moulin Saint-Gabriel (SASU)  
 Président des Ets A. Hebert (SASU)  
 Président d'Amo Moulin Du Temple (SASU)  
 Président Directeur Général de MFS (SA)  
 Président de Boortmalt Finance (Belgique)  
 Président de Boortmalt International (Belgique)  
 Président de Boortmalt N.V. (Belgique)  
 Président de Boortmalt Overseas (Belgique)  
 Président de Copagest (Luxembourg)  
 Président de MBM (Belgique)  
 Président de Boortmalt India (Inde)  
 Président de Slavonija Slad (Croatie)

■ **Pierre-Henri Ricaud**

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit

Suppléant du Comité de rémunérations

**Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe :**

Gérant de Pragma Sarl (France)

Administrateur de Dassault Aviation (France)

### 5.1.3.2. DIRECTION GÉNÉRALE

■ **Jean-Christophe Giroux**

Directeur Général

**Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe :**

Représentant de Manitou BF, Président de CFM SAS (France)

Représentant de Manitou BF, Président de MLM SAS (France)

Président de Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc. (Canada)

Président de Gehl Company (États-Unis)  
 Président de Manitou North America (États-Unis)  
 Administrateur de Manitou Costruzioni Industriali Srl (Italie)  
 Administrateur de Manitou Australia (Australie)

### 5.1.3.3. AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Les informations suivantes sont par ailleurs précisées :

George-Henri Bernard a démissionné de la fonction de membre du Conseil de surveillance de Manitou BF à l'assemblée du 04.06.2009. Il était également membre du Comité d'audit jusqu'à cette date.

Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux. Il est précisé que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire du Groupe Manitou.

## 5.2. LES ORGANES DE DIRECTION AU 30.03.2010

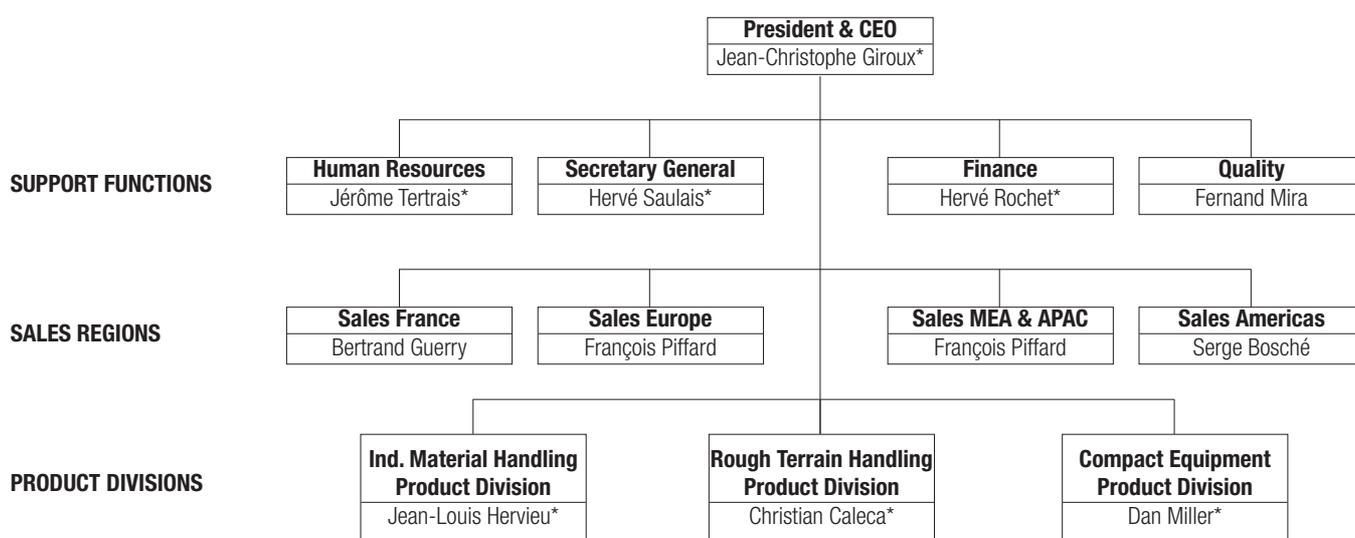
### 5.2.1. Le Comité exécutif du Groupe

Il est composé de 7 membres :

Le Directeur Général  
 Le Directeur Général adjoint, Président de la division Rough Terrain Handling  
 Le Président de la division Industrial Material Handling  
 Le Président de la division Compact Equipment  
 Le Directeur Financier  
 Le Secrétaire Général  
 Le Directeur des Ressources Humaines.

Le Comité Exécutif se réunit une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires.

### 5.2.2. L'organigramme du Groupe



\*Member of Manitou Executive Committee (ComEx)

Chaque division produit dispose d'organes de direction dédiés qui s'organisent et fonctionnent selon leur mode propre.

## 5.3. RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE SURVEILLANCE, D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 5.3.1. Rémunération des dirigeants

#### INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>Jean-Christophe Giroux</b>		
<b>Président du Directoire du 02.06.2009 au 17.12.2009, puis Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		210 229
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
<b>TOTAL</b>		<b>210 229</b>
<b>Christian Caleca</b>		
<b>Directeur Général du 20.03.2009 au 17.12.2009, puis Directeur Général adjoint</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		242 204
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
<b>TOTAL</b>		<b>242 204</b>
<b>Marcel Claude Braud</b>		
<b>Président du Directoire jusqu'au 02.06.2009</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	422 552	671 732
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
<b>TOTAL</b>	<b>422 552</b>	<b>671 732</b>
<b>Bruno Fille</b>		
<b>Directeur Général jusqu'au 30.09.2009</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	359 047	866 085
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
<b>TOTAL</b>	<b>359 047</b>	<b>866 085</b>

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean-Christophe Giroux	Exercice 2008		Exercice 2009	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Président du Directoire du 02.06.2009 au 17.12.2009, puis Directeur Général</b>				
- mandat			208 636	208 636
- salaire fixe				
- salaire variable			90 000	
- épargne salariale				
- jetons de présence				
- avantages en nature			1 593	1 593
<b>TOTAL</b>			<b>300 229</b>	<b>210 229</b>

Christian Caleca	Exercice 2008		Exercice 2009	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Directeur Général du 20.03.2009 au 17.12.2009, puis Directeur Général adjoint</b>				
- mandat			13 500	13 500
- salaire fixe			223 634	223 634
- salaire variable			45 000	
- épargne salariale				
- jetons de présence				
- avantages en nature			5 070	5 070
<b>TOTAL</b>			<b>287 204</b>	<b>242 204</b>

Marcel Claude Braud	Exercice 2008		Exercice 2009	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Président du Directoire</b>				
- mandat	179 976	179 976	76 353	76 353
- salaire fixe	173 232	173 232	190 152	190 152
- salaire variable	52 500	65 219		52 500
- épargne salariale	9 422	22 316		9 422
- Indemnité supplémentaire			783 532	336 968
- jetons de présence	457	457		457
- avantages en nature	6 965	6 965	5 880	5 880
<b>TOTAL</b>	<b>422 552</b>	<b>448 165</b>	<b>718 949</b>	<b>671 732</b>

Bruno Fille	Exercice 2008		Exercice 2009	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Directeur Général</b>				
- mandat	23 580	23 580	15 720	15 720
- salaire fixe	259 857	259 857	244 927	244 927
- salaire variable	56 250	32 610		26 250
- épargne salariale	13 024	26 047		13 024
- indemnité supplémentaire			561 413	
- jetons de présence				
- avantages en nature	6 336	7 421	4 752	4 752
<b>TOTAL</b>	<b>359 047</b>	<b>349 515</b>	<b>826 812</b>	<b>304 673</b>

### 5.3.2. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance et d'administration

Membres du conseil		Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2009
Marcel Braud	Jetons de présence MBF	20 000	17 375
	Autres rémunérations	309 723	312 417
Jacqueline Himsworth	Jetons de présence MBF	17 375	17 375
	Autres rémunérations	210 068	212 762
Marie-Claude Braud	Jetons de présence MBF	14 500	
	Autres rémunérations	6 688	
Gordon Himsworth	Jetons de présence MBF	17 375	17 375
	Autres rémunérations	11 612	11 706
Sébastien Braud	Jetons de présence MBF		10 135
	Autres rémunérations		
Joël Goulet	Jetons de présence MBF	21 375	25 375
	Autres rémunérations		
Georges-Henri Bernard	Jetons de présence MBF	21 375	31 765
	Autres rémunérations		
Serge Ghysdael	Jetons de présence MBF		
	Autres rémunérations		
Dominique Bamas	Jetons de présence MBF		
	Autres rémunérations		
Christopher Himsworth	Jetons de présence MBF		
	Autres rémunérations		
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence MBF		
	Autres rémunérations		
<b>TOTAL</b>		<b>650 091</b>	<b>656 285</b>

MBF : Manitou BF SA

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>NÉANT</b>						

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de la société MANITOU BF par les membres des organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<b>NÉANT</b>			

**Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social**

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>NÉANT</b>					

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>NÉANT</b>			

**Autres informations réglementées**

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Christophe Giroux Président du Directoire Date de début de mandat : 02.06.2009 Date de fin de mandat : 17.12.2009		<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	
Jean-Christophe Giroux Directeur Général Date de début de mandat : 17.12.2009 Date de fin de mandat : 17.12.2013		<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>			<b>X</b>
Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
Marcel Claude Braud Président du Directoire Date de début de mandat: 16.03.2006 Date de fin de mandat: 02.06.2009	<b>X</b>			<b>X</b>		<b>X</b>		<b>X</b>

**Clause de non concurrence de Jean-Christophe Giroux**

- Jean-Christophe Giroux est tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat sur les territoires de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Il percevra en contrepartie une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation de son mandat, égale à 50% de la rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat. La société se réserve la possibilité de renoncer par écrit à l'obligation de non-concurrence avant la fin du mandat ou au plus tard dans les quinze jours suivant sa rupture, ayant pour effet de décharger la société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus. L'indemnité ci-dessus relève des conventions visées aux articles L. 225-90-1 et suivants du Code de commerce.

**Rémunération de Jean-Christophe Giroux**

- Le Conseil de surveillance du 02.06.2009 a attribué à Jean-Christophe Giroux, sous réserve de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale de la Société, durant trois années consécutives et ce, pour chacune d'entre elles, sous condition d'atteinte de critères de performance définis par le Conseil d'administration, des instruments financiers donnant accès au capital de Manitou (de type actions gratuites, stock options ou combinaison des deux dans un rapport de 4 stock options pour une action gratuite) sachant que cette attribution annuelle sera en valeur de 225.000 Euros.

- Le Conseil de surveillance du 02.06.2010 a attribué à Jean-Christophe Giroux, une rémunération variable annuelle brute égale au maximum à 66,67% de la rémunération fixe brute servie au cours de l'année de référence. Une rémunération variable minimum sous la forme d'un bonus de 90.000 euros bruts est garantie au titre de l'année 2009 sous condition de présence à la date de clôture de cet exercice. Pour les années 2010 et suivantes, la rémunération variable est basée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs dont la nature, la pondération, et les objectifs chiffrés sont définis par le Conseil d'administration.

- Le Conseil de surveillance du 02.06.2009, se référant aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, a fixé l'indemnité de départ forfaitaire de Jean-Christophe Giroux à deux ans de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant au cours des 18 premiers mois d'exercice du mandat, et à un an de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant après ces 18 mois révolus. Cette indemnité ne serait due qu'en cas de non renouvellement, de révocation de son mandat pour tout motif sauf faute lourde ou grave, ou de départ contraint à la suite d'un changement de contrôle de la Société.

Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le Conseil du paiement au moins une fois sur les deux derniers exercices ou le dernier exercice clos d'au moins 50% de la rémunération variable.

**Informations complémentaires sur la rémunération des autres mandataires sociaux**

- La part variable des rémunérations versée en 2009 était assise sur la réalisation du résultat courant de l'exercice 2008.

- Le mandat de Marcel Claude Braud a cessé le 02.06.2009 et son contrat de travail le 14.12.2009. Une indemnité supplémentaire de 783 532 €, approuvée par le Conseil de surveillance du 24.11.2009 a été versée à Marcel Claude Braud dans le cadre de la négociation de la rupture de son contrat de travail.

Par ailleurs, la société a procédé au rachat de l'ensemble des brevets déposés par Marcel Claude Braud pour une valeur de 700 000 €, rachat autorisé par le Conseil de surveillance du 24.11.2009.

- Bruno Fille a mis fin à son mandat le 31.08.2009 et son contrat de travail le 30.09.2009 en adhérent au plan de départ volontaire mis en œuvre au sein de la Société et a bénéficié à ce titre d'une indemnité de 561 413 €.

- Convention réglementée avec la société A.R.S Consulting

Joël Goulet, membre du Conseil de surveillance, est gérant de la société A.R.S Consulting

Lors de sa réunion du 06.11.2008, le Conseil de surveillance a décidé d'autoriser la Constitution d'un groupe de pilotage dont la mission est d'élaborer, en liaison avec le directoire, un projet d'organigramme, les recommandations de gouvernance associées et le recrutement d'un Directeur Général. Cette mission a été confiée à la société A.R.S. Consulting. Les sommes prises en charge à ce titre par Manitou BF société en 2009 se sont élevées à 24 000 € hors taxes.

- En vertu de l'article L225-185 alinéa 4, le Conseil de surveillance a statué sur le fait que les Membres du Directoire de la société Manitou BF doivent conserver au nominatif une quantité minimum de 20% du nombre d'actions issues de levées de stock-options jusqu'à la cessation de leur fonction.

**ADHÉSION AUX RECOMMANDATIONS AFEP MEDEF**

La Société Manitou BF a adhéré aux recommandations publiées par l'AFEP MEDEF, à l'exception toutefois de celle concernant le cumul d'un mandat et d'un contrat de travail pour les Membres du Directoire du fait de l'antériorité de certains contrats. Depuis le 17.12.2009, date de transformation de la forme juridique de la société, Manitou BF respecte également cette dernière recommandation AFEP MEDEF.

## 5.4. LE CONTRÔLE DES COMPTES

### 5.4.1. Commissaires aux comptes titulaires

**Deloitte & Associés**, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Anne Blanche, associée, Impasse Augustin Fresnel - 44800 Saint-Herblain

Nommé le 07.06.2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

**RSM Secovec**, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Jean-Michel Picaud, associé, 213, route de Rennes, BP 60277 - 44702 Orvault Cedex

Nommé le 07.06.2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

### 5.4.2. Commissaires aux comptes suppléants

Alain Pons, suppléant de Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,

Nommé le 07.06.2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

Patrick Messus, suppléant de RSM Secovec, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes,

Nommé le 07.06.2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012

### 5.4.3. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau

Les honoraires comptabilisés en 2009 par Manitou BF et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes, à leur réseau respectif et à leurs confrères se trouvent dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

## 5.5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.5.1. Informations relatives au Contrôle interne du groupe

Les informations relatives au Contrôle interne du Groupe sont incluses dans le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle interne.

### 5.5.2. Information du Comité d'entreprise

Les informations contenues dans ce rapport ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la société Manitou BF ont été portés à la connaissance du Comité d'entreprise conformément aux dispositions prévues par la loi.

# MANITOU ET SES ACTIONNAIRES

6.1 Renseignements à caractère général	76
6.2 Renseignements concernant le capital	77
6.3 Marché du titre de Manitou	78

## 6.1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

**Nom :** Manitou BF

**Siège social :**

430, rue de l'Aubinière  
BP 10 249  
44158 Ancenis Cedex – France  
Téléphone + 33 (0)2 40 09 10 11

**Forme juridique :**

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce et du décret du 24.07.1966 sur les sociétés commerciales.

**Durée d'existence de la Société :**

La Société a été créée le 23.09.1957, date d'immatriculation au Registre du commerce de Nantes. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

**Objet social**

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles, et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

**Documents juridiques**

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social de la Société.

Numéro RCS et code APE

857 802 508 RCS Nantes

Code APE 292 D – NAF 2822Z

**Exercice social**

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Répartition statutaire des bénéfices**

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

## 6.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

### Capital social

Au 31.12.2008, le capital social s'établit à 37 567 540 euros se décomposant en 37 567 540 actions d'une valeur nominale de 1 euro, chacune entièrement libérée et toutes de même rang.

### Évolution du capital social

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 04.06.2009 a approuvé l'annulation de 241 500 actions de 1 euro de valeur nominale et réduit le capital social d'une valeur précédente de 37 809 040 euros à une valeur de 37 567 540 euros. Les actions annulées provenaient d'actions détenues en autocontrôles, acquises au début de l'année 2008 afin de couvrir des plans d'options d'achats d'actions jamais attribués ainsi que d'actions détenues en autocontrôle destinées à couvrir des attributions d'options d'achat d'actions radiées.

### Tableau récapitulatif des délégations consenties par l'Assemblée Générale en matière d'évolution de capital

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
17.12.2009	Délégation de compétence	réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues dans la limite de 10% du capital.	30 mois	Non utilisée
17.12.2009	Délégation de compétence	consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 450.000 titres et imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros	30 mois	Non utilisée
17.12.2009	Délégation de compétence	procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social et imputé sur un plafond global de 8 millions d'euros.	30 mois	Non utilisée

## Répartition du capital social et des droits de vote au 31.12.2009

	2009	2009
	% du Capital	% des droits de vote
SFERT (holding détenue par les familles Braud et Himsworth)	42,06%	42,63%
Marcel Braud	9,69%	9,83%
Jacqueline Himsworth	5,07%	5,14%
Ancemat	5,03%	5,10%
HB – Holding Braud	0,35%	0,36%
Geneval (Groupe Société Générale)	6,59%	6,68%
Toyota	2,98%	3,02%
Autocontrôle	1,34%	-
Actionnariat salarié	0,82%	0,83%
Autres	26,06%	26,41%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### Actions détenues par la Société

Les actions auto-détenues par la Société ont pour objet, d'une part de couvrir des attributions d'achat d'actions et, d'autre part, de contribuer à l'animation du marché ou de la liquidité de l'action à travers un contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement indépendant.

Au 31.12.2009, la société Manitou BF détenait 502 660 de ses actions en propre pour une valeur globale brute de 14,4 M€, correspondant à une valeur moyenne de 28,72 € par action pour une valeur nominale de 1 €. Ces actions étaient affectées pour 462 500 titres à des couvertures d'options d'achat d'actions des membres du Comité de Direction ou des dirigeants de Filiales (dont 151 500 radiées) et, pour 40 160 titres à un compte d'animation de marché, conformément aux autorisations reçues par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de 2002 à 2009.

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action, la provision pour dépréciation des titres est de 9,5 M€ au 31.12.2009.

### Attributions et levées d'options d'achat d'actions pendant l'exercice

Aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice.

## 6.3. MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU

### Cotation de l'action

L'action Manitou est cotée depuis le mois d'avril 1984.

Depuis le 21.01.2009, l'action MANITOU est cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris (Compartiment A en 2008).

### Code et Tickers de l'action

Code ISIN : FR0000038606

MNO : MTU

Code Reuters : MANP.PA

Code Bloomberg : MTU.FP

### Indices

SBF 250

NEXT 150

CAC ALL SHARES

CAC MID & SMALL 190

CAC MID 100

CAC INDUSTRIALS

CAC IND. ENGIN.

Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé)

### Évolution du cours de bourse et des transactions

Le cours des marchés actions s'est développé comme suit au cours des 24 derniers mois :

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier-08	1 087 087	31,9	23,71	28,7	1 085
Février	1 544 032	29,26	20,99	22,1	836
Mars	836 616	23,9	21,35	23,9	904
Avril	1 304 770	25,78	19,35	19,7	745
Mai	1 073 093	21,5	19	20	756
Juin	897 039	20,49	17,94	19,03	720
Juillet	1 178 773	19,15	15,01	18,8	711
Août	528 512	20,49	18,18	18,4	696
Septembre	893 124	19,95	16,99	17,45	660
Octobre	639 613	18,02	10,26	10,91	412
Novembre	827 906	11,39	8,53	8,56	324
Décembre-08	602 923	9,51	7,5	8,15	308
<b>Total/ + Haut/ + Bas</b>	<b>11 413 488</b>	<b>31,9</b>	<b>7,5</b>		
Janvier-09	396 156	9,02	6,15	6,3	238
Février	504 792	6,5	5,16	5,6	212
Mars	1 426 484	5,64	3,48	4,85	183
Avril	2 268 883	10,27	4,31	8,41	318
Mai	576 194	8,61	7	8,1	306
Juin	930 930	9,19	6,27	8,46	320
Juillet	1 345 254	10,42	7,78	9,31	352
Août	1 295 882	12,74	9,23	12,07	456
Septembre	1 139 336	12,31	9,9	11,16	422
Octobre	872 135	11,53	9,1	9,9	374
Novembre	294 899	10,45	9,5	9,5	359
Décembre-09	608 347	10,47	9,3	10,38	390
<b>Total/ + Haut/ + Bas</b>	<b>11 659 292</b>	<b>12,74</b>	<b>3,48</b>		

Source NYSE Euronext



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24.06.2010

## 7.

## PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

7.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle	82
7.2 Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire	84

## PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24.06.2010

### 7.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

#### Première résolution (Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2009)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, du rapport établi par le Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent.

#### Deuxième résolution (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne, du rapport établi par le Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent.

#### Troisième résolution (Approbation de conventions comportant des engagements pris au bénéfice de Monsieur Jean-Christophe Giroux conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial complémentaire des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les conventions présentées dans ces rapports conclues entre la Société et Monsieur Jean-Christophe Giroux et comportant des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à ce dernier dans certains cas de cessation de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

#### Quatrième résolution (Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que les conventions dont il fait état.

#### Cinquième résolution (Affectation du résultat de l'exercice)

1°) L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, constate que les comptes arrêtés au 31.12.2009 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir une perte de l'exercice de 99 348 903,78 euros dont l'affectation est aujourd'hui soumise à l'approbation de l'Assemblée.

2°) L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice comme suit :

- Affectation en Report à nouveau : 99 348 903,78 €

L'Assemblée Générale constate que le montant du dividende distribué et le revenu global de l'action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action (en euros)	Total (en millions d'euros)
2006	37 809 040	1,05	39,7
2007	37 809 040	1,05	39,7
2008	37 809 040	0	0

Toutes les sommes mentionnées dans le tableau qui précède sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

#### Sixième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à mettre en œuvre un programme d'achat ou de rachat d'actions ayant pour objet d'acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou

- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de

tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou

- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Manitou par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en oeuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 31.12.2009, 37.567.540 actions, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue au présent alinéa correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur (sauf en période d'offre publique) et par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de 40 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente Assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente Assemblée Générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente Assemblée.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en oeuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait ou de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

## 7.2. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### **Septième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 dudit Code, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;

2. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

3. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 12 millions d'euros, étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions de la présente Assemblée est fixé à 12 millions d'euros ;

- à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- dans l'hypothèse où des titres de créance seraient émis en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 100 millions d'euros ou la contre-valeur en euros de ce montant à la date d'émission, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;

4. Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

5. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux ;

- prend acte du fait que le Conseil d'administration a la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;

- prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;

- prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;

- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;

- offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières, non souscrites, sur le marché français ou à l'étranger ;

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

6. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;

- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la

possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- déterminer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de dividendes, réserves ou primes ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris en cas d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer toutes autres modalités permettant d'assurer, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital (y compris par voie d'ajustements en numéraire) ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

8. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

**Huitième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)**

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 225-148 dudit Code, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, par une offre au public, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions (à l'exclusion des actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales (par exemple dans le cadre d'une "reverse merger" de type anglo-saxon) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

2. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à émettre à la suite de l'émission, par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou par les sociétés qui possèdent directement ou indirectement plus de la moitié de son capital, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

3. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

4. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 12 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution de la présente Assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- dans l'hypothèse où des titres de créance seraient émis en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 100 millions d'euros ou la contre-valeur en euros de ce montant à la date d'émission, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;

5. Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

6. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration en application de l'article L. 225-135, 2ème alinéa, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France ou à l'étranger ;

7. Prend acte du fait que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;

8. Prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

9. Prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5%), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent.

10. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des actions autodétenues ou des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique ayant une composante d'échange (OPE), arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte

en espèces à verser sans que les modalités de détermination de prix du paragraphe 9 de la présente résolution trouvent à s'appliquer et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre unique proposant l'achat ou l'échange des titres visés contre un règlement en titres et en numéraire, soit d'une offre publique d'achat (OPA) ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou d'une OPA à titre subsidiaire, ou de toute autre forme d'offre publique conforme à la loi et la réglementation applicables à ladite offre publique ;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

- procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

11. Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation globale de compétence relative à l'augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution ;

12. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

#### **Neuvième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'émission de titres de capital nouveaux ou de majoration du montant nominal des titres de capital existants ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser 12 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution de la présente Assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

2. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence, délègue à ce dernier tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre de titres de capital nouveaux à émettre et/ou le montant dont le nominal des titres de capital existants sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres de capital nouveaux porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal des titres de capital existants portera effet ;

- décider, en cas de distributions de titres de capital gratuits, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation ;

- de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions ou de titres de capital, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- d'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

3. Prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.

#### **Dixième résolution (Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-147, 6<sup>ème</sup> alinéa dudit Code :

1. Autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, à procéder à une augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, soit, à titre indicatif, au 31.12.2009, 37.567.540 actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions (à l'exclusion 'actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptible d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription autorisées par la présente Assemblée au paragraphe 4 de la huitième résolution et sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ;

2. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital rémunérant les apports et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
- arrêter la liste des valeurs mobilières apportées, approuver l'évaluation des apports, fixer les conditions de l'émission des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, et réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers ;
- déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières rémunérant les apports et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

3. Prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation permettant d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.

#### **Onzième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;

2. Décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions d'une valeur nominale supérieur à 450.000 euros et que le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions consenties en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution de la présente Assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

3. Décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'administration le jour où les options seront consenties et que (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra pas être inférieur à 95 % de la moyenne du cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties, et (ii) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce ou par l'article R. 225-138 du Code de commerce, la Société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;

4. Constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;

5. En conséquence, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment :

- d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
- de fixer les modalités et conditions des options, et notamment :
- la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 8 ans ;

- la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux, le Conseil d'administration doit, soit (a) décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- le cas échéant, de limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- d'arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;

6. Décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;

7. Décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions. Elle est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour.

**Douzième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

1. Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,4% du capital au jour de la décision du Conseil d'administration, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne salariale (ou tout autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein d'une entreprise ou groupe d'entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ; étant précisé que la présente résolution pourra être utilisée aux fins de mettre en oeuvre des formules à effet de levier et que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la septième résolution de la présente Assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation ;
3. Décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et sera au moins égal à 80% du Prix de Référence (telle que cette expression est définie ci-après) ou à 70% du Prix de Référence lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; pour les besoins du présent paragraphe, le Prix de Référence désigne la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) ;
4. Autorise le Conseil d'administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires applicables [aux termes des articles L. 3332-10 et suivants du Code du travail ;
5. Décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à tout droit aux dites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris à la partie des réserves, bénéfiques ou primes incorporées au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;
6. Autorise le Conseil d'administration, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail, étant précisé que les cessions d'actions réalisées avec décote en faveur des adhérents à un plan ou plusieurs plans d'épargne salariale visés à la présente résolution s'imputeront à concurrence du montant nominal des actions ainsi cédées sur le montant des plafonds visés au paragraphe 1 ci-dessus ;

7. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :

- d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement ;
- de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive), les règles de réduction applicables aux cas de sursouscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
- en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au Prix de Référence prévues ci-dessus, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;
- en cas d'émission d'actions nouvelles, d'imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions ;
- de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et formalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;

8. Décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

### **Treizième résolution (Pouvoirs pour formalités)**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

## 8.1 Comptes consolidés

---

8.1.1 États du résultat global	92
8.1.2 Situation financière consolidée	94
8.1.3 Capitaux propres consolidés	96
8.1.4 Tableau des flux de trésorerie	97
8.1.5 Information sur les secteurs opérationnels	98
8.1.6 Périmètre de consolidation du Groupe Manitou	99
8.1.7 Annexes aux comptes consolidés	100

## 8.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

**135**

## 8.3 Comptes sociaux

---

8.3.1 Compte de résultat	138
8.3.2 Tableau des flux de trésorerie	139
8.3.3 Bilan	140
8.3.4 Annexes aux comptes de la Société Mère	142

## 8.4 Rapports des Commissaires aux comptes

---

8.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	164
8.4.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	166

## 8.1. COMPTES CONSOLIDÉS

### 8.1.1. États du résultat global

#### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Chiffre d'affaires	Note 17	684 111	1 277 717
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-52 099	-23 821
Achats consommés		-439 845	-850 377
Charges de personnel	Note 21	-114 911	-128 019
Charges externes		-101 920	-138 968
Impôts et taxes		-8 160	-11 468
Dotations aux amortissements		-35 978	-26 029
Dotations aux provisions		-9 049	-9 372
Autres produits et charges d'exploitation	Note 20	-3 213	6 951
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>-81 063</b>	<b>96 614</b>
Perte de valeur des actifs	Note 5	-51 429	-51 634
Autres charges opérationnelles non courantes		-13 360	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>-145 853</b>	<b>44 980</b>
Produits financiers		18 187	4 119
Charges financières		-35 812	-12 645
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 22</b>	<b>-17 625</b>	<b>-8 526</b>
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT</b>		<b>-163 477</b>	<b>36 454</b>
Impôt	Note 16	<b>33 313</b>	<b>-28 546</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 6	<b>-1 080</b>	<b>2 455</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>			
Part du Groupe		<b>-131 320</b>	<b>4 126</b>
Intérêts minoritaires		<b>76</b>	<b>6 237</b>

#### Résultat par action

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Résultat net part du Groupe	Note 1	<b>-3,55</b>	0,11
Résultat dilué par action	Note 1	<b>-3,55</b>	0,11

**AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>-131 244</b>	<b>10 363</b>
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	3 336
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres	0	3 336
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période	0	0
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	-1 151	-18 265
Dont part revenant au Groupe	-1 241	-18 161
Dont part revenant aux minoritaires	90	-104
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	981	-7 653
Dont part revenant au Groupe	981	-7 622
Dont part revenant aux minoritaires	0	-31
Instruments de couverture de taux d'intérêts	-383	-2 167
Dont part revenant au Groupe	-383	-2 167
Dont part revenant aux minoritaires		
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES INSCRITS EN FONDS PROPRES</b>	<b>-553</b>	<b>-24 749</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE</b>	<b>-131 797</b>	<b>-14 386</b>
DONT PART REVENANT AU GROUPE	-131 963	-20 488
DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES	166	6 102

Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôts liés. Les impôts relatifs aux écarts actuariels sur engagements de retraite et aux instruments de couverture de taux d'intérêt sont détaillés en annexe 16.1.

## 8.1.2. Situation financière consolidée

### ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2009</b>	<b>Montant net 31.12.2008</b>
<b>ACTIF NON COURANT</b>			
GOODWILL	Note 3	1 257	4 100
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 3	32 394	76 761
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 4	159 898	181 423
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 6	26 331	27 954
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 7	3 472	4 749
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	61 023	91 816
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		621	811
IMPÔTS DIFFÉRES ACTIF	Note 16	5 826	4 845
		<b>290 821</b>	<b>392 459</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
STOCKS ET EN-COURS	Note 8	226 645	403 215
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 9	157 319	306 137
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 10	63 802	116 511
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant	Note 16	32 463	22 977
Autres créances	Note 11	13 390	16 944
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	300	254
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 7	72 078	57 387
		<b>565 997</b>	<b>923 425</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>856 818</b>	<b>1 315 884</b>

## PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2009</b>	<b>Montant net 31.12.2008</b>
Capital social	Note 12	37 568	37 809
Primes		439	439
Actions propres		-14 439	-21 009
Réserves consolidées		466 502	467 630
Ecart de conversion monétaire		-24 776	-23 535
Résultat (part du Groupe)		-131 320	4 126
<b>CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)</b>		<b>333 973</b>	<b>465 460</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>331</b>	<b>3 599</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>334 304</b>	<b>469 059</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>			
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 16	14 926	18 676
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 13	36 773	39 078
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 7	141 901	85 447
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		3	2 947
		<b>193 604</b>	<b>146 148</b>
<b>PASSIF COURANT</b>			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 13	26 331	29 061
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	Note 15	79 824	143 344
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 16	3 681	1 086
Autres dettes	Note 15	45 697	76 512
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 7	173 377	450 674
		<b>328 910</b>	<b>700 677</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>856 818</b>	<b>1 315 884</b>

## 8.1.3. Capitaux propres consolidés au 31.12.2009

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves (1)	Résultats de l'exercice	Écart de conversion	Écart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GENERAL DES CAPITAUX PROPRES
<i>en milliers d'euros</i>										
<b>Situation au 31.12.2007</b>	<b>37 809</b>	<b>439</b>	<b>-19 364</b>	<b>422 902</b>	<b>86 076</b>	<b>-5 374</b>	<b>908</b>	<b>523 396</b>	<b>3 467</b>	<b>526 863</b>
Résultats 2007				86 076	-86 076			0		0
Résultats au 31.12.2008					4 126			4 126	6 237	10 363
Dividendes hors Groupe				-39 104		209		-38 895	-3 484	-42 379
Variation écarts de conversion						-18 367		-18 367	-104	-18 471
Écarts d'évaluation IFRS				2 105				2 105		2 105
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			-1 645	-52				-1 697		-1 697
Écarts actuariels sur avantages au personnel				-7 622				-7 622	-31	-7 653
Variation de périmètre et divers				4 514		-3		4 511	483	4 993
Variation des pactes d'actionnaires				-2 096				-2 096	-2 968	-5 064
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>37 809</b>	<b>439</b>	<b>-21 009</b>	<b>466 722</b>	<b>4 126</b>	<b>-23 535</b>	<b>908</b>	<b>465 460</b>	<b>3 599</b>	<b>469 059</b>
Résultats 2008				4 126	-4 126			0		0
Résultats au 31.12.2009					-131 320			-131 320	76	-131 244
Dividendes hors Groupe								0	-427	-427
Variation écarts de conversion						-1 241		-1 241	90	-1 151
Écarts d'évaluation IFRS				-591				-591		-591
Mouvements sur titres d'auto-contrôle	-241		6 570	-4 734				1 595		1 595
Écarts actuariels sur avantages au personnel				981				981		981
Variation de périmètre et divers								0	-3 785	-3 785
Variation des pactes d'actionnaires (2)				-911				-911	777	-134
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>37 568</b>	<b>439</b>	<b>-14 439</b>	<b>465 592</b>	<b>-131 320</b>	<b>-24 776</b>	<b>908</b>	<b>333 973</b>	<b>331</b>	<b>334 304</b>

(1) Dont réserves Société Mère :

Réserve légale	3 781
Réserve facultative	338 334
Report à nouveau	44 158

(2) L'impact des pactes d'actionnaires sur les capitaux propres au 31.12.2009 s'élève à -3 274 K€.

## 8.1.4. Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2009

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-131 244</b>	<b>10 363</b>
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées	1 080	-2 455
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements	35 977	26 030
+/- Variation de provisions	63 330	61 467
- Variation des impôts différés	-4 418	5 349
- Produits de cession éléments de l'actif	-1 276	-2 535
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	1 208	1 643
+/- Autres	89	1 296
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-35 254</b>	<b>101 158</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	170 419	-16 059
+/- Variations des créances clients	143 066	84 431
+/- Variation des créances de financement des ventes	69 472	495
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-8 598	13 940
+/- Variations des dettes fournisseurs	-62 145	-140 766
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	-15 845	-13 981
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	-72 743	2 339
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>188 372</b>	<b>31 557</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	839	2 138
+ Cessions d'actifs financiers non courants	1 059	554
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-6 393	-11 160
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-15 160	-36 874
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	-37 218	-234 738
- Augmentation de capital des entreprises associées	0	-2 940
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	592	1 131
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-7 379	3 906
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-63 660</b>	<b>-277 983</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
- Distributions mises en paiement	-427	-42 379
+/- Vente/rachat d'actions propres	154	-1 724
+/- Variation des dettes financières	-87 951	202 962
+/- Variation des actifs financiers courants	-46	51 431
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>-88 270</b>	<b>210 290</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>	<b>36 442</b>	<b>-36 136</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	34 380	73 530
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie	1 238	-3 014
<b>TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE</b>	<b>72 060</b>	<b>34 380</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)</b>	<b>300</b>	<b>254</b>

Le Groupe a décaissé sur l'exercice 22 260 K€ au titre des impôts courants (cf. note 16.1).

## 8.1.5. Information sur les secteurs opérationnels

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISION

Suite à l'acquisition de Gehl fin 2008, le Groupe Manitou a défini de nouveaux périmètres organisationnels qui ont été mis en place au cours de l'exercice 2009.

Le Groupe est désormais organisé autour de trois divisions :

- Division RTH (Rough Terrain Handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain.
- Division IMH (Industrial Material Handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.
- Division CE (Compact Equipment) : assemblage et distribution des matériels compacts (matériels assemblés par Gehl).

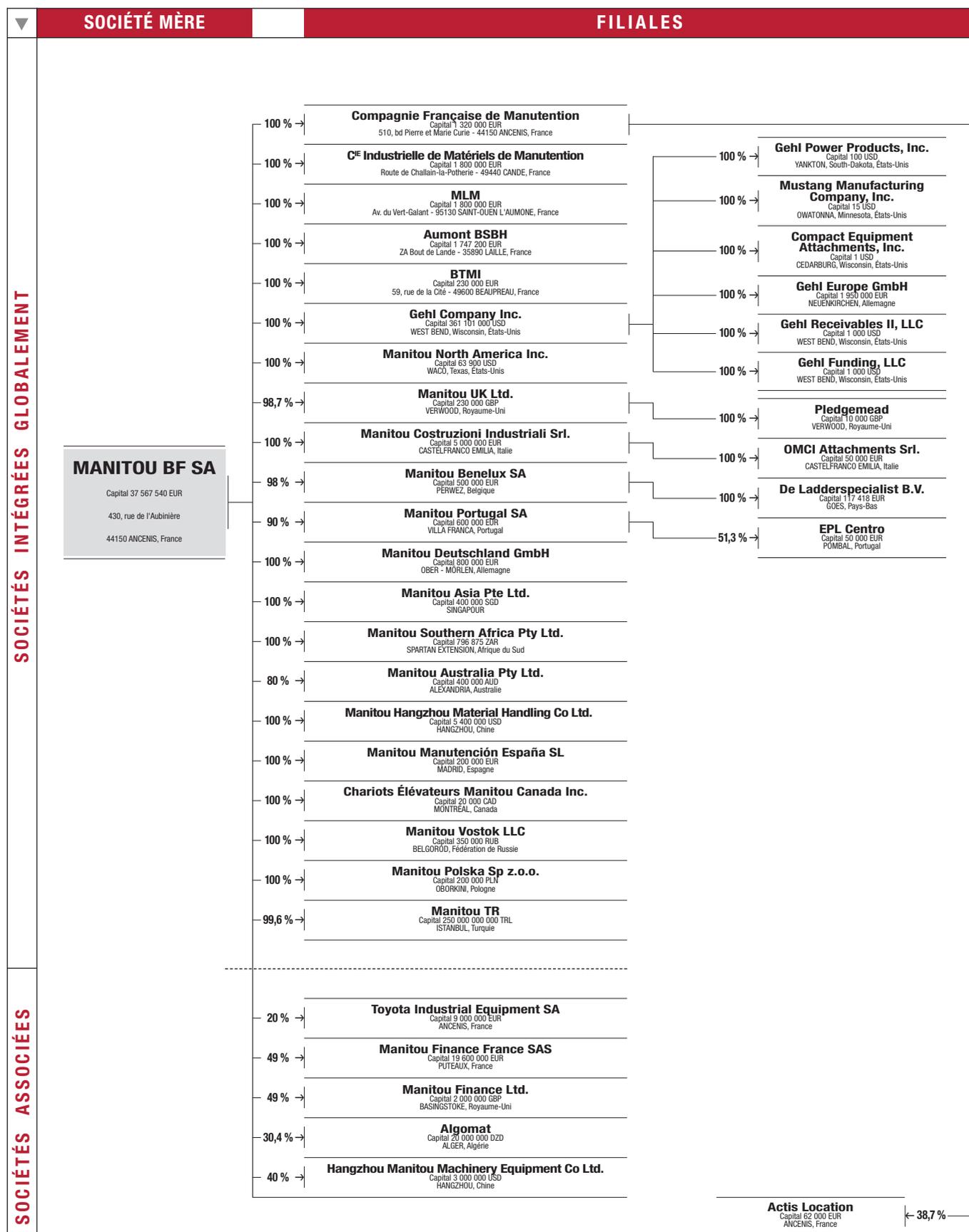
Ces périmètres opérationnels ayant été définis courant 2009 et la division Compact Equipment n'ayant eu que deux mois d'activité sur 2008, les reportings opérationnels transmis au management du Groupe sur 2009 n'intègrent pas de comparatif 2008.

<b>31.12.2009</b>	Manutention Tout Terrain (RTH)	Manitou Industrie (IMH)	Compact Equipment (CE)	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>				
Chiffre d'affaires	485 248	123 762	75 101	684 111
Marge brute	151 072	39 247	1 848	192 167
Charges de personnel	-76 188	-21 213	-17 510	-114 911
Charges externes	-72 523	-14 306	-15 091	-101 920
Dotations aux amortissements	-20 606	-6 847	-8 524	-35 977
Dotations nettes aux provisions risques et charges	7 561	1 363	3 345	12 269
Dotation aux provisions pour dépréciation créances et stocks	-7 761	-2 025	-11 531	-21 317
Autres produits et charges d'exploitation	-248	75	-11 201	-11 374
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>-18 693</b>	<b>-3 706</b>	<b>-58 664</b>	<b>-81 063</b>
Perte de valeur des actifs		-1 422	-50 007	-51 429
Autres charges opérationnelles non courantes	-9 776	-2 643	-942	-13 361
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>-28 469</b>	<b>-7 771</b>	<b>-109 613</b>	<b>-145 853</b>
<b>EBITDA</b>	<b>-7 661</b>	<b>1 160</b>	<b>-42 896</b>	<b>-49 397</b>

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUES

<b>2008</b> (proforma)					Divisions	<b>2009</b>				
France	Europe	Amériques	Autres régions	TOTAL		France	Europe	Amériques	Autres régions	TOTAL
338 055	560 666	40 819	94 421	1 033 961	RTH	163 450	250 026	22 685	49 059	485 220
156 290	48 161	8 936	10 972	224 360	IMH	78 483	27 424	4 669	13 213	123 789
1 566	44 301	158 283	18 529	222 679	CE	758	23 018	44 768	6 557	75 101
<b>495 911</b>	<b>653 128</b>	<b>208 039</b>	<b>123 923</b>	<b>1 481 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>242 691</b>	<b>300 468</b>	<b>72 122</b>	<b>68 830</b>	<b>684 111</b>

## 8.1.6. Périmètre de consolidation du Groupe Manitou au 31.12. 2009



## 8.1.7. Annexes aux Comptes consolidés au 31.12. 2009

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF SA est une Société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 37 567 540 euros composé de 37 567 540 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions, antérieurement cotées au compartiment "A", sont cotées au compartiment "B" de NYSE Euronext Paris depuis le 21.01.2009.

Le siège social de la Société Mère, correspondant également au principal site de production du Groupe est :  
**430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 - Ancenis Cedex France.**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :  
**857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.**

#### RENSEIGNEMENT SUR LES ACTIONS ET LE CAPITAL

Les actions sont cotées au compartiment "B" d'Euronext Paris. Le nombre d'actions constituant le flottant au 31.12.2009 s'élevait à 14 196 milliers d'actions, soit 37,79% du capital social.

#### INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30.03.2010.

#### FAITS MARQUANTS 2009

Évoluant dans un contexte économique très difficile, le Groupe a dû affronter simultanément en 2009 :

- une crise économique d'une ampleur inégalée avec un retrait de 54% de son chiffre d'affaires à périmètre constant nécessitant d'adapter les structures du Groupe à ce brutal retournement,
- une crise financière qui l'a obligée à renégocier dans des conditions difficiles les financements de sa nouvelle filiale aux États-Unis puis ceux de la Société Mère,
- une crise de gouvernance qui a conduit les familles fondatrices à se retirer de la gestion opérationnelle du Groupe pour se concentrer sur la gouvernance et la stratégie. Marcel-Claude Braud a été, à ce titre, et Jean-Christophe Giroux, dirigeant indépendant.

Dans la foulée de ces évolutions, la forme juridique de la Société est transformée le 17.12.2009 en une structure à Conseil d'administration, au sein duquel Marcel Braud assume la fonction de Président non exécutif, et Jean-Christophe Giroux devient Directeur Général.

L'organisation du Groupe a par ailleurs été refondue en trois divisions afin de mieux répondre aux besoins des différents marchés :

- la division "RTH – Rough Terrain Handling", division spécialisée dans le matériel de manutention tout terrain,
- la division "IMH – Industrial Material Handling", division de matériel de manutention industriel,
- la division "CE – Compact Equipment" spécialisée dans le matériel compact.

L'ensemble des divisions est organisé autour des trois métiers de conception, assembleur et distributeur de produits de manutention.

#### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Fin octobre 2008, le Groupe Manitou a acquis par la voie d'une offre publique d'achat amicale 100% des actions de la société Gehl Company. Le résultat intègre donc l'activité de Gehl sur deux mois en 2008 et 12 mois en 2009. Un compte de résultat 2008 pro-forma sur 12 mois est proposé dans la note 2.2 aux états financiers.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe Manitou a procédé à l'acquisition d'intérêts minoritaires significatifs.

Le 27.02.2009, l'actionnaire minoritaire à 25% de la société Manitou Costruzioni Industriali a notifié à la société Manitou BF que conformément au pacte d'actionnaires existant, il souhaitait exercer son put de minoritaires. Manitou BF a procédé à l'acquisition des 25% de Manitou Costruzioni Industriali détenus par ce minoritaire au cours du premier semestre 2009 pour un montant de 33 M€. La société est désormais détenue à 100% par Manitou BF.

En parallèle avec cette opération, Manitou Costruzioni Industriali a acquis 50% des titres de OMCI Attachments qui est désormais détenue à 100% par le Groupe.

Dans le cadre des put de minoritaires existants, Manitou BF a aussi acquis au cours du premier semestre 2009, 5% de Manitou Australia et 7% de Manitou Asia.

Enfin, Manitou BF a acquis au mois de juin 2009, les intérêts minoritaires de ses filiales CFM (1,2%), CIMM (18%), MLM (0,1%), Aumont (0,1%) et BTMI (18%) que le Groupe détient désormais à 100%.

Enfin, l'année 2009 a aussi vu la cession des filiales EPL Algarve détenue à 51,3% et Fiman détenue à 49%.

L'ensemble de ces opérations permet au groupe de disposer d'une structure plus lisible en facilitant la gouvernance.

## CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes suivantes pour 2010 :

- prévision d'une croissance entre 5 et 10% par rapport à 2009,
- un équilibre au niveau de l'EBITDA, avec RTH et IMH de nouveau positifs et CE montrant une amélioration significative après le creux de 2009,
- renégociation des contrats de financement aux États-Unis

Il convient toutefois de souligner qu'il existe des incertitudes inhérentes à la réalisation des hypothèses mentionnées ci-dessus. En particulier, même si la Direction de Manitou est confiante quant à l'aboutissement des négociations de réaménagement des financements de Gehl qui se déroulent avec les établissements financiers, celles-ci restent sujettes aux incertitudes propres à toute négociation financière.

Le Groupe Manitou, à l'instar des acteurs du marché, devra continuer à faire face en 2010 à des conditions économiques et financières difficiles, mais devrait, si ces hypothèses sont réalisées, et compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcé de la crise à laquelle il doit faire face.

## NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

### Note 1.1 - Normes et interprétations appliquées

Les états financiers du Groupe Manitou au 31.12.2009 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

#### Nouveaux textes applicables obligatoirement aux comptes 2009 :

Les normes, interprétations et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 01.01.2009 et parus au journal officiel au 31.12.2009 sont également appliqués pour la première fois :

- la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" en remplacement de la norme IAS 14 "Information sectorielle";
- la norme IAS 1 révisée "Présentation des états financiers";
- l'amendement à la norme IFRS 2 "Païement fondé sur des actions", amendement relatif aux conditions d'acquisition et annulations ;
- les amendements contenus dans le premier projet annuel d'amélioration des IFRS publié en 2008 ;
- les interprétations IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe" et IFRIC 14 "IAS 19" Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction" ;
- amendement IFRS7 "améliorations à fournir sur les instruments financiers" ;
- amendements à IAS32 et à IAS1 portant sur les instruments financiers remboursables au gré du porteur et les obligations à la suite d'une liquidation.

La première application de ces normes, amendements et interprétations a amené le Groupe Manitou à publier des informations par divisions dans le cadre de la norme IFRS 8.

Les amendements à la norme IAS 23 "Coûts d'emprunts", avaient fait l'objet d'une application par anticipation dès l'exercice 2008.

#### Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation :

Le Groupe Manitou n'a pas opté pour l'application par anticipation des normes suivantes parues au journal officiel au 31.12.2009 :

- les normes IFRS 3 révisée "Regroupement d'entreprises" et IAS 27 révisée "États financiers consolidés et individuels" applicables aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;
- l'amendement à la norme IAS 39 "Instruments financiers : présentation" relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;
- les interprétations IFRIC 15 "Accords pour la construction d'un bien immobilier" et IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger", IFRIC 17 "Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires" : et IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients," applicables aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010 pour la première et à compter du 01.07.2009 pour les suivantes.

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations.

#### Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

Les états financiers étant préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31.12.2009, aucune norme applicable par anticipation mais non adoptée par l'Union Européenne à la date de la clôture des comptes n'a été appliquée.

### Note 1.2 - Changements de présentation et correction d'erreur

À l'exception d'un reclassement de 29 M€ effectué au sein du poste stocks (c.f note 8), il n'y a pas d'autre reclassement significatif à mentionner entre les exercices 2008 et 2009.

### Note 1.3 - Principales bases d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.6 à 1.8) ;
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.16) ;
- avantages du personnel (cf. note 1.17) ;
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.15) ;
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12) ;
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11).

### Note 1.4 - Méthodes de consolidation

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence.

Il n'y a pas, dans le périmètre du Groupe Manitou, de société contrôlée conjointement. Dans le cas de Manitou Finance France SAS et de Manitou Finance Ltd., détenues par Manitou BF à 49%, le co-actionnaire dispose d'une voix prépondérante au sein du Conseil d'administration. Manitou BF exerce en conséquence sur ces deux sociétés une influence notable.

À l'exception de Toyota Industrial Equipment SA, de Manitou Finance France SAS, de Manitou Finance Ltd., d'Algomat, d'Actis Location et d'Hangzhou Manitou Machinery Equipment, mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2009.

Le Groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2009 ni sur les exercices antérieurs.

### Note 1.5 - Méthode de conversion des opérations et transactions en monnaie étrangère

#### ■ CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du Groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

#### ■ CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

À la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

## Note 1.6 - Regroupements d'entreprises et goodwill

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3.

L'excédent du coût d'acquisition (y compris coûts accessoires) sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

En cas de prise de contrôle par achats successifs de titres, un goodwill est calculé au titre de chaque transaction significative prise séparément.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

## Note 1.7 - Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ; il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Évaluation postérieure :

La norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans ;
- brevets : 5 ans ;
- logiciels informatiques : 3 ans ;
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans ;
- frais de développement : 5 ans.

## Note 1.8 - Immobilisations corporelles

### ■ COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie "construction" proprement dite (gros œuvre) et la partie "aménagements" (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

Les amortissements sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits ;
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans ;
- installations techniques : 10 ans ;
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel ;
- outillage industriel et moules : 3 ans ;
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires ;
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

Matériels pris ou donnés en location :

- Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du Groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.
- Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.
- Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

### Note 1.9 - Perte de valeur d'un actif immobilisé

---

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du Groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie).

Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du Groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du Groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le Groupe. Il s'établit à 10,6% pour l'exercice 2009, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et États-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné.

### Note 1.10 - Valorisation et dépréciation des stocks

---

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- matières premières : valorisées au prix moyen pondéré ;
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel). Les en-cours et produits finis sont valorisés sur les bases d'un niveau normal d'activité.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

### Note 1.11 - Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

---

#### ■ CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

#### ■ TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

#### ■ TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

#### ■ ACTIFS FINANCIERS COURT TERME

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

### Note 1.12 - Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

#### ■ EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (hors instruments dérivés)

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

#### ■ VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (puts de minoritaires)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

### Note 1.13 - Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

#### ■ ÉVALUATION

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivés. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

#### ■ DOCUMENTATION

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable.

#### ■ COMPTABILISATION

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

#### Comptabilisation des opérations de couverture

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

#### Classification au compte de résultat

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en "autres produits et charges d'exploitation" (couverture de flux opérationnels).
- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

## Note 1.14 - Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

## Note 1.15 - Options d'achat d'actions

### ■ OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du Groupe après le 07.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés.

Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice ;
- cours de l'action à la date d'attribution ;
- durée de vie estimée ;
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon) ;
- volatilité estimée ;
- taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la note 12.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

### ■ OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUÉE DANS UNE SOCIÉTÉ NON COTÉE ET COMPORTANT UNE CLAUSE DE RACHAT PAR MANITOU BF SA

Un plan de stock-options comportant une clause de rachat par Manitou BF des actions détenues a été accordé dans une filiale du Groupe Manitou. Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe enregistre une charge représentative de l'avantage accordé avec une contrepartie dette, et les actions concernées ne sont pas traitées comme des intérêts minoritaires.

## Note 1.16 - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### ■ GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

### ■ MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

## Note 1.17 - Avantages au personnel

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie.

Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du Groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 14 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31.12.2009 (méthode SORIE).

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et du rendement attendu des actifs du régime.

### Note 1.18 - Impôts

Conformément à la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010, votée le 30.12.2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

À la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 ("impôts dus sur la base des bénéfices imposables"). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat". L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Le Groupe a par ailleurs considéré que la CVAE avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31.12.2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date pour un montant de 577 K€, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne "impôt sur le résultat". En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présenté sur cette même ligne.

### Note 1.19 - Traitement des subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le Groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche, précédemment enregistré en réduction de la charge impôts est, depuis 2008, comptabilisé comme une subvention en résultat d'exploitation de la période.

### Note 1.20 - Information sectorielle

Suite à l'acquisition de Gehl fin 2008, le Groupe Manitou a défini de nouveaux périmètres organisationnels qui ont été mis en place au cours de l'exercice 2009. Le Groupe est désormais organisé autour de trois divisions :

- division RTH (Rough Terrain Handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention tout terrain.
- division IMH (Industrial Material Handling) : assemblage et distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.
- division CE (Compact Equipment) : assemblage et distribution des matériels compacts.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du Groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. Elles intègrent notamment les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,

qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du Groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

Ces périmètres opérationnels ayant été définis courant 2009 et la division Compact Equipment n'ayant eu que deux mois d'activité sur 2008, les reportings opérationnels transmis au management du Groupe sur 2009 n'intégrant pas de comparatif 2008 en terme de résultat opérationnel.

### Note 1.21 - Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

### Note 1.22 - Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## NOTE 2 - MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE

### Note 2.1 - Liste des mouvements sur les filiales

	Activité	Date d'acquisition	% contrôle début de l'exercice	% de titres acquis	% de titres cédés	% de contrôle fin de l'exercice
<i>2009</i>						
CFM - France	Distribution	26.06.2009	98,9%	1,1%		100,0%
CIMM - France	Production	26.06.2009	82,0%	18,0%		100,0%
MLM - France	Production	26.06.2009	99,9%	0,1%		100,0%
Aumont - France	Production	26.06.2009	99,9%	0,1%		100,0%
BTMI - France	Production	26.06.2009	82,0%	18,0%		100,0%
MCI - Italie	Production	28.05.2009	75,0%	25,0%		100,0%
OMCI - Italie	Production	28.05.2009	50,0%	50,0%		100,0%
MAS - Singapour	Distribution	08.04.2009	93,0%	7,0%		100,0%
MAU - Australie	Distribution	26.02.2009	75,0%	5,0%		80,0%
FIMAN - Israël	Financier	02.07.2009	49,0%		49,0%	0,0%
EPL Algarve - Portugal	Distribution	31.03.2009	51,3%		51,3%	0,0%

Le Groupe a procédé lors de l'exercice 2009 à l'acquisition d'intérêts minoritaires, principalement les minoritaires de MCI en application du put de minoritaires exercé par l'actionnaire italien et les minoritaires des sociétés françaises. Le prix d'acquisition relatif à ces différentes opérations s'est élevé à 37 218 K€ sur l'exercice 2009.

## Note 2.2 - Entrée de périmètre 2008 : comparatif 2008 pro-forma

Si la société Gehl avait été incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe Manitou pour la totalité de l'exercice 2008, les principaux agrégats du compte de résultat auraient été les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	Apport de la société Gehl du 01.11.2008 au 31.12.2008	Pro-forma apport de la société Gehl du 01.01.2008 au 31.10.2008	Pro-forma 2008 Groupe Manitou intégrant la société Gehl sur 12 mois
Chiffre d'affaires	20	204	1 481
Résultat opérationnel	-6	-32	13
Résultat net part du Groupe	-6	-21	-17

Ces impacts n'intègrent pas les frais financiers qui auraient été pris en charge par Manitou BF si l'opération avait été réalisée au 01.01.2008, mais incluent des charges non récurrentes liées à l'opération et supportées par Gehl pour un montant avant impôts de 9,1 M€.

## NOTE 3 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Note 3.1 - Évolution de la valeur nette comptable

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Écart de conv.	Montant brut
						31.12.2009
<b>Goodwill</b>	<b>58 824</b>	<b>217</b>	<b>11</b>	<b>-21</b>	<b>-2 101</b>	<b>56 908</b>
Frais de développement	19 944	3 824			-30	<b>23 738</b>
Marques	22 993					<b>22 993</b>
Autres immobilisations incorporelles	49 858	2 569			-1 620	<b>50 808</b>
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>92 796</b>	<b>6 393</b>			<b>-1 650</b>	<b>97 539</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Dotation	Reprise	Virts / Var périmètre	Écart de conv.	Amortissements et pertes de valeur
						31.12.2009
<b>Goodwill</b>	<b>54 724</b>	<b>3 073</b>		<b>-51</b>	<b>-2 094</b>	<b>55 651</b>
Frais de développement	4 002	2 573			-1	<b>6 574</b>
Marques		22 942			51	<b>22 993</b>
Autres immobilisations incorporelles	12 033	25 056			-1 511	<b>35 578</b>
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 035</b>	<b>50 572</b>			<b>-1 461</b>	<b>65 145</b>

<i>en milliers d'euros</i>	Montant net	
	31.12.2008	31.12.2009
<b>Goodwill</b>	<b>4 100</b>	<b>1 257</b>
Frais de développement	15 942	<b>17 164</b>
Marques	22 993	
Autres immobilisations incorporelles	37 825	<b>15 230</b>
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>76 761</b>	<b>32 394</b>

Les investissements de l'exercice 2009 en "autres immobilisations incorporelles" concernent principalement la mise en place du système d'information Groupe intégré (ERP) qui s'est poursuivie sur l'exercice. Les coûts activés dans le cadre de ce projet s'élèvent à 14 004 K€ au 31.12.2009 dont 2 205 K€ investis sur l'exercice. L'ERP a été déployé en mai 2009 pour l'ensemble des fonctions de Manitou BF SA hors gestion des pièces de rechange.

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur certaines Unités Génératrices de Trésorerie, le Groupe a été amené à constater des dépréciations sur certaines immobilisations incorporelles, en particulier sur les actifs incorporels de Gehl. Ont été dépréciés :

- les marques Gehl et Mustang pour un montant de 22 942 K€ ;
- les autres actifs incorporels liés au savoir-faire technologique et au réseau de distribution de Gehl pour un montant de 19 411 K€.

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la note 5.

## Note 3.2 - Détail des goodwills nets à la clôture de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Montant net</b>	
	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Manitou Portugal SA	70	70
EPL Algarve		11
EPL Centro	6	6
Manitou Hangzhou Machinery Handling		542
Gehl		2 538
DLS	964	933
BTMI	9	
CIMM	34	
OMCI	174	
<b>TOTAL</b>	<b>1 257</b>	<b>4 100</b>

## Note 3.3 - Dépréciation des goodwills

Les goodwills ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.9.

Suite à ces tests de dépréciation, les goodwills de Gehl et de Manitou Hangzhou Machinery Handling ont été dépréciés en totalité (soit respectivement une dépréciation de 2 538 K€ et de 542 K€).

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la Note 5.

## NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Montant brut</b>					
	<b>31.12.2008</b>	Acquisitions	Cessions	Écart de conversion	Var. périmètre et autres	<b>31.12.2009</b>
Terrains	22 218	832	55	-38	114	23 072
Constructions	111 101	245	242	-513	9 241	119 832
Installations techniques, matériel et outillages	110 971	4 012	861	-718	10 453	123 857
Autres immobilisations corporelles	50 971	2 645	1 905	-18	-1 363	50 330
Immob. corporelles en cours	14 843	7 392		-43	-21 098	1 094
Avances et acomptes	330	34			-330	34
<b>TOTAL</b>	<b>310 434</b>	<b>15 160</b>	<b>3 062</b>	<b>-1 330</b>	<b>-2 982</b>	<b>318 219</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
	<b>31.12.2008</b>	Dotation	Reprise	Écart de conversion	Var. périmètre et autres	<b>31.12.2009</b>
Terrains	4 056	421		-7		4 470
Constructions	38 933	9 513	180	-96	-50	48 121
Installations techniques, matériel et outillages	59 631	15 028	407	-179	385	74 458
Autres immobilisations corporelles	26 390	8 800	1 435	51	-2 533	31 273
Immob. corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>129 011</b>	<b>33 762</b>	<b>2 023</b>	<b>-230</b>	<b>-2 199</b>	<b>158 321</b>

	<b>Montant net</b>	
<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2009</b>
Terrains	18 163	18 602
Constructions	72 167	71 711
Installations techniques, matériel et outillages	51 340	49 399
Autres immobilisations corporelles	24 581	19 058
Immob. corporelles en cours	14 842	1 094
Avances et acomptes	330	34
<b>TOTAL</b>	<b>181 423</b>	<b>159 898</b>

Les principaux investissements de l'exercice ont concerné la fin de la construction du nouveau siège de Gehl, construction largement initiée avant l'acquisition par Manitou (6 M€), le centre logistique des pièces de rechange (1,3 M€), divers matériels industriels (1,9 M€) et la flotte de location (1,5 M€).

Des dépréciations d'actifs corporels ont été constatées pour un montant total de 4,9 M€ suite à la réalisation de tests de dépréciation sur certaines UGT du Groupe. Cf Note 5.

## NOTE 5 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Compte tenu de l'existence d'indices de pertes de valeur sur certaines UGT au 31.12.2009, le Groupe a procédé à un certain nombre de tests de dépréciation qui ont amené à constater des pertes de valeur sur des actifs corporels, incorporels et goodwill pour trois UGT, Compact Equipment, les chariots industriels et le magasinage.

La valeur nette de ces Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles des indices de perte de valeur existent, a été comparée au 31.12.2009 aux flux futurs de trésorerie les plus probables. Dans les cas où la valeur recouvrable constatée était inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation a été enregistrée en résultat opérationnel et en diminution de la valeur de l'actif ou du groupe d'actifs concerné. Lorsque la valeur recouvrable représentée par les flux de trésorerie futurs est inférieure à la juste valeur des actifs ou groupes d'actifs concernés, ces derniers sont maintenus à leur juste valeur.

Comme précisé dans la note 1.9, les flux futurs de trésorerie les plus probables ont été déterminés en utilisant les critères suivants :

- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 10,6% au 31.12.2009 ;
- le taux de croissance perpétuelle est de 3% pour Compact Equipment (taux retenu par les experts lors de l'évaluation des actifs incorporels de Gehl) et de 2% pour les deux autres UGT pour lesquelles l'activité est principalement située en Europe.

Pour évaluer la juste valeur des actifs corporels, le Groupe s'est basé sur des estimations internes et, pour les actifs corporels de Compact Equipment, sur un rapport d'expert établi au 31.12.2009.

Sur la base de ce rapport, la dépréciation qui avait été enregistrée dans les comptes semestriels a fait l'objet d'une réaffectation entre les différentes catégories d'actifs corporels et incorporels.

Le détail des pertes de valeur constatées s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	VNC des actifs avant dépréciation	Flux de trésorerie actualisés	Juste valeur des actifs	Dépréciation
Goodwill	3,1		0,0	3,1
Immobilisations incorporelles	46,0		2,5	43,5
Immobilisations corporelles	45,4		40,5	4,9
BFR	128,7		128,7	0,0
<b>Total</b>	<b>223,2</b>	<b>96,7</b>	<b>171,8</b>	<b>51,4</b>
Dont Compact equipment				50,0
Dont chariots industriels				0,9
Dont magasinage				0,5

Le montant de la dépréciation enregistrée étant limité à la juste valeur des actifs qui composent les UGT considérées, les variations des hypothèses sous-jacentes n'auraient aucun impact sur la dépréciation enregistrée.

## NOTE 6 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

### Note 6.1 - Évolution des participations dans les entreprises associées

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Écart de conversion	31.12.2009
TIE SA	13 705	-1 667	-216			11 822
Manitou Finance France SAS	10 410	283				10 693
Manitou Finance Ltd.	2 032	335	-400		190	2 156
Fiman	57			-57		
Algomat	175	41			-9	206
Actis Location	46	-1		0		44
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	1 530	-71			-51	1 408
<b>TOTAL</b>	<b>27 954</b>	<b>-1 080</b>	<b>-616</b>	<b>-57</b>	<b>130</b>	<b>26 331</b>

### Note 6.2 - Quote-part de résultat et de capitaux propres des entreprises associées

<i>en milliers d'euros</i>	Résultats		Capitaux propres	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
TIE SA	-1 667	1 448	7 954	9 837
Manitou Finance France SAS	283	338	1 089	806
Manitou Finance Ltd.	335	449	674	549
Fiman		22		-59
Algomat	41	71	132	101
Actis Location	-1	0	19	20
EPL Algarve (du 01.01.2008 au 31.03.2008)		18		
EPL Centro (du 01.01.2008 au 31.03.2008)		6		
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-71	103	414	536
<b>TOTAL</b>	<b>-1 080</b>	<b>2 455</b>	<b>10 282</b>	<b>11 790</b>

### Note 6.3 - Détail par société des éléments significatifs

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2009
						Quote-part détenue
TIE SA	Production	104 043	-8 335	77 669	57 898	20,0%
Manitou Finance France SAS	Financement	12 848	579	196 568	21 823	49,0%
Manitou Finance Ltd.	Financement	2 642	684	27 998	4 400	49,0%
Fiman	Sortie					
Algomat	Distribution	179	134	1 974	679	30,4%
Actis Location	Distribution	452	-3	220	114	38,3%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	1 307	-187	3 861	3 520	40,0%

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	31.12.2008
						Quote-part détenue
TIE SA	Production	283 224	7 241	99 205	67 312	20,0%
Manitou Finance France SAS	Financement	11 431	689	222 280	21 245	49,0%
Manitou Finance Ltd.	Financement	4 075	914	38 632	4 146	49,0%
Fiman	Dormante		44	1 401	117	49,0%
Algomat	Distribution	4 315	244	2 071	574	30,4%
Actis Location	Distribution	334	0	259	118	38,3%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	5 148	228	5 565	3 825	40,0%

## NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

## Note 7.1 - Réconciliation des lignes du bilan - actif

31.12.2009

<i>en milliers d'euros</i>	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2009
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	14		3 458	3 472
Actifs financiers courants (Note 7.3)			300	300
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			72 078	72 078
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		61 023		61 023
Autres actifs non courants		621		621
Clients (Note 9)		157 319		157 319
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		63 802		63 802
Autres créances courantes (Note 11)		13 390		13 390
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>296 154</b>	<b>75 836</b>	<b>372 004</b>

31.12.2008

<i>en milliers d'euros</i>	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2008
Actifs financiers non courants (Note 7.2)	97		4 652	4 749
Actifs financiers courants (Note 7.3)			254	254
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7.4)			57 387	57 387
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 10)		91 816		91 816
Autres actifs non courants		811		811
Clients (Note 9)		306 137		306 137
Créances de financement des ventes - part courante (Note 10)		116 511		116 511
Autres créances courantes (Note 11)		16 944		16 944
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>532 219</b>	<b>62 293</b>	<b>594 608</b>

## Note 7.2 - Actifs financiers non courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

Montant brut

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Variation	Juste valeur	Écart de conversion	Rec / Var. de périmètre	31.12.2009
Titres disponibles à la vente :						
- Autres titres	101	-81		0		20
Autres actifs financiers non courants	4 653	-1 143		-124	72	3 458
<b>TOTAL</b>	<b>4 753</b>	<b>-1 224</b>		<b>-124</b>	<b>72</b>	<b>3 478</b>

Provision

Montant net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009
Titres disponibles à la vente :				
- Autres titres	4	6	97	14
Autres actifs financiers non courants			4 653	3 458
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4 749</b>	<b>3 472</b>

### Note 7.3 - Actifs financiers courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>Montant net 31.12.2008</b>
Placement structuré à capital garanti		
FCP à capital garanti		
Autres	300	254
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>254</b>

### Note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>Montant net 31.12.2008</b>
Disponibilités	46 173	52 205
SICAV monétaires et autres	25 905	5 182
<b>TOTAL</b>	<b>72 078</b>	<b>57 387</b>

### Note 7.5 - Réconciliation des lignes du bilan - passif

Les différentes catégories de passifs à la date de clôture sont les suivantes. Les passifs financiers sont détaillés dans la note 7.6 ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Passifs financiers non courants (Note 7.6)	141 901	85 447
Autres passifs non courants	3	2 947
Passifs financiers courants (Note 7.6)	173 377	450 674
Fournisseurs (Note 15)	79 824	143 343
Autres dettes courantes (Note 15)	45 697	76 512
<b>TOTAL</b>	<b>440 803</b>	<b>758 924</b>

### Note 7.6 - Passifs financiers courants et non courants

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>Courant 31.12.2008</b>
Financements à court terme et découverts bancaires	18	23 008
Emprunts bancaires (note 7.6.1)	107 860	293 383
Emprunts sur locations financement	4 694	4 258
Dette financière portée par les véhicules de titrisation (note 10)	28 460	55 702
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	28 619	36 140
Dérivés passifs - taux		
Autres emprunts	453	1 900
TOTAL	170 103	414 391
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)	3 274	36 284
<b>TOTAL</b>	<b>173 377</b>	<b>450 674</b>

en milliers d'euros				Non Courant
	31.12.2009	un à cinq ans	+ cinq ans	31.12.2008
Financements à court terme et découverts bancaires				
Emprunts bancaires (note 7.6.1)	105 444	105 444		238
Emprunts sur locations financement	9 005	8 972	33	11 808
Dette financière portée par les véhicules de titrisation (note 10)				37 134
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 10)	19 079	19 079		24 093
Dérivés passifs - taux	8 179	8 179		11 969
Autres emprunts	193	193		204
TOTAL	141 901	141 868	33	85 447
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)				
<b>TOTAL</b>	<b>141 901</b>	<b>141 868</b>	<b>33</b>	<b>85 447</b>

Les emprunts bancaires intègrent :

- un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ à l'origine, mis en place pour financer l'acquisition de Gehl et enregistré pour un coût amorti de 170 M€ (en dette financière court terme pour 65 M€ et en dette financière moyen et long terme pour 105 M€) au 31.12.2009 ;
- un crédit syndiqué porté par Gehl tiré à hauteur de 37 M€ au 31.12.2009 ;
- les dettes financières liées au programme de titrisation ainsi que les dettes financières relatives aux ventes avec recours figurent au bilan de Gehl et sont liées à son activité de financement des ventes aux clients finaux. Suite au changement de contrôle intervenu sur Gehl en 2008, le fonctionnement du programme de titrisation a été basculé en mode d'amortissement le 23.02.2009, fermant l'accès à tout nouveau dossier de financement en vue d'une extinction naturelle d'ici à fin 2010.

■ NOTE 7.6.1 - CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

	31.12.2009		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Crédit syndiqué - France (1)	65 480	105 302	EUR	T3/2013	5,22%
Crédit syndiqué - USA (2)	37 059		USD	T2/2011	8,36%
Titrisation - USA (3)	28 460		USD	Amort.	4,93%
Ventes avec recours limité	28 619	19 079	USD	variable	5,95%

	31.12.2008		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Crédit syndiqué - France (1)	207 168		EUR	T3/2013	4,44%
Crédit syndiqué - USA (2)	80 810		USD	T4/2011	5,49%
Titrisation - USA (3)	55 702	37 134	USD	Amort.	4,07%
Ventes avec recours limité	36 140	24 093	USD	variable	5,74%

Les emprunts bancaires intègrent principalement :

(1) un emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place pour financer l'acquisition de Gehl. Cet emprunt était enregistré en totalité en dette financière court terme au 31.12.2008, une clause restrictive du contrat de financement n'étant pas respectée à cette date. Il a été reclassé en dette Moyen Long Terme au 31.12.2009 pour la part à échoir à plus d'un an, le réaménagement de l'accord de crédit ayant été signé le 23.07.2009. La part court terme de l'emprunt intègre, outre l'amortissement 2010, un montant de 33 M€ remboursable en 2010 du fait de l'application de la clause "d'excess cash flow" figurant au contrat.

Cet accord de crédit porte sur 210 M€ d'emprunt amortissable de façon linéaire sur cinq ans, d'une ligne de crédit renouvelable de 50 M€, plus une ligne de crédit multi-devises de 62,5 USD ou équivalent en euros contre-garantie sur les créances de la société.

Les clauses restrictives associées à ce contrat sont les suivantes :

- ratio de gearing (endettement net (1) / capitaux propres) inférieur à 1 sur la durée du crédit ;
- ratio de leverage (EBITDA (2) / endettement net) dégressif à compter du 30.06.2011 ;
- un engagement permanent de liquidité du Groupe de 25 M€ jusqu'au 31.12.2010.

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.

(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

Au 31.12.2009, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres (gearing) ressort à 0,73 selon les critères de la convention de crédit. La clause relative à l'EBITDA ne s'exercera qu'à compter du 01.01.2011.

(2) Un crédit syndiqué porté par Gehl pour l'équivalent en USD de 36,6 M€ au 31.12.09. La ligne de 125 M\$ en défaut au 31.12.2008 a fait l'objet d'une renégociation sur le premier semestre 2009. Un nouvel accord de crédit de 105 M\$ a été signé le 26.06.09 pour une durée de 24 mois. Cet accord se décompose en un crédit revolving d'un montant de 80 M\$, garanti sur des actifs de Gehl aux États-Unis, dont la maturité est fixée au 26.06.2011, et un crédit de 25 M\$ remboursable par échéances trimestrielles jusqu'au 26.06.2011. Au 31.12.2009, certaines clauses restrictives de ce contrat n'étant pas respectées, la dette relative au crédit revolving et au crédit à terme est classée en dette financière courante.

(3) Gehl a mis en place en 2006 un programme de titrisation dont le fonctionnement a été basculé en mode d'amortissement le 23.02.2009, fermant l'accès à tout nouveau dossier de financement en vue d'une extinction naturelle d'ici fin 2010. Tous les encaissements perçus sur les créances incluses dans le programme de titrisation sont, depuis le 23.02.2009, affectées en priorité au remboursement de la dette du créateur et le taux d'intérêt appliqué sur l'emprunt depuis cette date est le taux de défaut prévu dans le contrat.

#### ■ NOTE 7.6.2 - ENCOURS VIS-A-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financement à court terme et découvert bancaire	57 054	5 316	82 850	23 008
Emprunts sur location financement	4 694	4 694	4 258	4 258
Dette financière portée par les véhicules de titrisation	28 460	28 460	118 560	92 836
Autres emprunts bancaires				
- Emprunt à terme amortissable	193 895	186 673	211 018	211 018
- Crédits renouvelables	149 917	26 632	236 108	85 282

#### 7.7 - Dérivés

Le Groupe Manitou a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de Gehl (210 M€ amortissables à taux variable Euribor 04.09.2008- 04.09.2013) afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans le cadre de cette politique, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2009.

en milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008			
	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2009	Taux fixe payé (moyenne)	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2008
Inférieur à un an	2,96%	72 000		3,45%	35 000	
1 à 2 ans	3,69%	30 000		3,54%	65 000	
2 à 5 ans	3,74%	30 000		3,73%	60 000	
<b>Total notionnel à la clôture</b>		<b>132 000</b>	<b>-4 170</b>		<b>160 000</b>	<b>-3 305</b>

Par ailleurs, en lien avec le programme de titrisation, Gehl a mis en place un swap de taux d'intérêt afin de limiter son exposition aux évolutions des taux variables. Les conditions de ce contrat de swap, ainsi que le montant du notionnel ont été basés à la date de souscription sur une prévision d'évolution du portefeuille des créances titrisées. Au 31.12.2009, le notionnel s'élève à 82 M€, pour diminuer progressivement et atteindre une valeur nulle en 2013. Compte tenu de la réduction de l'encours du programme de titrisation, le swap est considéré comme inefficace au 31.12.2009 et la variation de juste valeur de 3 975 K€ lui étant affectée a été enregistrée en charge financière dans le compte de résultat.

Au 31.12.2009, Gehl paye un taux fixe de 4,932% et reçoit un taux variable LIBOR 30 jours.

Au 31.12.2009, le Groupe détient des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD en Euro pour un montant de 2 M€. Ces derniers n'étant pas affectés à des couvertures précises d'actif et de passif, la couverture n'est pas considérée comme efficace au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée en résultat pour -0,1 M€.

## 7.8 - Analyse de sensibilité aux variations de change

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2009 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

	USD/EUR	GBP/EUR	AUD/EUR
<i>en milliers d'euros</i>	+5%	+5%	+5%
Créances	102	49	-8
Dettes	38	-54	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	302	-21	-68
<b>Effet en résultat</b>	<b>442</b>	<b>-26</b>	<b>-76</b>

## NOTE 8 - STOCKS

### Montant brut

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2009
Matières premières	121 058		-33 454	-585	87 018
Encours de fabrication	17 009		-1 262	86	15 833
Produits finis	225 827	-29 931 (1)	-121 025	1 926	76 796
Marchandises	57 147	30 285 (1)	-14 677	-238	72 517
<b>TOTAL</b>	<b>421 042</b>	<b>354</b>	<b>-170 419</b>	<b>1 189</b>	<b>252 165</b>

(1) le reclassement de 29 M€ enregistré sur 2009 au sein des stocks en 2009 correspond au reclassement du stock de pièces de rechange de Gehl de "produits finis" à "marchandises".

### Provision

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2009
Matières premières	4 464	215	-3 940	-122	8 497
Encours de fabrication					
Produits finis	5 843	-696	-1 615	115	3 647
Marchandises	7 520	578	5 213	65	13 376
<b>TOTAL</b>	<b>17 827</b>	<b>97</b>	<b>7 538</b>	<b>58</b>	<b>25 520</b>

### Montant net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2009
Matières premières	116 594	-215	-37 394	-463	78 522
Encours de fabrication	17 009		-1 262	86	15 833
Produits finis	219 984	-29 235 (1)	-119 410	1 811	73 150
Marchandises	49 627	29 707 (1)	-19 890	-303	59 141
<b>TOTAL</b>	<b>403 215</b>	<b>256</b>	<b>-177 957</b>	<b>1 132</b>	<b>226 645</b>

(1) Le reclassement de 29 m € enregistré sur 2009 au sein des stocks correspond au reclassement du stock de pièces de rechange de Gehl.

## NOTE 9 - CLIENTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2009	Dont créances échues depuis plus de 90 jours
<b>COURANT</b>						
Clients - brut	316 246	-1 108	-144 355	-42	170 740	27 402
Clients - dépréciation	10 110	80	3 426	-195	13 422	12 793
Clients - net	306 136	-1 188	-140 929	-237	157 319	14 609
<b>NON-COURANT</b>						
Clients - brut	48		-48		0	0
Clients - dépréciation	3		-3		0	0
Clients - net	45		-45		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>306 180</b>				<b>157 318</b>	<b>14 609</b>

En dehors du marché américain, le Groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le Groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, la société Gehl a avec ses distributeurs des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces "floor plans" les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation de créances clients sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

## NOTE 10 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Gehl, de financement des ventes aux clients finaux.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2009
<b>Brut</b>					
Créances de location financement	5 314		-1 358	386	4 342
Financement des clients finaux	219 764		-68 114	-5 294	146 356
<b>Créances de financement des ventes - Brut</b>	<b>225 078</b>		<b>-69 472</b>	<b>-4 908</b>	<b>150 698</b>
<b>Dépréciation</b>					
Créances de location financement					
Financement des clients finaux	16 751		10 010	-887	25 874
<b>Créances de financement des ventes - Dépréciation</b>	<b>16 751</b>		<b>10 010</b>	<b>-887</b>	<b>25 874</b>
<b>Net</b>					
Créances de location financement	5 314		-1 358	386	4 342
Financement des clients finaux	203 014		-78 124	-4 407	120 482
<b>Créances de financement des ventes - Net</b>	<b>208 328</b>		<b>-79 482</b>	<b>-4 022</b>	<b>124 824</b>
<b>Dont</b>					
Part non courante					<b>61 023</b>
Part courante					<b>63 802</b>

Les financements aux clients finaux comprennent 71 M€ de créances titrisées en valeur nette ainsi que 47 M€ de créances vendues avec recours limité non décomptabilisées au 31.12.2009.

Gehl a mis en place en 2006 un véhicule de titrisation avec une institution financière par lequel la société a la possibilité de vendre ses créances de financement des ventes aux clients finaux. Ce programme de titrisation de 165 M\$ est assorti de clauses de changement de contrôle. Ces clauses n'ont pas pu être levées après l'acquisition par Manitou. Le programme de titrisation a été mis en amortissement le 23.02.2009, fermant le programme au financement de nouveaux dossiers. Eu égard à cette évolution, ce dernier devrait naturellement s'éteindre fin 2010. Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de titrisation est mentionné en note 7.6.

## NOTE 11 - AUTRES CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2008</b>	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Écart de conv.	<b>31.12.2009</b>
Créances fiscales et sociales	7 965	2 061	-4 242	-8	5 775
Avances et acomptes sur commandes	1 402		-398	71	1 075
Charges constatées d'avance	4 951	-2 065	512	19	3 417
Autres créances	2 626	-276	756	18	3 123
<b>TOTAL</b>	<b>16 944</b>	<b>-281</b>	<b>-3 379</b>	<b>100</b>	<b>13 390</b>

## NOTE 12 - CAPITAUX PROPRES

### Note 12.1 - Capital social

L'Assemblée Générale mixte du 04.06.2009 a approuvé une réduction de capital par annulation de 241 500 actions détenues en auto-contrôle. Suite à cette opération, le capital social est composé de 37 567 540 actions de même catégorie d'un nominal de 1 euro. Il est entièrement libéré.

L'Assemblée Générale mixte du 04.06.2009 a, par ailleurs, autorisé le renouvellement, pour une période de 18 mois, d'un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social. Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales aux conditions prévues par la loi,
- remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- le cas échéant, assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEL,
- procéder éventuellement à leur annulation par voie de réduction de capital,
- réaliser plus généralement toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées par tous les moyens et à tout moment, voire, le cas échéant, en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat est fixé à 30 €. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

### Note 12.2 - Proposition de distribution de dividendes

Compte tenu du retournement de la situation économique, le Conseil d'administration propose de ne pas distribuer de dividendes en 2010.

## Note 12.3 - Titres d'auto-contrôle

L'Assemblée Générale mixte du 04.06.2009 a décidé d'annuler 241 500 actions détenues en auto-contrôle acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions et de réduire corrélativement le capital.

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisations au 31.12.2008	% du capital	Réalisations au 31.12.2009	% du capital
<b>Détentions à l'ouverture (plan d'actions)</b>	<b>665 800</b>		<b>704 000</b>	
Achats d'actions (Assemblée Générale ordinaire du 01.06.2006)	101 500			
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat	-63 300			
Réduction de capital par annulation d'actions détenues en auto-contrôle (Assemblée Générale mixte du 04.06.2009)			-241 500	
<b>Détention à la clôture (plan d'actions)</b>	<b>704 000</b>	1,86%	<b>462 500</b>	1,22%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	36 417		40 160	
<b>Somme des titres en auto-contrôle</b>	<b>740 417</b>	1,96%	<b>502 660</b>	1,33%

Le coût d'acquisition des titres achetés, le produit de la cession des titres vendus et le résultat lié à l'annulation d'actions détenues en auto-contrôle ont été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

## Note 12.4 - Options d'achats d'actions par certains salariés

L'Assemblée Générale extraordinaire du 05.06.2008 a autorisé le Directoire à consentir au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la Société et des sociétés liées, des options d'achat d'actions existantes de la société mère du Groupe Manitou et ce dans la limite de 450 000 titres. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale extraordinaire. Au 31.12.2009, aucune option n'a été consentie dans le cadre de cette autorisation.

### ■ 12.4.1 - CARACTÉRISTIQUES

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés sont les suivantes :

caractéristiques	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 14.06.2003	14.06.2007	14.06.2011	15	13,40	29 000
Plan du 05.08.2003	05.08.2007	05.08.2011	3	13,61	8 000
Plan du 20.09.2004	20.09.2008	19.09.2012	16	22,06	17 500
Plan du 13.12.2004	13.12.2004	13.12.2012	16	22,66	52 500
Plan du 05.09.2005	06.09.2009	05.09.2013	15	32,56	40 000
Plan du 19.12.2005	20.09.2009	19.12.2013	15	31,88	40 000
Plan du 10.07.2006	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	58 000
Plan du 21.08.2006	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	5 000
Plan du 26.04.2007	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	41 000
Plan du 10.10.2007	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	20 000
<b>Total des options attribuées</b>					<b>311 000</b>
Options radiées - actions disponibles			2		151 500
Actions non attribuées					
<b>Total des actions détenues</b>					<b>462 500</b>

### ■ 12.4.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

en unités	Options en circulation au 31.12.2008	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2009
Plan du 14.06.2003	34 000			-5 000	29 000
Plan du 05.08.2003	28 500			-20 500	8 000
Plan du 20.09.2004	26 500			-9 000	17 500
Plan du 13.12.2004	79 500			-27 000	52 500
Plan du 05.09.2005	62 500			-22 500	40 000
Plan du 19.12.2005	62 500			-22 500	40 000
Plan du 10.07.2006	98 000			-40 000	58 000
Plan du 21.08.2006	15 000			-10 000	5 000
Plan du 26.04.2007	82 100			-41 100	41 000
Plan du 10.10.2007	28 900			-8 900	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>517 500</b>			<b>-206 500</b>	<b>311 000</b>

### ■ 12.4.3 - VALORISATION DES PLANS

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.15, les plans d'attribution d'options sont évalués au 31.12.2009 à leur juste valeur à la date d'attribution.

en milliers d'euros	Plans 2007	Plans 2006	Plans 2005	Plans 2004	Plans 2003	TOTAL
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	916	706	801	793	767	3983
Charge de l'exercice 2009	23	-65	-155			-197

Un produit de 197 K€ a été enregistré au titre de l'exercice 2009. Ce produit est dû aux annulations d'options observées en 2009 sur certains plans suite au départ de certains bénéficiaires au cours de la période d'acquisition des droits.

### Hypothèses

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

- prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre Manitou précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
- volatilité : volatilité historique du titre Manitou sur trois ans pour l'ensemble des plans ;
- taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan ;
- durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
- taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans ;
- durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

## NOTE 13 – PROVISIONS

### Note 13.1 - Détail des provisions

	<b>31.12.2009</b>	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
<b>Provisions - hors avantages au personnel</b>			
Provisions pour garantie	19 641	13 242	6 379
Provisions pour risques divers	15 380	7 484	7 896
	35 021	20 746	14 275
Provisions pour avantages au personnel (Note 14)	28 083	5 585	22 498
<b>TOTAL</b>	<b>63 104</b>	<b>26 331</b>	<b>36 773</b>

	<b>31.12.2008</b>	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
<b>Provisions - hors avantages au personnel</b>			
Provisions pour garantie	28 489	21 465	7 024
Provisions pour risques divers	6 261	2 941	3 320
	34 750	24 405	10 344
Provisions pour avantages au personnel (Note 14)	33 390	4 656	28 734
<b>TOTAL</b>	<b>68 140</b>	<b>29 061</b>	<b>39 078</b>

### Note 13.2 - Mouvement des provisions - Hors avantages au personnel

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2008</b>	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement/ Var. de périmètre	Écarts de conversion	<b>31.12.2009</b>
Provisions pour garantie	28 488	7 523	14 353	2 335	215	103	19 641
Provisions pour risques divers	6 261	5 842	2 455	540	6 478	-206	15 380
	34 749	13 365	16 807	2 875	6 693	-103	<b>35 021</b>

#### ■ GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

#### ■ RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux ou sociaux.

## NOTE 14 - AVANTAGES AU PERSONNEL

### Note 14.1 - Définition

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat ;
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail ;
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés ;
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis ;
- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieure à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

### Note 14.2 - Évaluation

#### ■ NOTE 14.2.1 - PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	<b>31.12.2009</b>			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	4,00%
Évolution des retraites	n/a	3,45%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,30%	5,90%	5,30%	5,60%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	6,47%	n/a	6,59%

	<b>31.12.2008</b>			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Évolution des retraites	n/a	3,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,70%	5,90%	5,70%	6,00%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	5,90%	n/a	5,82%

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 8 % en 2009 avec une réduction de 0,5% par an pendant six ans. Une variation de 1% de l'inflation médicale aurait les impacts suivants sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

	+1%	-1%
DBO	107	-94
SC	10	-8

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2009 se situent entre 39 et 50% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

## ■ NOTE 14.2.2 - COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31.12.2009, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	<b>31.12.2009</b>			
	France	Royaume-Uni	États-Unis - hors Gehl	États-Unis - Gehl
Actions	15%	63%	49%	80%
Obligations	80%	37%	16%	16%
Immobilier	5%			
Autres		0%	35%	4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

	<b>31.12.2008</b>			
	France	Royaume-Uni	États-Unis - hors Gehl	États-Unis - Gehl
Actions	15%	56%	59%	88%
Obligations	80%	32%	32%	12%
Immobilier	5%	10%		
Autres		1%	9%	
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## ■ NOTE 14.2.3 - RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

	<b>31.12.2009</b>					
<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	TOTAL
Valeur actuelle de l'obligation	6 622	513	7 687	896	46 577	62 295
Juste valeur des actifs financiers	6 202		7 201		20 874	34 276
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(421)	(513)	(486)	(896)	(25 703)	(28 019)
				Dont :	Provision	(28 082)
					Actif	63

	<b>31.12.2008</b>					
<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	TOTAL
Valeur actuelle de l'obligation	7 654	552	7 024	965	48 796	64 991
Juste valeur des actifs financiers	6 143		5 991		19 467	31 601
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(1 511)	(552)	(1 033)	(965)	(29 329)	(33 390)
				Dont :	Provision	(33 390)
					Actif	

## ■ NOTE 14.2.4 - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

31.12.2009

<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
	<b>Engagement</b>					
	Début de période	8 206	7 024	965	48 796	64 991
Coût des services		468			566	1 034
Coût de l'actualisation		434	407	38	2 714	3 593
Prestations payées		-201	-1 207	-89	-2 871	-4 367
Liquidation/réduction		-1 581	211		-2 663	-4 033
Entrée de périmètre						
Pertes (Gains) actuariels		-190	742	-18	1 674	2 208
Correction taux de change			509		-1 639	-1 129
	Fin de période	7 135	7 687	896	46 577	62 295
	<b>Actifs de couverture</b>					
	Début de période	6 143	5 991		19 467	31 601
Cotisations de l'employeur		26	845		1 896	2 767
Prestations payées		-175	-1 207		-4 195	-5 576
Rendement réel du fonds		208	1 135		4 435	5 777
Entrée de périmètre						
Correction taux de change			436		-729	-293
	Fin de période	6 202	7 201		20 874	34 276
	<b>Réconciliation de la provision</b>					
	Début de période	-2 063	-1 033	-965	-29 329	-33 390
Charge de l'année		969	-251	-38	879	1 558
Cotisation employeur		26	845		467	1 338
Prestations payées		27		89	105	221
SORIE		107	26	18	1 266	1 416
Entrée de périmètre						
Correction taux de change			-73		910	837
	Fin de période	-934	-486	-896	-25 703	-28 019

31.12.2008

<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
<b>Engagement</b>					
Début de période	7 269	8 618	910	2 226	19 023
Coût des services	532		136	198	866
Coût de l'actualisation	425	455	45	613	1 538
Prestations payées	-802	-201	-141	-981	-2 125
Liquidation/réduction					
Entrée de périmètre				42 171	42 171
Pertes (Gains) actuariels	781	211	15	6 312	7 319
Correction taux de change		-2 059		-1 743	-3 802
Fin de période	8 205	7 024	965	48 796	64 990
<b>Actifs de couverture</b>					
Début de période	6 625	8 314		1 632	16 571
Cotisations de l'employeur	13	1 173		459	1 645
Prestations payées	-762	-201		-981	-1 944
Rendement réel du fonds	267	-1 463		-1 489	-2 685
Entrée de périmètre				20 969	20 969
Correction taux de change		-1 832		-1 124	-2 956
Fin de période	6 143	5 991		19 466	31 600
<b>Réconciliation de la provision</b>					
Début de période	-644	-304	-910	-594	-2 452
Charge de l'année	-641	68	-181	-461	-1 215
Cotisation employeur	13	1 173		340	1 526
Prestations payées	40		141	119	300
SORIE	-830	-2 197	-15	-8 151	-11 193
Entrée de périmètre				-21 202	-21 202
Correction taux de change		227		619	846
Fin de période	-2 062	-1 033	-965	-29 330	-33 390

L'impact des liquidations ou réductions de régimes représente un produit de 4 033 K€ au 31.12.2009. Il concerne principalement :

- les entités françaises pour lesquelles le plan de départ volontaire a été traité comme une réduction de régime ;
- la société Gehl.

Compte tenu du contexte économique, Gehl a annoncé le 03.10.2009 le gel de l'acquisition de droits futurs sur certains régimes et la mise en place d'un régime à cotisations définies "compensatoire".

#### ■ NOTE 14.2.5 - VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

31.12.2009

<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Coût des services rendus	468			566	1 034
Coûts de l'actualisation	434	407	38	2 714	3 593
Rendement attendu des actifs	-290	-367		-1 495	-2 152
Amortissement des pertes et gains actuariels					
Transfert/acquisition					
Réduction	-1 580	211		-2 663	-4 032
<b>Charge nette</b>	<b>-968</b>	<b>251</b>	<b>38</b>	<b>-879</b>	<b>-1 557</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2008</b>				
	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Coût des services rendus	532		136	202	870
Coûts de l'actualisation	425	455	45	610	1 535
Rendement attendu des actifs	-279	-522		-351	-1 152
Amortissement des pertes et gains actuariels	-37				-37
Transfert/acquisition					
Réduction					
<b>Charge nette</b>	641	-68	181	461	1 215

## NOTE 15 - AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2008</b>	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Écart de conv.	<b>31.12.2009</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>143 343</b>	<b>-178</b>	<b>-63 494</b>	<b>153</b>	<b>79 824</b>
Dettes fiscales et sociales	32 265	-546	-8 291	92	23 520
Autres dettes d'exploitation	34 008	81	-17 677	15	16 426
Produits constatés d'avance	10 239	-4 179	-132	-176	5 751
<b>Autres dettes</b>	<b>76 512</b>	<b>-4 644</b>	<b>-26 101</b>	<b>-70</b>	<b>45 697</b>
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>219 855</b>	<b>-4 822</b>	<b>-89 595</b>	<b>83</b>	<b>125 521</b>

## NOTE 16 - IMPÔTS

### Note 16.1 - Variation des postes de bilan

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2008</b>	Résultat	Paiement	Conversion	Variations de périmètre & autres (1)	<b>31.12.2009</b>
<b>Impôts courants</b>						
Actifs	22 977					32 463
Passifs	1 086					3 681
<b>TOTAL</b>	<b>21 891</b>	<b>27 629</b>	<b>-22 260</b>	<b>-386</b>	<b>1 908</b>	<b>28 782</b>
<b>Impôts différés</b>						
Actifs	4 845					5 826
Passifs	18 676					14 926
<b>TOTAL</b>	<b>-13 831</b>	<b>5 685</b>		<b>20</b>	<b>-974</b>	<b>-9 101</b>

(1) Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>
Impôts sur annulation des titres d'auto-contrôle	1 502
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - SORIE	-515
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instrument de couverture de taux d'intérêt	-12
Autres	-41
<b>TOTAL</b>	<b>934</b>

## Note 16.2 - Impôts enregistrés en compte de résultat

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Impôts courants	-27 629	27 253
Impôts différés de la période	-7 705	1 167
Changement de taux d'impôts différés	823	14
Activation de déficits non reconnus et pertes de valeur	1 198	112
	Total d'impôts différés	1 293
<b>TOTAL</b>	<b>-33 313</b>	<b>28 546</b>

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.18.

## Note 16.3 - Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	-163 477	36 454
Taux d'impôt légal en France	34,44%	34,44%
	Charge d'impôts théorique de l'exercice	12 555
Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôts	1 595	-1 016
Autres impôts	505	1 677
Dépréciation d'actifs	817	17 783
Différences permanentes	627	1 276
Réduction des taux d'impôts (courants et différés)		38
Pertes reportables non activées	17 246	
Différences de taux à l'étranger et autres	2 198	-3 765
<b>Total - Impôts sur le résultat</b>	<b>-33 313</b>	<b>28 546</b>

## Note 16.4 - Bases d'impôts différés

<i>en milliers d'euros</i> - Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2009	Impôts différés au 31.12.2009	Différences temporelles au 31.12.2008	Impôts différés au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles	-702	-241	-45 990	-16 090
Immobilisations corporelles	-33 544	-11 247	-29 498	-9 956
Locations financement	-9 642	-3 036	-8 493	-2 692
Participation			870	299
Engagements envers le personnel	27 866	9 748	33 379	11 576
Provisions	7 263	2 554	6 519	2 199
Stocks	4 224	1 327	-3 740	-1 550
Autres créances & dettes	-1 001	-460	10 696	2 363
Divers	-1 593	-532	-4 664	-360
<b>Sous-total</b>	<b>-7 129</b>	<b>-1 887</b>	<b>-40 920</b>	<b>-14 211</b>
Déficits fiscaux reportables		5 537		1 832
Actifs d'impôts différés non reconnus à l'origine		-12 750		-1 453
<b>TOTAL</b>	<b>-7 129</b>	<b>-9 100</b>	<b>-40 920</b>	<b>-13 831</b>

## NOTE 17 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

### ■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ventes de biens	663 464	1 256 159
Ventes de services	20 647	21 557
<b>TOTAL</b>	<b>684 111</b>	<b>1 277 717</b>

### ■ CHIFFRE D'AFFAIRE PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PÉRIMÈTRE COURANT)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009				
	France	Europe	Amériques	Autres régions	TOTAL
RTH	163 450	250 027	22 685	49 059	485 221
IMH	78 483	27 424	4 669	13 213	123 789
CE	758	23 018	44 768	6 557	75 101
<b>TOTAL</b>	<b>242 691</b>	<b>300 469</b>	<b>72 122</b>	<b>68 829</b>	<b>684 111</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008				
	France	Europe	Amériques	Autres régions	TOTAL
RTH	338 091	560 616	40 154	94 390	1 033 250
IMH	156 252	48 145	8 934	10 970	224 300
CE	65	4 147	13 550	2 404	20 166
<b>TOTAL</b>	<b>494 408</b>	<b>612 908</b>	<b>62 637</b>	<b>107 764</b>	<b>1 277 717</b>

## NOTE 18 - CHARGES DE RESTRUCTURATION

en milliers d'euros

	<b>2009</b>
Coûts de personnel liés aux restructurations	11 167
Autres charges externes liées aux restructurations	969
Dotation provision pour charge de restructuration	2 820
Reprise de provision pour charges de restructuration	-1 596
<b>TOTAL</b>	<b>13 360</b>

L'adaptation des charges de personnel au nouvel environnement économique a été réalisée par le biais de l'arrêt des contrats intérimaires, la mise en place de mesures de chômage partiel et enfin par une réduction des effectifs à travers un plan de départ volontaire en France et par le biais de suppressions de postes dans les autres filiales du Groupe.

## NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM SECOVEC				Autres				TOTAL	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
en milliers d'euros	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>														
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	164	131	33%	54%	164	121	80%	76%					328	252
- filiales intégrées globalement	333	113	67%	46%	40	37	20%	24%	267	329	89%	95%	640	479
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes														
- émetteur														
- filiales intégrées globalement	0		0%		0		0%		31	16	11%	5%	32	16
<b>Sous-total</b>	<b>497</b>	<b>244</b>	100%	100%	<b>204</b>	<b>158</b>	100%	100%	<b>298</b>	<b>345</b>	100%	100%	<b>999</b>	<b>747</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>		654								102				756
<b>TOTAL</b>	<b>497</b>	<b>898</b>			<b>204</b>	<b>158</b>			<b>298</b>	<b>447</b>			<b>999</b>	<b>1503</b>

La Société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008 - 1487 du 30.12.2008.

## NOTE 20 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Produits		Charges		Net	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
en milliers d'euros						
Cession d'actifs	1 276	2 264	1 597	1 617	-321	647
Gains et pertes de change	8 642	10 094	7 426	10 836	1 216	-742
Autres	10 973	10 820	15 081	3 774	-4 108	7 046
<b>TOTAL</b>	<b>20 890</b>	<b>23 178</b>	<b>24 104</b>	<b>16 227</b>	<b>-3 213</b>	<b>6 951</b>

**NOTE 21 - CHARGES DE PERSONNEL**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Salaires, primes et commissions	84 798	89 796
Intéressement et participation	176	3 776
Charges sociales et autres	29 937	34 447
<b>TOTAL</b>	<b>114 911</b>	<b>128 019</b>

**NOTE 22 - RÉSULTAT FINANCIER**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Revenus de placements	1 113	1 770
Autres produits financiers	14 989	2 349
Swaps de taux d'intérêt	2 085	
<b>Total Produits</b>	<b>18 187</b>	<b>4 119</b>
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	23 502	6 615
Achat d'options de change à terme (acquisition de Gehl)	0	2 500
Swaps de taux d'intérêt	9 627	2 459
Autres charges financières	2 683	1 070
<b>Total Charges</b>	<b>35 812</b>	<b>12 645</b>

**NOTE 23 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 11 394 K€ contre 12 269 K€ en 2008.

**NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Avais, cautions, nantissements (1)	43 872	7 881
Hypothèques		
Engagements financiers (dont ventes à terme)	7 486	5 459
Engagements de reprises de matériels (2)	44 503	43 089

(1) La mise en place du nouveau contrat de financement de Gehl en 2009 est assorti d'une garantie sur les comptes clients et les stocks (37 M€ au 31.12.2009).

(2) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

## NOTE 25 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du Groupe Manitou est développée dans le paragraphe "Information sur la gestion des risques" du Rapport de Gestion.

## NOTE 26 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2009 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2009, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du Groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 147 146 heures au 31.12.2009.

## NOTE 27 - EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2009	2008
Manitou BF SA	1 198	1 462
Compagnie Française de Manutention	118	137
Cie Industrielle de Matériels de Manutention	63	89
MLM	81	101
Aumont-BSBH	73	105
BTMI	48	68
Manitou UK Ltd.	39	50
Gehl Inc.	416	620
Gehl Europe GmbH	34	37
Manitou North America Inc.	67	71
Manitou Costruzioni Industriali Srl.	241	257
OMCI Attachments Srl.	10	10
Manitou Benelux SA	21	25
DLS	10	9
Manitou Asia Pte Ltd.	26	26
Manitou Portugal SA	50	58
EPL Algarve		13
EPL Centro	9	9
Manitou Deutschland GmbH	21	25
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	39	51
Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc.	4	4
Manitou Australia Pty Ltd.	9	9
Manitou Hangzhou Machinery Handling	38	56
Manitou Manutencion Espana	8	9
Manitou Vostok	12	12
Manitou Polska	8	6
<b>TOTAL Groupe</b>	<b>2 643</b>	<b>3 319</b>

## NOTE 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### Note 28.1 - Opérations avec les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de mise en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	2009		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Toyota Industrial Equipment SA	128	12 227	464	36 882
Manitou Finance France SAS	524	128	624	1 720
Manitou Finance Ltd	475	48 732	1 248	74 010
Algomat	11	2 888	55	2 912
Actis location	114	190	24	57
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd	2 729	187	4 069	2
EPL Algarve			33	846
EPL Centro			25	860

### Note 28.2 - Opérations avec la Société Mère

<i>en milliers d'euros</i>	2009			2008	
	Charges	Produits	Ac. Titres	Charges	Produits
SFERT	89		936	526	

### Note 28.3 - Opérations avec les personnes physiques

<i>en milliers d'euros</i>	2009		2008		
	Intérêts 2009	Solde au 31.12.2009	Acquisition titres	Intérêts 2008	Solde au 31.12.2008
Comptes-courants d'associés :					
Monsieur Marcel Braud	0	0	0	0	0
Madame Jacqueline Himsworth	11	294	294	164	187
Acquisition de titres de participation :					
Monsieur Marcel Braud			229		
Jacqueline Himsworth			227		
Gordon Himsworth			130		
Marcel-Claude Braud			74		
Bruno Fille			30		

Convention réglementée avec la société A.R.S Consulting :

Joël Goulet, membre du Conseil de surveillance, est gérant de la société A.R.S Consulting.

Lors de sa réunion du 06.11.2008, le Conseil de surveillance a décidé d'autoriser la Constitution d'un groupe de pilotage dont la mission est d'élaborer, en liaison avec le directoire, un projet d'organigramme, les recommandations de gouvernance associées et le recrutement d'un Directeur Général. Cette mission a été confiée à la société A.R.S. Consulting. Les sommes prises en charge à ce titre par Manitou BF société en 2009 se sont élevées à 24 000 euros hors taxes.

La société a en outre procédé au rachat de l'ensemble des brevets déposés par Marcel Claude Braud pour une valeur de 700 000 euros, rachat autorisé par le Conseil de surveillance du 24.11.2009.

## Note 28.4 - Rémunération et autres avantages des dirigeants

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux :

2009

<i>en milliers d'euros</i>	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	502	154					
Mandataires sociaux dirigeants	773	314	898	aucune attribution	0	0	449
Membres du Comité exécutif non mandataires	1 116	14		aucune attribution	0	0	2 260

2008

<i>en milliers d'euros</i>	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	498	152					
Mandataires sociaux dirigeants	878	220	195	aucune attribution	0	40 000	123

## NOTE 29 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### ■ ÉVOLUTION FINANCIÈRE ET MANAGÉRIALE CHEZ GEHL

Gehl a adopté le 31.03.2010 une structure managériale redimensionnée, avec la nomination de Dan Miller comme Président de Gehl et Président de la division Compact Equipment et Serge Bosché comme Directeur Commercial & Marketing de Gehl et de la région de ventes "Americas".

Gehl progresse également dans ses négociations avec le pool bancaire américain sur un nouvel accord de financement, dont la conclusion devrait intervenir d'ici quelques semaines.

### ■ RÉORGANISATION INDUSTRIELLE ET SOCIALE EN FRANCE

Manitou a présenté le 06.04.2010 à son Comité de Groupe le projet d'une nouvelle organisation industrielle et sociale en France. Ce projet suit les trois mots d'ordre stratégiques du Groupe "Clarifier, Simplifier, Amplifier" en ce qu'il :

- clarifie les missions de chaque site industriel, en définissant des centres de compétences à masse critique autour des compétences locales, des métiers, et des nouveaux enjeux opérationnels ;
- simplifie l'organisation en fusionnant les entités légales Aumont BSBH, CIMM, BTMI et MLM dans Manitou BF, afin d'alléger le cadre administratif, de fluidifier les pratiques de rémunération et d'encourager les mobilités ;
- amplifie la réactivité, la responsabilité et la productivité des sites au moment où la Société s'éloigne de la crise de sous-activité industrielle de 2009.

Ce projet vise à consolider et renforcer chacune des activités concernées et ne les remet pas en cause ni dans leurs ambitions, ni dans leur dimensionnement, ni dans leur localisation. Il propose toutefois le redéploiement de la ligne de produits Magasinage, actuellement implantée à Saint-Ouen-l'Aumône (95) vers le site de Beaupréau (49). Ce redéploiement vise à garantir la pérennité de cette activité sur un site à taille critique entièrement dédié à la division IMH (Manutention Industrielle), tout en l'intégrant fonctionnellement dans les structures du Groupe.

### ■ SIGNATURE D'UN ACCORD DE DISTRIBUTION CROISÉ ENTRE TEREX AWP ET MANITOU

Terex Aerial Work Platforms (AWP) et Manitou ont annoncé le 19.04.2010 un accord réciproque de fourniture et de distribution en vertu duquel, chacune des parties fournira certains modèles de sa gamme de nacelles et plateformes élévatrices de personnes à l'autre, qui en assurera également le service après-vente. Initialement, l'accord sera mis en œuvre en Europe (unités à la norme CE) avec l'intention d'élargir son champ d'application géographique en 2011.

## 8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe intitulé "informations générales" qui précise les conditions dans lesquelles les comptes du Groupe Manitou ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation ;
- la note 7.6.1 qui expose le reclassement de l'emprunt à terme syndiqué (France) en dette moyen et long terme pour la part à plus d'un an suite au réaménagement de l'accord de crédit intervenu en juillet 2009 et le maintien en dette financière courante de la dette relative au crédit revolving et au crédit à terme (USA) compte tenu du non-respect des ratios financiers ;
- la note 1.1 de l'annexe qui expose les évolutions des règles et méthodes comptables, et notamment l'application pour la première fois de la norme IFRS 8 "secteurs opérationnels" ;
- la note 1.20 de l'annexe concernant l'information sectorielle qui expose notamment les modalités d'établissement de cette information (détaillée au § 8.1.5) et l'absence de comparaison avec 2008.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre Groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31.12.2009 (cf. note de l'annexe sur la continuité d'exploitation dans le paragraphe sur les informations générales). Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

#### - Estimations comptables

Lors de l'arrêt des comptes, le Groupe Manitou a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.3 de l'annexe). Certaines estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés ont été réalisées dans le contexte décrit ci-dessus, notamment les actifs immobilisés parmi lesquels le goodwill relatif à l'acquisition de la société Gehl (notes 1.6, 1.9, 3.3 et 5 de l'annexe).

Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés ; nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible, et avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés expose le fait que votre Groupe constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

#### - Principes comptables

Nous avons examiné les positions comptables retenues par le Groupe Manitou pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et nous nous sommes assurés que la note 1.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée à cet égard.

Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Saint-Herblain, le 30.04.2010

Les Commissaires aux comptes

**RSM SECOVEC**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the end.

Jean-Michel Picaud

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized, cursive 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Anne Blanche



## 8.3. LES COMPTES SOCIAUX

### 8.3.1 Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Produits d'exploitation (1) :</b>			
Ventes de marchandises		187 635	384 484
Production vendue (biens)		240 511	644 447
Production vendue (services)		4 930	7 906
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	Note 18	<b>433 076</b>	<b>1 036 837</b>
Production stockée et immobilisée		-38 000	-3 993
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		22 648	17 785
Autres produits		1 834	2 472
<b>TOTAL</b>		<b>419 558</b>	<b>1 053 101</b>
<b>Charges d'exploitation (2) :</b>			
Achats et variations de stock		272 021	766 751
Autres achats et charges externes		73 018	114 747
Impôts et taxes et assimilés		5 549	8 813
Salaires et charges sociales		57 748	68 601
Dotations aux amortissements et dépréciations		30 632	22 799
Dotations aux provisions		5 509	14 661
Autres charges		1 507	1 277
<b>TOTAL</b>		<b>445 984</b>	<b>997 649</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-26 426</b>	<b>55 452</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 19	<b>-69 166</b>	<b>16 518</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>-95 592</b>	<b>71 970</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 20	<b>-24 217</b>	<b>-17 784</b>
Participation des salariés aux résultats		0	3 366
Impôts sur les bénéfices	Note 21	-20 460	10 019
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>-99 349</b>	<b>40 801</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		10 518	15 336
(4) Dont charges concernant les entreprises liées		177	1 144

## 8.3.2 Tableau des flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-99 349</b>	<b>40 801</b>
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements, dépréciations et provisions (1)	98 417	20 215
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-2 405	-1 318
- Produits de cession éléments de l'actif	-183	-30
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	243	12
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	-4	-4
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-3 281</b>	<b>59 676</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	100 292	-4 491
+/- Variations des créances clients	78 961	59 840
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-12 585	-1 108
+/- Variations des dettes fournisseurs	-37 224	-86 891
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	-6 359	-2 375
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>119 804</b>	<b>24 651</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles		
+ Cessions d'immobilisations corporelles	96	30
+ Cessions d'immobilisations financières	87	
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-4 967	-9 826
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-5 716	-21 487
- Acquisition d'immobilisations financières	-35 364	-254 265
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-6 658	5 630
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-52 522</b>	<b>-279 918</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
+ Augmentation de capital		
- Réduction de capital	-1 908	
- Distributions mises en paiement		-38 895
+ Augmentation des dettes financières		210 763
- Remboursement des dettes financières	-34 362	
+/- Autres	477	
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>-35 793</b>	<b>171 868</b>
Trésorerie d'ouverture	9 428	92 827
Trésorerie de clôture	40 917	9 428
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>31 489</b>	<b>-83 399</b>

(1) Hors actif circulant

## 8.3.3 Bilan

### BILAN - ACTIF

Exercice au 31.12.2009 31.12.2008

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Note 2	39 574	14 057	25 517	24 089
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Note 3	156 576	91 653	64 923	72 776
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Note 4	352 985	68 758	284 227	372 636
		<b>549 135</b>	<b>174 468</b>	<b>374 667</b>	<b>469 501</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	Note 6	106 653	14 966	91 687	191 979
Avances et acomptes versés sur commandes		25		25	35
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>	Note 7	124 817	247	124 570	190 949
<b>DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	Note 9	50 391	9 474	40 917	30 825
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	Note 15	870		870	857
		<b>282 756</b>	<b>24 687</b>	<b>258 069</b>	<b>414 645</b>
Écart de conversion actif	Note 16	58		58	2 097
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>831 949</b>	<b>199 155</b>	<b>632 794</b>	<b>886 243</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

641 489

0 48

## BILAN - PASSIF

		<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Montant Net	Montant Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Note 10		
Capital social	Note 10	37 568	37 809
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc		439	439
Écarts de réévaluation (4)	Note 17	908	56 062
Réserves et report à nouveau		382 487	343 352
Résultat de l'exercice		-99 349	40 801
Subventions d'investissements		3	7
Provisions règlementées		23 631	13 101
		<b>345 687</b>	<b>491 571</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Note 11	22 833	25 903
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	Note 12	187 464	237 177
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	Note 12		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		53 984	91 208
Dettes fiscales et sociales		13 802	16 811
Autres dettes d'exploitation		5 742	13 853
<b>DETTES DIVERSES</b>	Note 12	2 661	9 320
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	Note 15	407	
		<b>264 060</b>	<b>368 369</b>
Écart de conversion passif	Note 16	<b>214</b>	<b>400</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>632 794</b>	<b>886 243</b>
(1) Dont à plus d'un an		109 900	0
Dont à moins d'un an		154 160	368 369
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0	21 397
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont écart d'équivalence		0	55 154

## 8.3.4 Annexes aux comptes de la Société Mère

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une Société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 37 567 540 euros composé de 37 567 540 actions de 1 euro de nominal.

Le siège social de la Société Mère, correspondant également au principal site de production est :  
**430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 - Ancenis Cedex France.**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :  
**857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.**

#### IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

S.F.E.R.T. SA au capital de 8 020 000 €  
318, rue Georges Clémenceau 44150 Ancenis

#### INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30.03.2010.

#### COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE AU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 632 794 K€.
- Le compte de résultat affiche :

un total de produits de 446 844 K€,  
un total de charges de 546 193 K€,  
un résultat de - 99 349 K€.

- L'exercice considéré débute le 01.01.2009 et finit le 31.12.2009 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En date du 17.12.2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de changer le mode d'administration de la société en mettant en place un Conseil d'administration au sein duquel Monsieur Marcel Braud assume la fonction de Président non exécutif, alors que Monsieur Jean-Christophe Giroux devient Directeur Général.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 04.06.2009 a décidé de réduire le capital par annulation de 241 500 titres détenus par la société. Le capital se trouve ainsi ramené de 37 809 040 actions à 37 567 540 actions de 1€ nominal.

Pour faire face à la baisse importante d'activité, la société a conclu avec les partenaires sociaux deux accords de méthode prévoyant la rupture d'un commun accord du contrat de travail des salariés pour motif économique. Le coût global de ces accords concernant 249 personnes est inscrit en résultat exceptionnel pour 10 759 K€ y compris les dépenses restant à engager au 31.12.2009 qui ont fait l'objet de provisions.

Manitou BF a aussi été confrontée au cours de l'exercice à une crise financière qui l'a obligée à renégocier ses financements dans des conditions difficiles. Cette renégociation a abouti à un réaménagement de l'accord de crédit signé le 23.07.2009 avec le pool bancaire.

En 2009, la société Manitou BF a racheté la totalité des titres des filiales MCI, Manitou Asia, C.F.M, C.I.M.M, Aumont BSBH, B.T.M.I et MLM détenus par les actionnaires minoritaires. Au 31.12.2009, la société Manitou BF détient 100 % du capital de ces sociétés.

#### NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes de Manitou BF ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes suivantes pour 2010 :

- prévision d'une croissance entre 5 et 10% pour le Groupe par rapport à 2009,
- des divisions RTH et IMH de nouveau en positif et CE montrant une amélioration significative après le creux de 2009,
- renégociation des contrats de financement pour sa filiale américaine Gehl.

Il convient toutefois de souligner qu'il existe des incertitudes inhérentes à la réalisation des hypothèses mentionnées ci-dessus. En particulier, même si la Direction de Manitou est confiante quant à l'aboutissement des négociations de réaménagement des financements de Gehl qui se déroulent avec les établissements financiers, celles-ci restent sujettes aux incertitudes propres à toute négociation financière.

Manitou BF, à l'instar des acteurs du marché, devra continuer à faire face en 2010 à des conditions économiques et financières difficiles, mais devrait, si ces hypothèses sont réalisées, et compte tenu de son positionnement, de sa structure financière et de l'engagement de ses équipes, ressortir renforcée de la crise à laquelle elle doit faire face.

## NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

### Note 1.1 - Principes généraux

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est toutefois rappelé qu'une réévaluation a été pratiquée en 1976, portant sur les immobilisations corporelles, incorporelles et titres de participation.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

### Note 1.2 - Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

### Note 1.3 - Actif immobilisé

#### ■ FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément au PCG art. 311-3-1 créé par l'article 2-6 du règlement CRC N° 2004-06, les coûts de développement engagés en 2009 par la Société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la Société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### ■ LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

#### ■ AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément aux règlements CRC 2002-10 (modifié par le CRC 2003-07) et CRC 2004-06, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables ;
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans ;
- brevets : 5 ans ;
- logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'informations intégré (ERP) ;
- frais de développement : 5 ans ;
- constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits ;
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans ;
- installations techniques : 10 ans ;
- matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel ;
- outillages industriels et moules : 3 ans ;
- matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires ;
- matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement ;
- mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

## ■ DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la Société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

### Note 1.4 - Titres de participation

---

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la Société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 03.01.1985 et à l'article 11 du décret du 17.02.1986, pour la valorisation des titres des Sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 332-4 du PCG, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

### Note 1.5 - Actions propres

---

Les actions Manitou BF sont comptabilisées, le jour de leur livraison, à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Les actions propres sont inscrites en "Valeurs mobilières de placement" lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en "Autres immobilisations financières" dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des "Valeurs mobilières de placement".

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions destinées à être annulées, classées en titres immobilisés ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 06.11.2008 et le règlement 2008 - 15 du Comité de la Réglementation Comptable Publié le 30.12.2008, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Salaires et charges sociales" en contrepartie d'une provision pour charges au bilan. Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur, et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

### Note 1.6 - Stocks

---

#### ■ ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les en-cours et produits finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

#### ■ DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée en fonction de la rotation et de la perte probable.
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie.
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente.

### Note 1.7 - Créances et dettes

---

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

### **Note 1.8 - Provisions pour risques et charges**

---

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### **Note 1.9 - Engagements de retraite**

---

L'engagement est calculé conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS19. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

### **Note 1.10 - Médailles du travail**

---

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

### **Note 1.11 - Conversion des opérations en devises**

---

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

## NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Montants bruts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2009
Frais de recherche et développement	6 351				6 351
Concessions, brevets, licences	11 712	170	9 720		21 602
Fonds commercial	1 416				1 416
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	15 127	4 798	-9 720		10 205
Avances et acomptes	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>34 606</b>	<b>4 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 574</b>

### Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Dotations	Autres diminutions	31.12.2009
Frais de recherche et développement	1 929	1 271		3 200
Concessions, brevets, licences	7 171	2 270		9 441
Fonds commercial	1 416			1 416
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>10 516</b>	<b>3 541</b>	<b>0</b>	<b>14 057</b>

### Montants nets

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009
Frais de recherche et développement	4 422	3 151
Concessions, brevets, licences	4 541	12 161
Fonds commercial	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	15 127	10 205
Avances et acomptes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 090</b>	<b>25 517</b>

### ■ FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Les frais de développement au 31.12.2008 s'élevaient à 12 816 K€ se répartissant en projets en cours pour 6 465 K€ et projets terminés pour 6 351 K€.
- Les frais de développement engagés par la société et activés en 2009 s'élèvent à 2 575 K€, portant ainsi le montant total des frais de développement activé au 31.12.2009 à 15 392 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 9 041 K€ et projets terminés pour 6 351 K€.
- Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2009 pour un montant de 6 843 K€ contre 8 640 K€ au cours de l'exercice 2008.

### ■ LOGICIELS INFORMATIQUES

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2009, s'élève à 9 890 K€ et se répartit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2009	2008
Système d'Information Intégré (ERP)	9 577	1 977
Autres	313	723
<b>TOTAL</b>	<b>9 890</b>	<b>2 700</b>

### ■ AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS

Il s'agit d'immobilisations en cours au 31.12.2009 non mises en service à cette date et correspondant à :

en milliers d'euros

Frais de développement	9 041
Système d'Information Intégré (ERP)	1 157
Autres	7
<b>TOTAL</b>	<b>10 205</b>

## NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Montants bruts

en milliers d'euros	31.12.2008	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2009
Terrains	8 137	260			8 397
Constructions	28 049	64	2 330		30 443
Installations, agencements et aménagements	22 216	95	348		22 659
Installations techniques, matériels industriels	74 837	3 459	6 253	480	84 069
Installations, agencements et aménag. divers	111	1			112
Matériels de transport	1 317	24		135	1 206
Autres immobilisations corporelles	9 213	195		32	9 376
Immobilisations corporelles en cours	7 307	1 584	-8 609		282
Avances et acomptes	322	34	-322		34
<b>TOTAL</b>	<b>151 509</b>	<b>5 716</b>	<b>0</b>	<b>647</b>	<b>156 578</b>

### Amortissements

en milliers d'euros	31.12.2008	Dotations	Autres diminutions	31.12.2009
Terrains	3 405	224		3 629
Constructions	10 848	1 373		12 221
Installations, agencements et aménagements	12 242	1 513		13 755
Installations techniques, matériel industriel	44 098	9 229	379	52 948
Installations, agencements et aménagements divers	85	7		92
Matériel de transport	920	183	111	992
Autres immobilisations corporelles	7 134	913	32	8 015
<b>TOTAL</b>	<b>78 732</b>	<b>13 442</b>	<b>522</b>	<b>91 652</b>

### Montants nets

en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2009
Terrains	4 732	4 768
Constructions	17 201	18 222
Installations, agencements et aménagements	9 974	8 904
Installations techniques, matériel industriel	30 739	31 122
Installations, agencements et aménagements divers	26	20
Matériel de transport	397	214
Autres immobilisations corporelles	2 079	1 360
Immobilisations corporelles en cours	7 307	282
Avances et acomptes	322	34
<b>TOTAL</b>	<b>72 777</b>	<b>64 926</b>

Les principaux investissements 2009 concernent des installations et matériels industriels pour 3 459 K€ comprenant principalement des nacelles mises en location et des matériels destinés à la fabrication de tubes de flèche et l'extension du bâtiment magasin pièces de rechange pour 1 276 K€.

## NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

						Montants bruts
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	31.12.2009
Participations	16 162				117	16 045
Créances rattachées à des participations	0					0
Participations évaluées par équivalence (1)	355 985	-55 154	35 468			336 299
Prêts	14				14	0
Autres immobilisations financières	731				90	641
<b>TOTAL</b>	<b>372 892</b>	<b>-55 154</b>	<b>35 468</b>	<b>0</b>	<b>221</b>	<b>352 985</b>

(1) Informations sur les titres de participation (mouvements en 2009)

SOCIÉTÉS	Valeur Brute au 31.12.2008	Acquisitions 2009	Cessions	Valeur Brute 31.12.2009
CFM	1 453	263		1 716
CIMM	725	1 064		1 789
MLM	6 908	3		6 911
Aumont-BSBH	1 389	7		1 396
BTMI	197	546		743
Manitou UK Ltd	507			507
Manitou North America	4 967			4 967
MCI	1 342	33 119		34 461
Manitou Benelux	631			631
Manitou Asia	917	392		1 309
Manitou TR	811			811
Manitou Portugal	1 673			1 673
Manitou Deutschland	801			801
Manitou Southern Africa	208			208
Chariots Élévateurs Manitou Canada	13			13
Manitou Australia	180	74		254
Manitou Hangzhou Material Handling	3 840			3 840
Manitou Manutencion Espana	200			200
Manitou Vostok	10			10
Manitou Polska	53			53
Gehl	274 006			274 006
<b>TOTAL</b>	<b>300 831</b>	<b>35 468</b>	<b>0</b>	<b>336 299</b>

La société a procédé en 2009 au rachat de l'ensemble des actions non encore détenues des sociétés MCI, CFM, CIMM, Aumont BSBH, BTMI, MLM et Manitou Asia. Suite à ces acquisitions, le pourcentage de participation dans ces filiales s'élève à 100%.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Dotations	Autres diminutions	Dépréciations
				31.12.2009
Participations évaluées par équivalence (2)	0	68 758		68 758
Autres immobilisations financières	256	0	256	0
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>68 758</b>	<b>256</b>	<b>68 758</b>

(2) À la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est devenue inférieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, il a été constitué au 31.12.2009 une dépréciation globale du portefeuille titres d'un montant de 68 758 K€ alors qu'au 31.12.2008, l'écart d'équivalence était positif de 55 154 K€.

## NOTE 5 - PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008					31.12.2009		
	% Détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équiva- lence (IFRS)	Écart d'équiva- lence (IFRS)	% Détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Écart d'équivalence (IFRS)
CFM	98,90%	1 453	24 392	22 939	100,00%	1 716	23 085	21 369
CIMM	82,00%	725	4 932	4 207	100,00%	1 789	3 417	1 628
MLM	99,87%	6 909	3 191	-3 718	100,00%	6 912	1 471	-5 441
Aumont-BSBH	99,86%	1 389	4 724	3 335	100,00%	1 396	2 995	1 599
BTMI	82,00%	197	2 462	2 265	100,00%	743	1 997	1 254
Gehl Inc.	100,00%	274 006	193 549	-80 457	100,00%	274 006	98 346	-175 660
Manitou North America Inc.	100,00%	4 967	17 808	12 841	100,00%	4 967	16 953	11 986
Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc.	100,00%	13	53	40	100,00%	13	72	59
Manitou UK Ltd.	98,70%	507	11 987	11 480	98,70%	507	11 909	11 402
Manitou Costruzioni Industriali	74,97%	1 342	52 491	51 149	100,00%	34 460	70 511	36 051
Manitou Benelux SA	98,00%	631	10 285	9 654	98,00%	631	8 681	8 050
Manitou Portugal SA	90,00%	1 673	10 474	8 801	90,00%	1 673	9 950	8 277
Manitou Deutschland GmbH	100,00%	800	4 935	4 135	100,00%	800	2 013	1 213
Manitou Manutencion Espana SL	100,00%	200	193	-7	100,00%	200	284	84
Manitou Vostok	100,00%	10	242	232	100,00%	10	205	195
Manitou Polska	100,00%	53	78	25	100,00%	53	142	89
Manitou TR	99,64%	811	3	-808	99,64%	811	19	-792
Manitou Asia PTE Ltd.	93,00%	917	3 500	2 583	100,00%	1 310	3 775	2 465
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	94,12%	208	5 719	5 511	94,12%	208	7 884	7 676
Manitou Australia PTY Ltd.	75,00%	180	911	731	80,00%	254	1 422	1 168
Manitou Hangzhou Machinery Handling Co Ltd.	100,00%	3 840	4 056	216	100,00%	3 840	2 409	-1 431
<b>TOTAL</b>		<b>300 831</b>	<b>355 985</b>	<b>55 154</b>		<b>336 299</b>	<b>267 540</b>	<b>-68 759</b>

## NOTE 6 - STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008			31.12.2009		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	40 502	845	39 657	30 279	2 554	27 725
Encours de fabrication	10 402		10 402	10 122		10 122
Produits finis	61 945	1 787	60 158	19 192	2 421	16 771
Marchandises	88 842	7 080	81 762	47 060	9 991	37 069
<b>TOTAL</b>	<b>201 691</b>	<b>9 712</b>	<b>191 979</b>	<b>106 653</b>	<b>14 966</b>	<b>91 687</b>

## NOTE 7 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Montants bruts</b>				<b>Provisions</b>	
	<b>31.12.2008</b>	Mouvements 2009	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	Mouvements 2008	<b>31.12.2009</b>
Clients et comptes rattachés	155 774	-78 771	77 003	57	190	247
Autres créances	4 600	278	4 878	0		0
Créances diverses	30 632	12 304	42 936	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0		0	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>191 006</b>	<b>-66 189</b>	<b>124 817</b>	<b>57</b>	<b>190</b>	<b>247</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Montants nets</b>	
	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2009</b>
Clients et comptes rattachés (1)	155 717	76 756
Autres créances	4 600	4 878
Créances diverses	30 632	42 936
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>190 949</b>	<b>124 570</b>
(1) Dont effets de commerce	4 743	441

## NOTE 8 - VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>			
	Total brut	À moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations (1)	0			
Prêts (1) (2)	0	0		
Autres immobilisations financières	641	641		
<b>De l'actif circulant</b>	0			
Clients douteux ou litigieux	638	638		
Autres créances clients	76 365	76 365		
Personnel et comptes rattachés	16	16		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	61	61		
Impôt sur les bénéfices	20 522	318	20 204	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 761	2 761		
Divers	1 489	1 489		
Groupe et associés (2)	21 327	21 327		
Débiteurs divers	1 638	1 638		
Charges constatées d'avance	870	870		
<b>TOTAL</b>	<b>126 328</b>	<b>106 124</b>	<b>20 204</b>	<b>0</b>
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	0			
Prêts remboursés au cours de l'exercice	0			
(2) Prêts consentis aux associés	0			

## NOTE 9 - DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un "acheté-vendu" à cette date, et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
- SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12, valeur d'acquisition à cette date)	5 182	25 905
- Certificat de dépôt	0	0
- FCP à capital garanti (OPCVM diversifié) pour le prix de souscription	0	0
- Provision pour dépréciation FCP	0	0
- Actions propres de la Société	20 446	14 030
- Provision pour dépréciation actions propres	-14 854	-9 474
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	<b>10 774</b>	<b>30 461</b>
- Disponibilités	20 051	10 456
<b>Total disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>30 825</b>	<b>40 917</b>

### ■ ACTIONS PROPRES

Par décision de l'Assemblée Générale du 04.06.2009, 241 500 titres ont fait l'objet d'une annulation par réduction de capital.

Au 31.12.2009, les actions propres détenues par la Société en couverture d'option d'achat d'actions (462 500) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 14 030 K€, soit un prix moyen de 30,34 € par action.

A cette date, les plans d'options d'achat attribués par le Conseil de surveillance s'établissaient à 311 000 titres.

Au 31.12.2009, la valeur de marché de ces actions est de 9,85 € pour des prix d'exercice compris entre 13 € et 36 €, le caractère exerçable des plans a été jugé peu probable.

En conséquence, les actions propres détenues ont fait l'objet d'une dépréciation au 31.12.2009 de 9 474 K€ (différence entre le prix d'acquisition et la valeur marché des actions au 31.12.2009).

Pour l'exercice 2009, une reprise totale de provision de 5 380 K€ a été effectuée en résultat exceptionnel. Cette reprise comprend d'une part un montant correspondant à la dépréciation de 4 470 K€ sur les titres annulés et d'autre part un montant correspondant au réajustement de la valeur du portefeuille au 31.12.2009 pour 910 K€.

## NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

### Note 10.1 - Variation des capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>37 809</b>	<b>439</b>	<b>56 062</b>	<b>3 781</b>	<b>290 000</b>	<b>49 571</b>	<b>40 801</b>	<b>13 108</b>	<b>491 571</b>
Réduction de capital en numéraire	-242				-1 666				-1 908
Résultats 2008					50 000	-9 199	-40 801		0
Dividendes						0			0
Résultats 2009							-99 349		-99 349
Impacts des écarts d'équivalence			-55 154						-55 154
Variation subventions d'investissements								-4	-4
Variation de la provision hausse des prix								-80	-80
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								10 611	10 611
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>37 567</b>	<b>439</b>	<b>908</b>	<b>3 781</b>	<b>338 334</b>	<b>40 372</b>	<b>-99 349</b>	<b>23 635</b>	<b>345 687</b>

### 10.2 - Composition du capital social

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	37 809 040	37 809 040 €
Augmentation de capital			
Réduction de capital	1,00 €	-241 500	-241 500 €
<b>COMPOSITION DU CAPITAL À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1,00 €</b>	<b>37 567 540</b>	<b>37 567 540 €</b>

## NOTE 11 - PROVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Augmentations		Reprises		31.12.2009
		Dotations	Utilisées	Non utilisées		
<b>Provisions réglementées</b>						
Provision pour hausse des prix	2 056		80			1 976
Amortissements dérogatoires	11 045	12 680	2 069			21 656
Autres provisions réglementées	0					0
<b>TOTAL</b>	<b>13 101</b>	<b>12 680</b>	<b>2 149</b>	<b>0</b>		<b>23 632</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Litiges	2 998	4 449	191	242		7 014
Garanties données aux clients (1)	18 685	4 610	10 263			13 032
Pertes de change	2 097	58	2 097			58
Pensions et obligations similaires (2)	445	0	25			420
Autres provisions pour risques & Charges (3)	811	1 497	0			2 308
Provisions pour engagements de retraite (4)	867	0	867			0
<b>TOTAL</b>	<b>25 903</b>	<b>10 614</b>	<b>13 443</b>	<b>242</b>		<b>22 832</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>						
Immobilisations corporelles	1					1
Titres de participation	256	68 758	256			68 758
Stocks et encours	9 712	13 462	8 207			14 967
Comptes clients	57	190				247
Autres (5)	14 854	38	4 508	910		9 474
<b>TOTAL</b>	<b>24 880</b>	<b>82 448</b>	<b>12 971</b>	<b>910</b>		<b>93 447</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>63 884</b>	<b>105 742</b>	<b>28 563</b>	<b>1 152</b>		<b>139 911</b>

Dont dotations et reprises :	Dotations	Reprises
- d'exploitation	19 161	19 795
- financières	68 816	2 097
- exceptionnelles	17 765	7 823

**(1) Garanties**

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

**(2) Pensions et obligations similaires**

Ce poste correspond au montant de la provision pour médaille du travail.

**(3) Autres provisions pour risques**

Ce poste comprend une provision pour risque sur les titres Manitou TR pour 811 K€ ainsi qu'une provision pour charge de 1 497 K€ destinée à couvrir les coûts liés aux départs volontaires des salariés dans le cadre des accords signés avec les partenaires sociaux.

#### (4) Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.8. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivants :

		2008	2009
Age de départ	- cadres	63/65 ans	63/65 ans
	- non cadres	60/61 ans	60/61 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,00%	4,00%
Taux d'actualisation		5,70%	5,30%
Taux de rendement des actifs		4,25%	4,25%
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel :	- cadres	2,50%	2,50%
	- non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

Au 31.12.2009, le calcul de l'engagement de retraite s'élevait à 5 350 K€ contre 6 204 K€ au 31.12.2008. Cette variation est principalement liée à la réduction des effectifs au 31.12.2009. L'actif de couverture représentant 5 413 K€ au 31.12.2009, la provision existante au 31.12.2008 de 867 K€ a été reprise en totalité et un excédent de 63 K€ a été constaté soit un impact positif sur le résultat 2009 de 930 K€.

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2008 et en 2009 se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2009
- Coût des services	363	315
- Coût d'actualisation	320	323
- Rendement attendu des actifs de couverture	-243	-223
- Réduction	0	-1 274
Sous total	440	-859
Transfert Acquisition		33
Ecart actuariel calculé	709	-104
<b>TOTAL</b>	<b>1 149</b>	<b>-930</b>

#### (5) Autres

Dépréciations des titres auto-contrôle (Voir note 9)

## NOTE 12 - VENTILATION DES DETTES

31.12.2009

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)	176 877	66 977	109 900	
Emprunts et dettes financières diverses	294	294		
Fournisseurs et comptes rattachés	53 984	53 984		
Personnel et comptes rattachés	5 606	5 606		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	6 756	6 756		
Impôt sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	606	606		
Autres impôts et taxes	835	835		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 494	1 494		
Groupe et associés	10 293	10 293		
Autres dettes	6 908	6 908		
Produits constatés d'avance	407	407		
<b>TOTAL</b>	<b>264 060</b>	<b>154 160</b>	<b>109 900</b>	

(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice  
Emprunts remboursés au cours de l'exercice

0  
33 600

Le solde des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit est composé de l'emprunt à terme amortissable syndiqué de 210 M€ mis en place en 2008 pour financer l'acquisition de Gehl. Cet emprunt était enregistré en totalité en dette financière à moins d'un an au 31.12.2008, une clause restrictive du contrat de financement n'étant pas respectée à cette date.

Il a été reclassé au 31.12.2009 entre part à moins d'un an et part à plus d'un an suite au réaménagement de l'accord de crédit signé le 23.07.2009.

La part à moins d'un an de l'emprunt intègre, outre l'amortissement 2010, un montant de 33 M€ remboursable en 2010 du fait de l'application de la clause "d'excess cash flow" figurant au contrat.

Cet accord de crédit porte sur 210 M€ d'emprunt amortissable sur cinq ans, d'une ligne de crédit renouvelable de 50 M€, plus une ligne de crédit multi-devises de 62,5 MUSD ou équivalent en euros contre-garanti sur les créances de la société. Au 31.12.2009, seule la dette d'acquisition figure au bilan, les autres lignes n'étant pas utilisées.

Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- durée : 5 ans
- taux : EURIBOR plus une marge fixée à 3%

Les clauses restrictives associées à ce contrat portent sur les comptes consolidés du Groupe Manitou. Les principales clauses sont les suivantes :

- ratio de gearing (endettement net (1) / capitaux propres) inférieur à 1 sur la durée du crédit ;
- ratio de leverage (EBITDA (2) / endettement net) dégressif à compter du 30.06.2011 ;
- un engagement permanent de liquidité du Groupe de 25 M€ jusqu'au 31.12.2010.

(1) selon la convention de crédit, l'endettement net et les capitaux propres sont retraités des impacts liés aux pactes d'actionnaires.

(2) EBITDA : résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et dotations aux dépréciations d'actifs.

Au 31.12.2009, le ratio d'endettement net sur les capitaux propres du Groupe Manitou (gearing) ressort à 0,73 selon les critères de la convention de crédit. La clause relative à l'EBITDA ne s'exercera qu'à compter du 30.06.2011.

Le Groupe Manitou a décidé de gérer le risque d'intérêt sur la dette d'acquisition de Gehl afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers. Dans ce cadre, Manitou a mis en place des swaps de taux d'intérêt fixe contre taux variable couvrant en partie la dette d'acquisition.

## NOTE 13 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Participations évaluées par équivalence (1)	355 985	336 299
Créances rattachées à des participations		
Autres participations	16 139	16 022
Créances clients et comptes rattachés	49 650	26 815
Autres créances	20 600	22 020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 652	12 644
Dettes immobilisations		
Autres dettes	4 829	10 293
Charges financières	1 144	177
Produits de participations	14 072	10 162
Autres produits financiers	1 264	356
(1) Dont écart d'équivalence :	55 154	0

## NOTE 14 - PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

### 14.1 - Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2009
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 397	611
Autres créances	1 173	1 630
Disponibilités	26	4

### 14.2 - Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2009
Emprunts et dettes établissements de crédit	84	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 622	20 955
Dettes fiscales et sociales	14 536	9 847
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	102	33
Autres dettes	9 772	6 067

## NOTE 15 - PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	870	407
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>870</b>	<b>407</b>

## NOTE 16 - ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	Écarts d'actif (1)	Écarts de passif
Clients	49	209
Fournisseurs	9	5
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>214</b>

(1) couverts par une provision pour risque constituée pour 58 K€

## NOTE 17 - ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009
<b>Actif</b>		
Terrains	354	354
Participations	554	554
<b>TOTAL</b>	<b>908</b>	<b>908</b>
<b>Passif</b>		
Réserve de réévaluation (1976)	908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)	55 154	0
<b>TOTAL</b>	<b>56 062</b>	<b>908</b>

## NOTE 18 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2009
<b>A - Répartition par activité</b>		
Production (Société Manitou BF)	652 353	245 441
Négoce pièces de rechange	129 508	103 172
Négoce matériels	254 976	84 463
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 837</b>	<b>433 076</b>
<b>B - Répartition par marché géographique</b>		
France	404 029	190 522
Export	632 808	242 554
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 837</b>	<b>433 076</b>

## NOTE 19 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Revenus de titres		10 162
Gains de change		5 167
Autres produits		3 608
Intérêts sur emprunts	9 000	
Pertes de change	3 671	
Provision dépréciation titres (1)	68 758	
Autres charges	6 674	
<b>TOTAL</b>	<b>88 103</b>	<b>18 937</b>

(1) Dépréciation globale des titres mis en équivalence (voir Note 1.4 et 4)

## NOTE 20 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Opérations liées à l'annulation des titres autocontrôle (1)		4 508
Reprise provision titres autocontrôle		1 166
Reprise amortissements dérogatoires		2 069
Divers produits		606
Opérations liées à la restructuration	10 759	
Opérations liées à l'annulation des titres autocontrôle (1)	4 546	
Dotations aux amortissements dérogatoires	12 680	
Divers charges	4 581	
<b>TOTAL</b>	<b>32 566</b>	<b>8 349</b>

(1) Charge nette de 38 K€ consécutive à la réduction de capital par annulation de titres autocontrôlés

## NOTE 21 - IMPÔT

### 21.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	-95 592	-13 267	-82 325
Résultat exceptionnel	-24 217	-7 193	-17 024
Résultat net comptable	-119 809	-20 460	-99 349

Du fait des déficits dégagés, la société a décidé d'opter pour le carry back permettant d'enregistrer une créance sur le trésor correspondant à l'impôt sur les sociétés calculé sur le déficit. A ce titre, un montant de 20 204 K€ a été inscrit à l'actif du bilan au 31.12.2009 et en produit dans le compte de résultat.

### 21.2 - Crédit d'impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en 2009 est de 256 K€.

### 21.3 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	Montant
<b>NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES</b>	
<b>ACCROISSEMENTS</b>	
Provisions réglementées au 31.12.2009	23 631
Autres évaluations dérogatoires	
<b>ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>	<b>8 136</b>
<b>ALLÈGEMENTS</b>	
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	3 951
Autres	
<b>ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>	<b>1 360</b>

## NOTE 22 - CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat de crédit-bail immobilier ne subsiste au 31.12.2009.

## NOTE 23 - ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>		
	Total	Filiales et participations	Autres
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions, nantissements	5 365	5 300	65
Hypothèques			
Pactes d'actionnaires	3 274		3 274
Ventes de devises à terme	5 340		5 340
Swaps de taux d'intérêts	357 000		357 000
Engagements de reprise de matériels (1)	27 216		27 216

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

## NOTE 24 - INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-99 349</b>
Impôt sur les bénéfices	20 460
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-78 889</b>
Variation des provisions réglementées	10 531
Autres évaluations dérogatoires	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>-68 358</b>

## NOTE 25 - EFFECTIF MOYEN

<i>Personnel salarié</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Cadres	273	239
Agents de maîtrise et techniciens	39	36
Employés	312	278
Ouvriers	834	770
<b>TOTAL</b>	<b>1 458</b>	<b>1 323</b>

## NOTE 26 - INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2009 ont été pris en charge les coûts afférents au D.I.F. dans le cadre du plan de formation dans les cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

À titre d'information, l'ensemble des droits ouverts à l'ensemble du personnel n'ayant pas donné lieu à demande, représentent 110 864 heures au 31.12.2009.

## NOTE 27 - INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2009 :

<i>en milliers d'euros ou nombre de titres</i>	Salaires	Mandats	Indemnités Compl.	Stock-options attribués	Stock-options levés	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	299	153				
Mandataires sociaux dirigeants	773	314	898	Aucune attribution	0	449

## **NOTE 28 - INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30.12.2008.

## **NOTE 29 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

### **■ RÉORGANISATION INDUSTRIELLE ET SOCIALE EN FRANCE**

Manitou a présenté le 06.04.2010 à son Comité de Groupe le projet d'une nouvelle organisation industrielle et sociale en France. Ce projet suit les trois mots d'ordre stratégiques du groupe "Clarifier, Simplifier, Amplifier" en ce qu'il :

- Clarifie les missions de chaque site industriel, en définissant des centres de compétences à masse critique autour des compétences locales, des métiers, et des nouveaux enjeux opérationnels ;
- Simplifie l'organisation en fusionnant les entités légales Aumont BSBH, CIMM, BTMI et MLM dans Manitou BF, afin d'alléger le cadre administratif, de fluidifier les pratiques de rémunération et d'encourager les mobilités ;
- Amplifie la réactivité, la responsabilité et la productivité des sites au moment où la société s'éloigne de la crise de sous-activité industrielle de 2009.

Ce projet vise à consolider et renforcer chacune des activités concernées et ne les remet pas en cause ni dans leurs ambitions, ni dans leur dimensionnement, ni dans leur localisation. Il propose toutefois le redéploiement de la ligne de produits Magasinage, actuellement implantée à Saint-Ouen-l'Aumône (95) vers le site de Beaupréau (49). Ce redéploiement vise à garantir la pérennité de cette activité sur un site à taille critique entièrement dédié à la division IMH (Manutention Industrielle), tout en l'intégrant fonctionnellement dans les structures du groupe.

### **■ SIGNATURE D'UN ACCORD DE DISTRIBUTION CROISÉ ENTRE TEREX AWP ET MANITOU**

Terex Aerial Work Platforms (AWP) et Manitou ont annoncé le 19.04.2010 un accord réciproque de fourniture et de distribution en vertu duquel, chacune des parties fournira certains modèles de sa gamme de nacelles et plateformes élévatrices de personnes à l'autre, qui en assurera également le service après-vente. Initialement, l'accord sera mis en œuvre en Europe (unités à la norme CE) avec l'intention d'élargir son champ d'application géographique en 2011.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2009

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence (notes a.2.2 et b.4), les comptes consolidés de l'exercice 2009 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces nouvelles.

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
<i>en milliers d'euros ou en devises</i>											
<b>I - Renseignements détaillés</b>											
<b>A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>											
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
CFM	1 320	21 765	100,00%	1 716	1 716	23 085			46 071	-1 055	522
CIMM	1 800	1 581	100,00%	1 789	1 789	3 417	15 127		11 681	-2 798	
MLM	1 800	-729	100,00%	6 912	6 912	1 471	4 599		9 655	-1 704	
Aumont-BSBH	1 747	1 245	100,00%	1 396	1 396	2 995	949		3 545	-1 743	
BTMI	230	1 621	100,00%	743	743	1 997	588		2 269	-991	
MCI	5 000	69 073	100,00%	34 460	34 460	70 511			85 878	488	
Manitou Benelux SA	500	8 304	98,00%	631	631	8 681			39 268	411	2 013
Manitou Portugal SA	600	10 314	90,00%	1 673	1 673	9 950			13 645	790	900
Manitou Deutschland GmbH	800	1 213	100,00%	800	800	2 013			27 549	578	3 500
Manitou Manutencion Espana SL	200	84	100,00%	200	200	284			1 117	91	
	GBP	GBP							GBP	GBP	
Manitou UK Ltd.	230	11 283	98,70%	507	507	11 909			51 016	1 132	2 232
	USD	USD							USD	USD	
Gehl Inc.	361 101	-240 675	100,00%	274 006	274 006	98 346			85 570	-124 451	
Manitou North America Inc.	64	24 359	100,00%	4 967	4 967	16 953			15 941	-497	
	SGD	SGD							SGD	SGD	SGD
Manitou Asia Pte Ltd.	400	7 223	100,00%	1 310	1 310	3 775		2 500	11 873	82	
	TRL	TRL							TRL	TRL	
Manitou TR	250 000	-208 789	99,64%	811	0	19			43 324	34 043	
	ZAR	ZAR							ZAR	ZAR	
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	797	83 159	94,12%	208	208	7 884			228 264	15 173	403
	CAD	CAD							CAD	CAD	
Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc.	20	89	100,00%	13	13	72	64		710	19	
	AUD	AUD							AUD	AUD	
Manitou Australia Pty Ltd.	400	2 447	80,00%	254	254	1 423			27 367	385	
	CNY	CNY							CNY	CNY	
Manitou Hangzhou Machinery Handling Co Ltd.	43 861	-25 489	100,00%	3 840	3 840	2 409			18 851	-15 043	
	RUB	RUB							RUB	RUB	
Manitou Vostok	338	8 522	100,00%	10	10	205			68 179	-1 142	
	PLN	PLN						EUR	PLN	PLN	
Manitou Polska	200 000	382	100,00%	53	53	142		1 020	3 264	256	
<b>B - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)</b>											
	EUR	EUR							EUR	EUR	
TIE SA	9 000	48 898	20,00%	3 868	3 868				104 043	-8 335	216
Manitou Finance France SAS	19 600	2 223	49,00%	9 604	9 604				11 847	579	
	GBP	GBP							GBP	GBP	
Manitou Finance Ltd.	2 000	1 908	49,00%	1 482	1 482				2 354	-41	376
	DZD	DZD							DZD	DZD	
Algomat	20 000	50 422	30,40%	74	74				18 150	13 613	
	CNY	CNY						EUR	CNY	CNY	
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd	24 046	10 578	40,00%	994	994			3 000	12 450	-1 784	

**II - Renseignements globaux**

**A - FILIALES non reprises au paragraphe I** Néant

**B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I** Néant

## INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

<b>SOCIÉTÉS</b>	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
<i>en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros</i>					
CFM	Actions de 20	EUR	6 600	1 716	23 085
CIMM	Actions de 20	EUR	22 500	1 789	3 417
MLM	Actions de 16	EUR	112 500	6 912	1 471
Aumont-BSBH	Actions de 20	EUR	62 400	1 396	2 995
BTMI	Actions de 10	EUR	23 000	743	1 997
TIE SA	Actions de 15	EUR	120 000	3 869	3 869
Manitou Finance France SAS	Actions de 1000	EUR	9 604	9 604	9 604
Manitou UK Ltd.	Actions de 1	GBP	227 050	507	11 909
Manitou North America Inc.	Actions de 100	USD	639	4 967	16 953
MCI	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	70 511
Manitou Benelux SA	Parts de 500	EUR	980	631	8 681
Manitou Asia Pte Ltd.	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	3 775
Manitou TR	Actions de 10 000 000	TRL	24 910	811	19
Manitou Portugal SA	Actions de 5	EUR	108 000	1 673	9 950
Manitou Deutschland GmbH	Action de 800 000	EUR	1	800	2 013
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Parts de 1	ZAR	750 000	208	7 884
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	980 000	1 482	1 482
Algomat	Actions de 1 000	DZD	6 080	74	74
Chariots Élévateurs Manitou Canada Inc.	Actions de 1	CAD	20 000	13	72
Gehl Inc.	Actions de 361 101	USD	1	274 006	98 346
Manitou Australia Pty Ltd.	Actions de 1	AUD	320 000	254	1 423
Manitou Hangzhou Machinery Handling				3 840	2 409
Manitou Manutencion Espana SL	Actions de 1	EUR	200 000	200	284
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd				994	994
Manitou Vostok	Actions de 1			10	205
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	142
<b>TOTAL</b>				<b>352 322</b>	<b>283 564</b>

## RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
<i>en euros</i>					
<b>I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 567 540
b) Nombre d'actions émises	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 567 540
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	802 400 739	936 556 089	1 041 265 194	1 036 837 302	433 075 596
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	94 350 751	122 282 642	131 304 463	93 037 984	-26 803 644
c) Impôt sur les bénéfices	25 250 848	30 940 065	23 617 005	10 019 107	-20 460 145
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	54 776 957	75 427 712	83 062 211	40 801 349	-99 348 904
e) Montant des bénéfices distribués	34 028 136	39 699 492	39 699 492	0	0
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés	1,83	2,42	2,85	2,20	-0,17
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	1,45	1,99	2,20	1,08	-2,64
c) Dividende versé à chaque action	0,90	1,05	1,05		
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	1 236	1 297	1 367	1 458	1 323
b) Montant de la masse salariale	38 295 486	41 595 594	45 311 254	48 557 081	41 126 453
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	15 828 761	17 197 376	18 822 484	20 043 791	16 621 998

## 8.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 8.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,
- les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note sur la continuité d'exploitation de l'annexe qui précise les conditions dans lesquelles les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31.12.2009 (cf. note de l'annexe sur la continuité d'exploitation). Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31.12.2009 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

#### ■ ESTIMATIONS COMPTABLES

La note 1.4 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.

La note 11 de l'annexe expose le fait que votre société constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

#### ■ PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Saint-Herblain, le 30.04.2010

Les Commissaires aux comptes

**RSM SECOVEC**



Jean-Michel Picaud

**DELOITTE & ASSOCIÉS**



Anne Blanche

## 8.4.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance ou de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225-58 et R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CFM

##### PERSONNE CONCERNÉE : MONSIEUR MARCEL-CLAUDE BRAUD

Rachat des terrains et bâtiments appartenant à la société CFM par Manitou BF :

Lors de sa réunion du 13.01.2009, votre Conseil de surveillance a décidé d'autoriser le rachat par Manitou BF de terrains et bâtiments, soit une parcelle de 3 010 m<sup>2</sup>, pour une valeur de 301 000 € hors frais de cession.

Rachat des titres d'ACTIS Location détenus par CFM par Manitou BF :

Lors de sa réunion du 13.01.2009, votre Conseil de surveillance a décidé d'autoriser le rachat par Manitou BF de l'intégralité des titres de la société ACTIS Location détenus par la société CFM à la valeur de la situation nette comptable soit 46 K€. Cette cession ne s'est finalement pas réalisée au cours de l'exercice clos le 31.12.2009.

#### CONVENTIONS AVEC MADAME JACQUELINE HIMSWORTH, MONSIEUR MARCEL BRAUD, MONSIEUR MARCEL-CLAUDE BRAUD, MONSIEUR GORDON HIMSWORTH ET MADAME MARIE-CLAUDE BRAUD (MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À LA DATE DE CONCLUSION DE LA PRÉSENTE CONVENTION), AVEC MONSIEUR BRUNO FILLE (MEMBRE DU DIRECTOIRE À LA DATE DE CONCLUSION DE LA PRÉSENTE CONVENTION), ET AVEC LA SOCIÉTÉ SFERT (ACTIONNAIRE DE MANITOU BF À HAUTEUR DE 42,06 % DE SON CAPITAL)

Lors de sa réunion du 13.05.2009, votre Conseil de surveillance a décidé d'autoriser le rachat par Manitou BF de l'intégralité des titres des sociétés CFM, CIMM, AUMONT BSBH, BTMI, MLM, et Manitou UK Ltd. détenus par les actionnaires minoritaires, à la valeur de la situation nette de ces filiales au 31.12.2008.

Les montants ainsi payés sont les suivants :

Personnes / sociétés concernées	CFM	CIMM	Aumont BSBH	BTMI	MLM	Manitou UK Ltd
Madame Jacqueline Himsworth	63 522 €	159 753 €	1 456 €	1 289 €	1 021 €	Néant
Monsieur Marcel Braud	63 522 €	14 735 €	1 456 €	148 235 €	1 022 €	74 340 GBP
Monsieur Marcel-Claude Braud	42 348 €	Néant	510 €	29 647 €	1 022 €	13 415 GBP
Monsieur Gordon Himsworth	42 348 €	58 163 €	1 456 €	28 358 €	Néant	74 340 GBP
Madame Marie-Claude Braud	42 348 €	174 488 €	1 456 €	Néant	Néant	Néant
Monsieur Bruno Fille	Néant	259 €	73 €	29 647 €	204 €	2 795 GBP
Société SFERT	Néant	639 788 €	Néant	296 470 €	Néant	Néant

## ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-90-1

### PERSONNE CONCERNÉE : MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE GIROUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa réunion du 02.062009, votre Conseil de surveillance a décidé :

- d'attribuer à Monsieur Jean-Christophe Giroux une rémunération fixe annuelle brute de 360 000 € payée en douze mensualités. Au titre de 2009, cette rémunération fixe annuelle sera payée prorata temporis.
- d'attribuer à Monsieur Jean-Christophe Giroux une rémunération variable annuelle brute égale au maximum à 66.67 % de la rémunération fixe brute servie au cours de l'année de référence. Une rémunération variable minimum sous forme d'un bonus de 90 000 € bruts sera garantie au titre de l'année 2009 sous condition de présence en qualité de Président du Directoire à la clôture de cet exercice. Pour les années 2010 et suivantes, la rémunération variable sera basée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs dont la nature, la pondération, et les objectifs chiffrés seront discutés au quatrième trimestre de l'année précédente ou, au plus tard, à la date d'acceptation du budget par le Conseil.
- d'attribuer à Monsieur Jean-Christophe Giroux, sous réserve de l'autorisation donnée par l'assemblée générale de la société, durant trois années consécutives et ce, pour chacune d'entre elles, sous condition d'atteinte de critères de performance définis par le Conseil de surveillance, des instruments financiers donnant accès au capital de la société Manitou (de type actions gratuites, stock options ou combinaison des deux dans un rapport de quatre stock options pour une action gratuite), sachant que cette attribution annuelle sera en valeur de 225 000 €.

Le Conseil de surveillance a également prévu :

- d'autoriser l'attribution d'une indemnité de départ forfaitaire à Monsieur Jean-Christophe Giroux, correspondant à deux années de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant au cours des 18 premiers mois d'exercice du mandat, et à un an de rémunération annuelle fixe et variable en cas de départ intervenant après ces 18 mois révolus. Les conditions d'attribution de cette indemnité ont été fixées par le même conseil de surveillance.
  - une clause de non-concurrence pour Monsieur Jean-Christophe Giroux pendant les douze mois suivant la fin de son mandat, quels que soient les motifs de cessation dudit mandat. A ce titre, et en contrepartie de cette obligation, Monsieur Jean-Christophe Giroux percevra une indemnité mensuelle payée à la fin de chaque mois pendant une période d'un an après la cessation de son mandat, égale à 50 % de la rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.
- Que jusqu'à l'expiration de son mandat, Monsieur Jean-Christophe Giroux bénéficiera du régime de retraite dont bénéficient les cadres dirigeants de la société et d'une mutuelle équivalente à celle offerte aux cadres dirigeants de la société.

Suite au changement de mode de gouvernance, votre Conseil d'administration du 17.12.2009 a renouvelé, dans les mêmes conditions, les éléments de rémunération octroyés à Monsieur Jean-Christophe GIROUX pour ses fonctions de directeur général.

### PERSONNE CONCERNÉE : MONSIEUR MARCEL-CLAUDE BRAUD

Lors de sa réunion du 24.09.2009, votre Conseil de surveillance a décidé d'autoriser l'attribution d'une indemnité globale versée au titre de la rupture du mandat social de Président du Directoire de Monsieur Marcel-Claude Braud et de celle de son contrat de travail n'excédant pas deux années de rémunération.

Dans ce cadre, votre société a versé à Monsieur Marcel-Claude Braud au cours de l'exercice 2009 les sommes suivantes :

- 200 000 € nets d'indemnité au titre de la révocation du mandat,
- 598 644,04 € nets dans le cadre du licenciement, se décomposant en :
  - Une indemnité conventionnelle de licenciement d'un montant net de 336 968,45 € ;
  - Une indemnité compensatrice de préavis pour la période courant jusqu'au 17.12.2009 (date de fin du préavis) d'un montant net de 64 643,59 € ;
  - Une indemnité transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive de 197 032 € nets.

Par ailleurs, votre Conseil de surveillance a autorisé le principe d'une rémunération de l'activité inventive de Monsieur Marcel-Claude Braud relativement aux brevets déposés par la société Manitou BF.

La société Manitou BF a versé, à ce titre, un montant de 700 000 € à Monsieur Marcel-Claude Braud.

Votre Conseil de surveillance a fixé le montant maximum des sommes versées à Monsieur Marcel-Claude Braud, dans le cadre de son départ, à un million cinq cent mille euros.

#### **PERSONNE CONCERNÉE : MONSIEUR BRUNO FILLE**

Lors de sa réunion du 23.07.2009, votre Conseil de surveillance a autorisé l'attribution d'une indemnité à Monsieur Bruno Fille dans le cadre du plan de départ volontaire mis en œuvre au sein de la Société.

La société Manitou BF a comptabilisée en charges, à ce titre, un montant brut de 561 413 €.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ A.R.S CONSULTING**

Personne concernée : Monsieur Joël Goulet, membre de votre Conseil d'administration, et gérant de la société A.R.S Consulting.

Lors de sa réunion du 06.11.2008, votre Conseil de surveillance a décidé d'autoriser la Constitution d'un groupe de pilotage dont la mission est d'élaborer, en liaison avec le directoire, un projet d'organigramme, les recommandations de gouvernance associées et le recrutement d'un Directeur Général. Cette mission a été confiée à la société A.R.S. Consulting. Les sommes prises en charge à ce titre par votre société en 2009 se sont élevées à 24 000 € hors taxes, soit le même montant qu'en 2008.

#### **CONVENTION AVEC MADAME JACQUELINE HIMSWORTH (MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) COMPTE COURANT**

Le montant du compte courant de Mme Jacqueline Himsworth s'élève au 31.12.2009, à 294 457 € (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte courant a été rémunéré au taux de 4.81 %. Le montant des intérêts pris en charges par votre société s'élève à ce titre à 11 201 €.

Orvault et Saint Herblain, le 30.04.2010

Les Commissaires aux comptes

**RSM SECOVEC**



Jean-Michel Picaud

**DELOITTE & ASSOCIÉS**



Anne Blanche

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1 Personne qui assume la responsabilité du document sur les informations annuelles	170
9.2 Rapport du Président du Conseil en application de l'art. L. 225-37 du Code du commerce	171
9.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	179

## 9.1. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT SUR LES INFORMATIONS ANNUELLES

**Jean-Christophe Giroux**, Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Manitou BF et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Ancenis, le 30.04.2010



**Jean-Christophe Giroux**,  
Directeur Général

## 9.2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. L. 225-37 DU CODE DU COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17.12.2009 a approuvé le projet d'évolution de la gouvernance du Groupe au profit d'une structure à Conseil d'administration, dont j'assume désormais la présidence à titre non-exécutif et M. Jean-Christophe Giroux la fonction de Directeur Général.

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte par le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- de l'organisation et du fonctionnement des comités spécialisés,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans le Groupe (Société Mère et ensemble des sociétés consolidées en intégration globale).

Le rapport a été élaboré avec l'aide du Comité d'audit et du responsable du Contrôle interne, et présenté le 30.03.2010 en Conseil d'administration, conformément à la directive 2006/46/CE transposée en droit français par la loi n° 2008-649 du 03.07.2008.

### 9.2.1 Préparation et organisation des travaux du conseil

Auparavant constitué de sept membres nommés pour une durée de 6 ans, le Conseil compte depuis le 17.12.2009 un total de neuf membres, nommés pour une durée de 4 ans :

- Monsieur Marcel Braud, Président,
- Madame Jacqueline Himsworth, Vice-Présidente,
- Monsieur Sébastien Braud,
- Monsieur Serge Ghysdael,
- Monsieur Gordon Himsworth,
- Monsieur Christopher Himsworth,
- Monsieur Joël Goulet, membre indépendant,
- Monsieur Dominique Bamas, membre indépendant,
- Monsieur Pierre-Henri Ricaud, membre indépendant.

Parmi les changements survenus en 2009 sont à noter :

- l'arrivée de Monsieur Dominique Bamas suite à l'Assemblée Générale du 4 juin, en remplacement de Monsieur Georges-Henri Bernard,
- l'arrivée de Messieurs Pierre-Henri Ricaud et Christopher Himsworth, votée lors de l'Assemblée Générale du 17 décembre,
- la perte du statut de membre indépendant de Monsieur Serge Ghysdael, statut désormais désigné au sens du code AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

Il n'existe pas de particularité dans les statuts concernant les mandataires, à l'exception des limites d'âge des articles 13 et 14. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale 2013, statuant sur les comptes clos au 31.12.2012.

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, définies à l'article 20 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Durant l'exercice 2009 le Conseil de surveillance, devenu Conseil d'administration, s'est réuni 13 fois. À chaque réunion est fait un point sur l'activité du Groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours.

A ce titre, furent discutés de manière récurrente :

- les mesures d'adaptation à l'environnement économique engagées fin 2008,
- la situation de Gehl, et les négociations avec les pools bancaires français et américains,
- la ré-organisation du Groupe, la modification des statuts, le règlement intérieur du Conseil<sup>1</sup>, et
- la composition des boards des filiales, objets de différentes autres réunions.

1 - Élaboré notamment en se référant aux préconisations du code de gouvernance AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

Au-delà de ces sujets récurrents, furent traités les principaux points suivants :

	Date	Sujets traités
Conseil de surveillance / Directoire	13.01	Régularisation des fonctions d'administrateurs de Gehl
	27.01	Chiffre d'affaires 2008 et budget 2009 Mise en œuvre des recommandations du code de gouvernance AFEP / MEDEF
	24.02	Résultats 2008 pro-forma (hors Gehl) Rachat des titres minoritaires Manitou Asia et d'une part des titres Manitou Australia
	20.03	Modification de la composition du Directoire (nomination C. Caleca)
	30.03	Résultats 2008, rapport du Président, résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mesures de départs volontaires pour Manitou BF et ses filiales françaises (livre IV du code du travail)
	13.05	Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre et point sur l'activité à fin avril Rachat des titres minoritaires MCI et filiales françaises
	02.06	Révocation du mandat de Président du Directoire de Monsieur M.C. Braud Nomination de Monsieur J.C. Giroux, principes de rémunération, avantages, couverture sociale et obligations
	23.07	Chiffre d'affaires et activité du 1 <sup>er</sup> semestre, budget révisé Nomination de Monsieur D. Bamas (remplacement de Monsieur G.H. Bernard)
	25.08	Validation du nouveau schéma d'organisation du Groupe
	15.09	Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre Validation de la nouvelle composition des <i>boards</i> des filiales
	22.10	Chiffre d'affaires à fin septembre et point sur l'activité Convocation de l'Assemblée Générale du 17 décembre
	24.11	Résultats à fin septembre Rachat des titres minoritaires Manitou Portugal
Conseil d'administration	17.12	Mise en œuvre des mesures approuvées par l'Assemblée Générale : dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, nomination du Président, de la Vice-Présidente, du Directeur Général, du Secrétaire et des membres des comités spécialisés Adoption du règlement intérieur du Conseil

Ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président, avec un taux moyen de présence proche de 100%<sup>2</sup>. Les documents préparatoires sont dans la majorité des cas communiqués au préalable, et un procès-verbal de réunion est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à l'ensemble des réunions du Conseil, notamment celles portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce.

Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général sont définies dans le règlement intérieur du Conseil, mis en place concomitamment au changement des statuts, et auquel renvoient ces derniers (art. 16.4). Jusqu'au 17 décembre, les limitations au pouvoir du Directoire étaient définies dans les statuts, et avaient été complétées par l'Assemblée Générale du 04.06.2009.

## 9.2.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

### A) COMITÉ D'AUDIT

La composition du Comité d'audit a connu deux changements en 2009, sans toutefois déroger au principe fondateur d'au moins deux membres dont un indépendant, désormais institué dans le règlement intérieur du Conseil.

Au terme de l'exercice, et à la date du présent rapport, le Comité d'audit est constitué de :

Madame Jacqueline Himsworth, Présidente, inchangée au cours de l'exercice,

Monsieur Pierre-Henri Ricaud, depuis le 17.12.2009, en remplacement de Monsieur Dominique Bamas, lui-même nommé le 23 juillet suite au départ de Monsieur Georges-Henri Bernard.

Monsieur Dominique Bamas agit désormais en qualité de membre suppléant, en remplacement de Monsieur Gordon Himsworth.

2 - Y compris cas ponctuels de représentation par un autre membre du Conseil, tels que prévus aux statuts.

Les principales attributions du Comité d'audit sont de veiller :

- à l'exactitude et la sincérité des comptes et de l'information financière :
  - en examinant les projets de comptes sociaux et consolidés et le rapport de gestion avant que le Conseil en soit saisi ;
  - en vérifiant la méthode et le périmètre de consolidation, ainsi que la pertinence et la permanence des règles comptables ;
  - en examinant les commentaires et ajustements proposés par les commissaires aux comptes, et les éventuels désaccords entre ceux-ci et la Direction Générale ;
  - en prenant régulièrement connaissance de la situation financière du Groupe, de sa trésorerie, et de ses engagements significatifs ;
  - en s'informant de la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe.
  
- à la qualité des procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques :
  - en appréciant l'efficacité et la qualité des procédures de Contrôle interne du Groupe ;
  - en décidant du plan d'audit annuel et de toute mission jugée nécessaire, et en étudiant les conclusions, recommandations et suites données pour chaque mission ;
  - en examinant les chapitres du rapport de gestion sur l'exposition du Groupe aux risques, et les moyens de contrôle associés ;
  - en s'informant auprès de la Direction Générale de toute critique sur les documents comptables ou procédures de contrôle interne, et des actions mises en place ;
  - en étant saisi par le Président du Conseil ou par les Commissaires aux comptes de tout événement exposant le groupe à un risque significatif.
  
- à l'indépendance des commissaires aux comptes :
  - en pilotant leur procédure de sélection pour la Société Mère, et examinant toute question relative à leur nomination, révocation, ou renouvellement ;
  - en examinant chaque année avec eux leurs plans d'intervention, conclusions, et recommandations résultant de ces travaux ;
  - en revoyant annuellement les honoraires versés aux Commissaires aux comptes du Groupe, et vérifiant qu'ils n'entravent pas leur devoir d'indépendance ;
  - en pré-approuvant toute mission qui leur serait confié hors diligences légales.

Le Comité d'audit se réunit au moins 5 fois par an, généralement en présence du responsable du contrôle interne, et impérativement en présence des Commissaires aux comptes avant les arrêts annuels et semestriels. Il peut à tout moment obtenir de ces derniers toute précision utile à sa mission, et ceux-ci peuvent librement demander à le rencontrer.

En 2009, ces réunions du Comité d'audit ont porté sur les principaux sujets suivants :

Date	Sujets traités
20.01	Point sur les mesures d'adaptation engagées dans le cadre du projet Performance 2011, avec l'implication directe de l'audit interne
23.02	Synthèse des commissaires aux comptes sur l'arrêté 2008 (hors Gehl), et examen de leurs travaux 2008 de revue de contrôle interne Projet de rapport du Président
26.03	Synthèse des commissaires aux comptes sur l'arrêté 2008 (y compris Gehl)
27.04	Point d'avancement du projet <i>Performance 2011</i> Commentaires des commissaires aux comptes sur le rapport du Président
05.06	Point sur les missions d'audit en cours et le plan d'audit pour le reste de l'exercice
11.09	Synthèse des commissaires aux comptes sur l'arrêté à fin juin 2009

## B) COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Comme pour le Comité d'audit, la composition du Comité de rémunérations a évolué en 2009, sans toutefois déroger au principe fondateur d'au moins deux membres dont un indépendant, désormais institué dans le règlement intérieur du Conseil.

Au terme de l'exercice, et à la date du présent rapport, le Comité de rémunérations est constitué de Messieurs Joël Goulet et Serge Ghysdael, inchangés au cours de l'exercice, ainsi que Monsieur Christopher Himsworth depuis le 17 décembre. Monsieur Pierre-Henri Ricaud agit pour sa part en qualité de membre suppléant.

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence, selon les critères du règlement intérieur, et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,

- du Directeur Général et des membres du Comité exécutif :

- en se prononçant sur l'ensemble de leurs rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers ;
- en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du Groupe et les axes d'évaluation associés, et en contrôlant l'application ;
- en veillant au respect des obligations de transparence de la Société sur ces rémunérations, notamment dans le rapport annuel ;
- en proposant une politique générale d'attribution d'instruments long terme, en tenant compte des formules autorisées par la loi et de leurs conséquences.

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle a minima de la politique de rémunération en vigueur au sein du Groupe pour les différentes populations de salariés.

Les principes et règles retenues pour fixer la rémunération du Directeur Général (cf. L225-37 du Code de Commerce) et plus généralement des mandataires sociaux<sup>3</sup> sont les suivants :

- le Conseil détermine chaque année cette rémunération lors de la réunion d'approbation des résultats annuels ou au plus tard la séance suivante,
- les différents éléments de rémunération sont arrêtés sur la base des propositions du Comité de rémunérations, en tenant compte :
  - de la cohérence des dites propositions avec l'évolution des rémunérations du Comité exécutif et des dirigeants de filiales,
  - des performances économiques de l'entreprise et de la valeur créée, ainsi que d'autres critères quantitatifs ou qualitatifs,
  - des pratiques de marché pour ce type de fonctions, adaptées à la taille, la complexité d'organisation, et la dimension internationale du Groupe.

Le Comité de rémunérations se réunit au moins deux fois par an, avec la possibilité pour le Président et le Directeur Général d'y participer, hormis pour les sujets les concernant directement.

En 2009, ces réunions traitèrent des sujets suivants :

Date	Sujets traités
17.02	État des lieux, avec le Président du Directoire, des rémunérations fixes comme variables en place, et études de différentes pistes de réflexion
25.11	Déploiement, avec le Secrétaire Général et le Directeur RH Groupe, d'une étude comparative sur la rémunération des dirigeants de première ligne de l'entreprise auprès d'un cabinet de conseil international en capital humain et gestion financière
21.12	Analyse des résultats de l'étude sus-mentionnée avec le Directeur Général, le Secrétaire Général et le Directeur RH du Groupe

En outre, les 25 et 31 août, ainsi que le 13 novembre, ont eu lieu trois conférences téléphoniques consacrées à l'examen des situations personnelles de certains membres du Comité exécutif, et aux instruments financiers long terme (IFLT) en matière de rémunération, populations potentiellement éligibles, et plans d'actions possibles.

Ces travaux ont fait l'objet de différentes recommandations au Conseil.

3 - Détaillée pour l'année 2009 dans le rapport de gestion, chapitre "informations sur les mandataires sociaux".

## C) COMITÉ STRATÉGIQUE ET COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Ces deux comités, constitués suite à l'Assemblée Générale du 17.12.2009, sont pleinement entrés en fonction à partir de 2010.

Le Comité stratégique est composé de Messieurs Marcel Braud, Sébastien Braud, Gordon Himsworth, et Joël Goulet. Monsieur Christopher Himsworth agit en qualité de membre suppléant.

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie, et de vérifier que l'action de la Direction Générale s'inscrit dans celle-ci. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités, et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Il peut, à sa demande, entendre la Direction Générale sur les hypothèses retenues et plus généralement sur le *business plan* de toute opération précitée.

Les dossiers soumis au Conseil contiennent, outre les avis et recommandations du Comité, les éléments d'appréciation des risques induits par ces opérations, notamment sur les comptes de la Société. Le Comité d'audit peut à ce titre s'associer aux travaux du Comité stratégique.

Le Comité de Développement est composé de Monsieur Marcel Braud et Madame Jacqueline Himsworth. Messieurs Sébastien Braud et Gordon Himsworth agissent en qualité de membres suppléants.

Il se réunit chaque mois avec le Directeur Général, éventuellement assisté d'un ou plusieurs cadres dirigeants, pour suivre l'activité et les projets en cours. Il assure pour le Conseil un rôle de liaison et de remontée régulière d'information sur ces sujets, sous forme de comptes-rendus écrits et diffusés à l'ensemble des administrateurs.

## 9.2.3 Procédures de Contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont habituellement complétées et actualisées de manière régulière au sein du Groupe, afin d'assurer une gestion rigoureuse, de maîtriser au mieux les risques liés à nos activités, et d'élaborer une information exhaustive et fiable sur la situation financière et les comptes.

Un travail de revue approfondi sera mené durant l'exercice 2010, pour mettre à jour ces procédures selon la nouvelle organisation du Groupe et les différents changements intervenus en 2009, notamment dans le domaine des systèmes d'information.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

## A) ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Responsable du Contrôle interne est rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général du Groupe et fonctionnellement au Comité d'audit, rappelant la qualité essentielle d'indépendance incombant à sa mission.

Ses principaux axes de travail sont les suivants, basés sur le modèle du COSO<sup>4</sup> et sur un manuel d'audit, décrivant notamment le déroulement d'une mission :

- Réaliser des audits de contrôle interne, selon le plan annuel établi par le Comité d'audit.
- Assister les différentes directions pour actualiser le manuel de Contrôle interne de Manitou BF, constitué des chapitres suivants :
  - organisation générale,
  - opérations commerciales,
  - achats et dépenses externes,
  - gestion de la production,
  - gestion des ressources humaines,
  - opérations financières,
  - affaires juridiques.

4 - Cadre de définition et d'évaluation du Contrôle interne établi en 1992 par le *Committee Of Sponsoring Organizations* (COSO) de la Commission *Treadway*, plus largement diffusé en 2002-2003 dans le cadre du *Sarbanes-Oxley Act* ou, en France, de la Loi de Sécurité Financière (LSF).

- Assister les filiales pour rédiger leurs manuels de contrôle interne, en accord avec les principes clés de contrôle interne du Groupe.

- Actualiser les délégations de pouvoirs et de décisions aux membres du Comité exécutif et à l'ensemble de leurs équipes, au sein de la société mère comme en filiales.

Outre les manuels de contrôle interne évoqués ci-dessus, fut déployée en janvier 2010 une Charte Ethique, cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités, fondée tant sur les principes collectifs que le Groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

## B) ÉLABORATION ET CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES ACTIONNAIRES

Les liasses de consolidation ont été établies par les filiales conformément au manuel financier du Groupe Manitou, et transmises au service consolidation de la Société Mère. L'ensemble de ces travaux a abouti à la présentation des comptes 2009 aux normes IFRS.

Les comptes 2009 de la Société Mère et du Groupe ont été établis par le chef comptable, la Responsable Consolidation et le Directeur Financier Adjoint, assistés d'un expert-comptable. Ils ont été validés par le Directeur Financier et arrêtés par le Conseil d'administration.

Les comptes consolidés, ceux de la Société Mère, et ceux des filiales françaises, ont été audités par les commissaires aux comptes du Groupe. Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux commissaires aux comptes du Groupe et revus avec la Direction Financière.

Les comptes semestriels, établis selon l'IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

Les engagements hors bilan, pour leur part, font l'objet de procédures d'approbation et de reporting, à la fois dans le cadre des limitations aux pouvoirs du Directeur Général prévues par le règlement intérieur du Conseil, et des délégations de pouvoirs aux directeurs de filiales.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 30 mars pour arrêter les comptes sociaux et consolidés 2009. Les commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit le 26 mars.

## C) MISSIONS DE CONTRÔLE INTERNE

Fin 2008, face à la dégradation brutale de l'environnement économique, fut engagé le projet *Performance 2011* visant à préserver la situation financière du Groupe, dans lequel le responsable du contrôle interne fut impliqué à temps plein jusqu'en juin 2009.

Trois missions d'audit interne furent menées par la suite :

Entité / domaine audité	Thèmes traités
Manitou UK	Stocks, commandes, prix de vente, délais de livraison. Suivi des recommandations de l'audit 2005 concernant la gestion des créances client et des coûts de garantie. Frais de personnel.
MHMH	Mission faisant suite aux travaux des auditeurs locaux de MHMH fin 2008 : - audit approfondi des cycles achats, stocks et trésorerie, - revue simplifiée des processus ventes (majoritairement interco.) et RH.
Stocks, encours et achats 1 <sup>ère</sup> monte	Stocks estimés au 31.12.09 : volumes, valorisation et provisions. Gestion des achats industriels : contrats, mises en concurrence, approvisionnements, et suivi du panel fournisseurs

Un autre audit majeur fut également engagé en fin d'année chez Gehl, sur les moyens commerciaux et le financement des ventes, qui sera poursuivi et finalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Les conclusions de chaque audit sont restituées au Comité d'audit et à la Direction Générale. Les rapports, contenant recommandations et plans d'action associés, sont adressés aux directions concernées, à la Direction Générale, au Comité d'audit, aux Commissaires aux comptes, et au Président du Conseil.

Les travaux d'audit interne sont ainsi coordonnés à ceux des Commissaires aux comptes par :

- la diffusion du plan d'audit annuel, puis ultérieurement de chaque rapport d'audit émis,
- la participation du responsable du Contrôle interne aux réunions de restitution des travaux des Commissaires aux comptes (arrêtés comptables et revues de procédures).

## D) GESTION DES RISQUES

Le présent rapport résume l'analyse détaillée des risques<sup>5</sup> préjudiciables à l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats, et les moyens de couverture ou contrôle associés. Les autres risques que ceux recensés sont considérés comme non significatifs.

### Risques financiers

Le contrôle de ces risques est sous la responsabilité de la Direction Financière de la Société Mère et de chaque filiale. Les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture associée sont gérées par la Direction Financière dans le cadre d'un comité dédié.

Les différentes lignes de crédit<sup>6</sup> à disposition de Manitou BF et de Gehl, assorties de clauses restrictives<sup>7</sup> à même d'en limiter l'utilisation ou le terme, exposent le groupe à un risque de liquidité. Le non-respect par Gehl de certains de ses "covenants", donnant aux banques créditrices la possibilité d'exiger un remboursement immédiat de leur créance, a contraint le Groupe à une renégociation de ces accords bancaires, inachevée à la date de ce rapport. Une banque conseil a été mandatée pour accompagner le Groupe dans cet exercice, eu égard à sa technicité et aux expertises juridiques requises.

Manitou BF et ses filiales sont également exposées au risque de fluctuation de taux d'intérêt, principalement à travers :  
ses lignes de crédit, engagements fondés sur un taux variable dont une augmentation possible de la part non couverte<sup>8</sup> ne peut être exclue dans le futur ;  
le financement des ventes, dont le principal risque réside dans la corrélation des taux de financement et de refinancement.

La politique de gestion des taux est coordonnée par la Direction Financière Groupe, pour protéger les flux de trésorerie futurs et réduire la volatilité des coûts financiers.

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité, dont les directions financières se couvrent pour cela sur les flux les plus significatifs. Ainsi, environ 24% des ventes 2009 furent facturées en devises étrangères, surtout en dollars US (9,7%) et australiens (2,3%), livres Sterling (8,3%), et rands sud-africains (2,9%), essentiellement couvertes en ventes à terme de livres Sterling et dollars australiens.

Le risque crédit, c'est-à-dire de défaut de paiement de tiers débiteurs, est géré par la direction financière de chaque entité (procédures, instruments de mesure, règles de dépréciation) dont les plus importantes sont équipées de services credit management dédiés, et la plupart sont couvertes par une assurance crédit ou l'obtention de cautions ou garanties spécifiques. Le Groupe demeure toutefois exposé pour la part non couverte de ses créances.

Manitou BF et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

### Risques opérationnels

Outre les risques financiers évoqués ci-dessus, le Groupe est exposé à différents risques opérationnels, internes ou externes. Une partie de ces risques est couverte par les polices d'assurance du Groupe, souscrites à un niveau mondial en responsabilité civile et dommages matériels. Cette centralisation auprès de la Société Mère a encore été renforcée depuis l'acquisition de Gehl. D'autres contrats d'assurance sont également conclus pour couvrir les personnes, véhicules automobiles, etc.

Le risque fournisseurs (limites capacitaires et financières), est surtout piloté via cotation des principaux fournisseurs, recensement des plus critiques, audits de satisfaction aux besoins qualité / coûts / délais du Groupe, et dédoublement des flux à risque. Les plus sensibles sont revus par un comité dédié, impliquant direction des achats et Direction Générale.

Le Groupe est également soumis au risque de fluctuations de prix des matières premières et composants, forts de leur part prépondérante dans les coûts de revient. A ce jour, le Groupe n'a toutefois pas recouru à des instruments financiers de couverture sur matières premières.

Les risques industriels se limitent essentiellement à ceux résultant d'un sinistre majeur sur l'un des sites du Groupe, spécialisés par gammes de produits. Les principaux sont ceux d'Ancenis (France), Castelfranco (Italie), Yankton et Madison (USA). D'importants moyens y ont été déployés pour prévenir le risque d'incendie ou d'explosion et en contenir les effets immédiats.

Les produits du Groupe mettent en œuvre des technologies complexes, impliquant un risque de qualité et de fiabilité, pour lequel les principales usines du Groupe sont dotées d'une certification ISO 9001. Pour les nouveaux produits, un plan de validation a été mis en place, portant sur la qualité des composants et le respect du cahier des charges. Ces moyens ne peuvent toutefois garantir de manière absolue l'absence de retards, erreurs de conception, ou défauts d'assemblage sur les gammes existantes ou futures.

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des systèmes d'information<sup>9</sup> interconnectés entre sites. Les principaux risques informatiques sont l'interruption des services, et la perte de confidentialité ou d'intégrité des données. Conscient des limites des systèmes existants, le Groupe a engagé fin 2007 le déploiement d'un ERP<sup>10</sup>, dont une étape majeure a été franchie en 2009 avec le démarrage des modules de planification, production et gestion des achats pour les principaux sites français.

5 - cf. rapport de gestion, chapitre "facteurs de risques".

6 - Pour un total de 459 M€ au 31/12/09, y compris titrisation et "limited recourse", dont 170 M€ inutilisées

7 - "Covenants", "material adverse change", "event of default", "negative pledge" ou autres

8 - i.e. dépassant le cadre des contrats d'échanges taux variable - taux fixe ou variable - variable en place

9 - Outils, logiciels et infrastructures techniques

10 - Système de gestion intégré

Le Groupe est par ailleurs exposé à différents risques d'ordre commercial :

- caractère cyclique des activités du Groupe, et évolution économique ou politique dans ses différents pays de ventes ; en particulier suite à la crise, avec de nouvelles dégradations à attendre pour certains pays et une capacité variable à se rétablir pour d'autres ;
- non-renouvellement éventuel de partenariats stratégiques avec d'autres constructeurs, dont le suivi ou la reconduction font l'objet de réunions régulières entre les parties ;
- cadre normatif strict auquel sont soumis les produits (sécurité, environnement . . .), pour lequel le Groupe s'efforce de déployer tous les moyens requis en termes de conception, de production, et en aval en fournissant à ses clients l'information nécessaire.

Certaines sociétés du Groupe sont impliquées dans différents contentieux ou procédures judiciaires dont les provisions, en l'état actuel des connaissances, sont jugées pertinentes.

Le risque de départ de personnes clés (membres du Comité exécutif, personnels hautement qualifiés ou experts en leur domaine) pourrait être préjudiciable à la réussite du Groupe. Afin de limiter ce risque, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre une politique sociale à même de garder, développer et promouvoir ces profils.

Marcel Braud

Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Braud', with a stylized flourish at the end.

## 9.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Manitou BF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31.12.2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de Contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Orvault et Saint-Herblain, le 30.04.2010

Les Commissaires aux comptes

RSM SECOVEC



Jean-Michel Picaud

DELOITTE & ASSOCIÉS



Anne Blanche





## **MANITOU BF**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 37 567 540 euros  
RCS Nantes B857 802 508 - Siret 857 802 508 00047 - APE 292 D / APE - NAF 2822Z  
Siège social : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 Ancenis cedex - France  
Tél. : + 33 (0)2 40 09 10 11 ■ Fax : + 33 (0)2 40 09 21 90 ■ [www.manitou.com](http://www.manitou.com)

